

- Commission ressources -

Budget primitif 2019

16 - Budget primitif 2019 - autorisations de programme du budget principal

17 - Budget primitif 2019 - budget principal

18 - Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2019

19 - Etat de la dette et les perspectives 2019

20 - Autorisation de programme et Budget primitif 2019 - Budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental

21 - Autorisation de programme et Budget primitif 2019 - Budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

22 - Autorisation de programme et Budget primitif 2019 - Budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

23 - Budget primitif 2019 - budget annexe de la Structure accueil enfance

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 08 avril 2019

Budget primitif 2019 : autorisations de programme du budget principal
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 12 mars 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote des autorisations de programme au titre de l'exercice 2019 et leurs individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de budget primitif 2019 du Département.

Conformément au règlement budgétaire et financier du 22 décembre 2017, ce rapport propose une présentation par mission et programme des engagements et fournit en annexe la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les cinq prochains exercices et au-delà de 2023.

Les propositions d'inscriptions d'autorisations de programme pour 2019 s'élèvent à 48,91 M€ contre 142,92 M€ budgétisées en 2018. Cette baisse s'explique en partie par la reconduction en 2018 des AP récurrentes (24,44 M€) en matière d'équipements directs et par le vote des AP au titre des inondations d'octobre 2018 à hauteur de 37,5 M€.

1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les AP relatives aux équipements départementaux pour 2019 s'élèvent à 27,99 M€, en baisse notamment en raison du renouvellement en 2018 des AP « récurrentes » pour la période 2018-2022 pour un montant de 24,44 M€ et du vote en DM2 2018 d'un montant d'AP de 21 M€ suite aux inondations d'octobre 2018.

En ce qui concerne la **mission éducation**, les AP atteignent 1,17 M€. Pour rappel, en 2018, le montant était de 14,89 M€ dont 11,89 M€ couvrant plusieurs exercices, notamment pour les études et travaux de restructuration, les travaux de maintenance, la maintenance corrective et la maîtrise de l'énergie. En 2019, les AP correspondent à la poursuite des travaux d'accessibilité pour 0,97 M€ et un complément d'AP de 0,02 M€ pour les études pour la reconstruction du collège Alain de Carcassonne.

Les AP d'un montant de 85 000 € de la **mission culture et patrimoine**, concernent les travaux sur l'Abbaye de Lagrasse (65 000 €) et l'acquisition de rayonnage pour la Bibliothèque Départementale (20 000 €). En 2018, 1,44 M€ d'AP récurrentes avait été voté.

Concernant la **mission sport Jeunesse**, aucune AP n'est à inscrire en 2019. Les AP votées en 2018 courent jusqu'en 2022.

Les AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 0,32 M€, soit moins de 1,91 M€ par rapport à 2018 en raison du vote d'AP récurrente sur 5 ans. En 2019, pour faire suite aux inondations d'octobre 2018, un montant d'AP de 100 000 € est nécessaire pour les espaces naturels sensibles (ENS) et 149 000 € pour la Sécurité civile. Une AP récurrente sur 4 ans de 60 000 € est sollicitée pour l'acquisition de terrains en ENS. L'observatoire de l'eau nécessite l'ouverture d'une AP de 13 500 €.

Pour la **mission réseau routier et mobilité**, le montant des AP est de 25,46 M€. En 2018 lors de la DM2, une AP par anticipation du programme 2019 (7,55 M€) et une AP dédiée aux inondations d'octobre 2018 (20 M€) ont été votées. En 2019, 13,45 M€ sont affectés à la pérennisation des axes routiers structurants auxquels s'ajoutent 5,65 M€ pour la desserte des territoires et la modernisation du réseau et 1,36 M€ pour les grands projets. Un complément d'AP de 5,0 M€ est prévu pour pourvoir aux travaux de reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018. Trois opérations globalisent à elles seules 5,28 M€. Ainsi 1,94 M€ seront consacrés aux travaux de renforcement de chaussée sur la RD620-Col du Bac, 1,77 M€ sur la RD102 également pour le renforcement de chaussée entre Fanjeaux et Gaja-la-Selve et 1,58 M€ pour consolider la RD6009 entre Sigean et la limite du département avec les Pyrénées Orientales.

Pour la **mission administration générale** les AP 2019 s'élèvent à 0,76 M€. Pour mémoire, 11,42 M€ d'AP récurrentes avaient été votés en 2018. Le montant d'AP du programme Systèmes d'informations (0,47 M€) et Télécommunications (0,19 M€) s'élève à un total de 0,66 M€, quant au programme Logistique et patrimoine, une AP récurrente de 0,01 M€ sur 4 ans est proposée pour mener les études préalables aux divers travaux bâtimentaires.

Les AP de la **mission pilotage et coordination** d'un montant de 193 000 € concernent la refonte du site internet du Département de l'Aude.

Excepté les AP 2019 de la mission réseau routier et mobilité, l'ensemble des AP 2019 font l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote du budget, pour un montant de 2 525 500 €.

	BP 2018	Budget 2018	BP 2019
D Education	14 885 000	15 385 000	1 170 000
D1 Collèges	14 885 000	15 385 000	1 170 000
E Culture et patrimoine	1 504 591	1 504 591	85 000
E1 Développement culturel	1 230 791	1 230 791	0
E2 Sites culturels	0	0	65 000
E3 Archives	273 800	273 800	20 000
F Sport Jeunesse	6 210 000	6 210 000	0
F1 Sport et activités de pleine nature	6 210 000	6 210 000	0
G Environnement et prévention des risques	2 231 000	2 231 000	322 500
G1 Eau	13 500	13 500	13 500
G2 Espaces naturels	2 217 500	2 217 500	160 000
G4 Sécurité civile	0	0	149 000
I Réseau routier et mobilité	30 101 956	58 197 556	25 464 060
I1 Routes	30 101 956	58 197 556	25 464 060
K Administration générale	14 601 692	15 221 692	755 000
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 770 000	3 770 000	655 000
K4 Logistique et patrimoine	10 831 692	11 451 692	100 000
L Pilotage et coordination	5 000	5 000	193 000
L2 Communication externe	5 000	5 000	193 000
Total général	69 539 239	98 754 839	27 989 560

2. Autorisations de programme relatives aux subventions

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la programmation 2019 sera consacrée aux inondations dont un volume de 16,5 M€ a été inscrit en 2018. Ce sera donc une année blanche au titre des programmes traditionnels hors engagement déjà pris. Ainsi, c'est un montant de 20,93 M€ d'autorisations de programme (AP) relatives aux subventions d'équipement qui est proposé pour 2019 dont 5 M€ supplémentaires pour les inondations de 2018.

Concernant la **mission enfance famille** aucune AP n'est à inscrire cette année.

Les AP de la **mission action sociale et insertion**, d'un montant de 0,70 M€ seront consacrées au programme logement avec l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux (0,61 M€) ainsi qu'à la réhabilitation d'un bâtiment pour une structure à vocation d'insertion professionnelle (0,09 M€).

La **mission autonomie**, avec le financement des structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées s'établit à 0,85 M€. Il s'agit de financer la construction d'habitats intermédiaire pour les personnes âgées sur le Département suite à un appel à projets et un appel à manifestation d'intérêt (0,78 M€). Il est également prévu le financement de la construction de studios pour les personnes en situation de handicap sur la commune de Pennautier (0,07 M€).

Les AP de la **mission culture patrimoine** d'un montant de 0,45 M€ sont destinées à financer les travaux de restauration, la sécurisation, la mise en valeur et l'amélioration de la qualité de l'offre d'accueil des monuments historiques.

Les AP de la **mission sport jeunesse** s'élèvent à 0,19 M€ et sont destinées au financement du sport de pleine nature.

Le montant des AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 4 M€ dont 1 M€ sera consacré au financement de travaux en matière d'eau potable et d'assainissement. Une AP de 2,6 M€ permettra également de financer les engagements du Département pris dans le cadre du PAPI II dont 2,24 M€ concernent la sortie du SMDA et la part consacrée au remboursement de capital. Concernant le programme espaces naturels, les AP s'élèvent à 0,38 M€ et 0,02 M€ pour le programme sécurité civile (DFCI).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** recouvre les grands projets structurants pour le territoire audois. Le montant des AP prévues pour 2019 (14,25 M€) est en baisse de 12,77 M€ suite aux AP votées en 2018 pour les inondations d'octobre (16,5 M€).

Les AP relatives au programme accompagnement des territoires dont les projets sont portés essentiellement par les communes et EPCI s'établit à 0,45 M€. L'AP consacrée au tourisme passe de 0,28 M€ à 1,08 M€. L'AP vouée à l'agriculture et à la pêche augmente de 2,58 M€ pour se porter à 7,73 M€ cette année notamment avec les projets hydraulique agricole et d'irrigation collective retenus dans le cadre de l'appel à projet régional FEADER. L'inscription d'une AP complémentaire de 5 M€ est également nécessaire pour les inondations de 2018.

Enfin, la **mission réseau routier et mobilité** nécessite l'inscription d'une AP d'un montant de 0,49 M€.

Comme détaillé en annexe 4, une AP d'un montant de 10 000 € du programme I1 Routes et une AP d'un montant de 15 802 903 € pour le programme H6 Inondations sont individualisées lors du vote du budget primitif 2019.

	BP 2018	Budget 2018	BP 2019
A Enfance Famille	360 000	360 000	0
A1 Petite enfance	360 000	360 000	0
B Action sociale et insertion	1 397 000	1 409 000	695 000
B2 Insertion professionnelle	0	0	90 000
B4 Logement	1 397 000	1 409 000	605 000
C Autonomie	1 464 233	1 464 233	847 240
C1 Personnes âgées	1 186 790	1 186 790	775 000
C2 Personnes handicapées	277 443	277 443	72 240
E Culture et patrimoine	871 344	996 344	450 000
E1 Développement culturel	0	0	0
E2 Sites culturels	871 344	996 344	450 000
F Sport Jeunesse	766 074	700 338	190 000
F1 Sport et activités de pleine nature	766 074	700 338	190 000
G Environnement et prévention des risques	10 113 259	9 112 638	4 004 000
G1 Eau	5 625 759	5 625 759	3 600 000
G2 Espaces naturels	1 610 000	610 000	384 000
G3 Energies renouvelables	0	0	0
G4 Sécurité civile	2 877 500	2 876 879	20 000
H Aménagement et attractivité du territoire	10 639 740	27 022 029	14 254 000
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	405 950	405 950	0
H2 Accompagnement des territoires	4 799 790	4 682 079	450 000
H4 Tourisme	280 000	280 000	1 075 000
H5 Agriculture et pêche	5 154 000	5 154 000	7 729 000
H6 Inondations	0	16 500 000	5 000 000
I Réseau routier et mobilité	2 794 654	3 103 722	485 000
I1 Routes	2 794 654	3 103 722	485 000
Total général	28 406 304	44 168 304	20 925 240

Concernant spécifiquement l'aide aux communes, les AP 2019 apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	BP 2018	Budget 2018	BP 2019
A Enfance Famille	360 000	360 000	-
A1 Petite enfance	360 000	360 000	-
Crèches	360 000	360 000	-
E Culture et patrimoine	421 344	546 344	-
E2 Sites culturels	421 344	546 344	-
Culture	421 344	546 344	-
F Sport Jeunesse	666 074	600 338	-
F1 Sport et activités de pleine nature	666 074	600 338	-
Sport	666 074	600 338	-
G Environnement et prévention des risques	3 685 759	3 759 623	1 000 000
G1 Eau	3 685 759	3 759 623	1 000 000
AEP	1 994 435	2 068 299	500 000
Assainissement	1 691 324	1 691 324	500 000
H Aménagement et attractivité du territoire	5 172 740	21 555 029	6 525 000
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	92 950	92 950	-
NTIC	92 950	92 950	-
H2 Accompagnement des territoires	4 799 790	4 682 079	450 000
Cœur de village	1 214 897	1 183 212	-
Constructions publiques	2 262 710	2 176 674	-
Scolaire	1 087 383	1 093 492	450 000
Services de proximité	154 810	152 711	-
MSP	44 000	40 000	-
Maintien d'activités en milieu rural	35 990	35 990	-
H4 Tourisme	280 000	280 000	1 075 000
Projets structurants	280 000	280 000	1 075 000
H6 Inondations	-	16 500 000	5 000 000
Inondations octobre 2018	-	16 500 000	5 000 000
I Réseau routier et mobilité	2 279 654	2 398 722	475 000
I1 Routes	2 279 654	2 398 722	475 000
Intempéries	41 218	221 379	475 000
Voiries	2 238 436	2 177 343	-
Total général	12 585 571	29 220 056	8 000 000

L'engagement du Département auprès des communes et EPCI d'un montant global de 8 M€ se répartit entre les inondations 2018 (5 M€), les projets structurants (1,07 M€), le programme eau et assainissement (1 M€), les intempéries (0,48 M€) et les équipements scolaires (0,45 M€).

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2)
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 2 525 500 € telles que présentées en annexe 3
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 15 812 903 € telles que présentées en annexe 4

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

ANNEXE 1 – Budget primitif 2019 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
D Education	1 170 000	113 834	700 000	356 166	0	0	1 170 000
D1 Collèges	1 170 000	113 834	700 000	356 166	0	0	1 170 000
E Culture et patrimoine	85 000	65 000	20 000	0	0	0	85 000
E2 Sites culturel	65 000	65 000	0	0	0	0	65 000
E3 Archives	20 000	0	20 000	0	0	0	20 000
G Environnement et prévention des risques	322 500	291 400	20 000	10 000	1 100	0	322 500
G1 Eau	13 500	13 500	0	0	0	0	13 500
G2 Espaces naturels	160 000	128 900	20 000	10 000	1 100	0	160 000
G4 Sécurité civile	149 000	149 000	0	0	0	0	149 000
I Réseau routier et mobilité	25 464 060	8 832 701	7 828 220	3 755 166	5 047 973	0	25 464 060
I1 Routes	25 464 060	8 832 701	7 828 220	3 755 166	5 047 973	0	25 464 060
K Administration générale	755 000	52 529	230 000	270 000	202 471	0	755 000
K3 Systèmes d'information et télécommunications	655 000	27 529	205 000	245 000	177 471	0	655 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	25 000	25 000	25 000	25 000	0	100 000
L Pilotage et coordination	193 000	57 000	50 000	50 000	36 000	0	193 000
L2 Communication externe	193 000	57 000	50 000	50 000	36 000	0	193 000
Total général	27 989 560	9 412 464	8 848 220	4 441 332	5 287 544	0	27 989 560

ANNEXE 2 – Budget primitif 2019 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
A Enfance Famille	0	0	0	0	0	0	0
A1 Petite enfance	0	0	0	0	0	0	0
B Action sociale et insertion	695 000	80 000	130 000	200 000	285 000	0	695 000
B2 Insertion professionnelle	90 000	60 000	30 000	0	0	0	90 000
B4 Logement	605 000	20 000	100 000	200 000	285 000	0	605 000
C Autonomie	847 240	115 672	421 120	310 448	0	0	847 240
C1 Personnes âgées	775 000	94 000	385 000	296 000	0	0	775 000
C2 Personnes handicapées	72 240	21 672	36 120	14 448	0	0	72 240
E Culture et patrimoine	450 000	80 000	170 000	150 000	50 000	0	450 000
E2 Sites culturels	450 000	80 000	170 000	150 000	50 000	0	450 000
F Sport Jeunesse	190 000	50 262	119 738	20 000	0	0	190 000
F1 Sport et activités de pleine nature	190 000	50 262	119 738	20 000	0	0	190 000
G Environnement et prévention des risques	4 004 000	816 694	793 788	610 181	374 283	1 409 054	4 004 000
G1 Eau	3 600 000	629 694	581 788	605 181	374 283	1 409 054	3 600 000
G2 Espaces naturels	384 000	167 000	212 000	5 000	0	0	384 000
G4 Sécurité civile	20 000	20 000	0	0	0	0	20 000
H Aménagement et attractivité du territoire	14 254 000	1 685 000	3 660 000	3 804 000	1 570 000	3 535 000	14 254 000
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	0	0	0	0	0	0	0
H2 Accompagnement des territoires	450 000	50 000	180 000	150 000	70 000	0	450 000
H4 Tourisme	1 075 000	100 000	350 000	350 000	200 000	75 000	1 075 000
H5 Agriculture et pêche	7 729 000	535 000	1 130 000	1 304 000	1 300 000	3 460 000	7 729 000
H6 Inondations	5 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	5 000 000
I Réseau routier et mobilité	485 000	160 000	150 000	100 000	75 000	0	485 000
I1 Routes	485 000	160 000	150 000	100 000	75 000	0	485 000
Total général	20 925 240	2 987 628	5 444 646	5 194 629	2 354 283	4 944 054	20 925 240

ANNEXE 3 – Budget primitif 2019 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : 1 170 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 1 170 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 1 170 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				970 000 €	13 834 €	600 000 €	356 166 €	0 €	0 €
D11	Travaux accessibilité	23	970 000 €	13 834 €	600 000 €	356 166 €	0 €	0 €	
D11	Etudes collège Alain	000 053	200 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				1 170 000 €	113 834 €	700 000 €	356 166 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté : 65 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 65 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 65 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action E21 - Aides à l'investissement				65 000 €	65 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E 21	Travaux Abbaye de Lagrasse	23	65 000 €	65 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				65 000 €	65 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté : 20 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 20 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 20 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action E32 - Traitement et conservation				20 000 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €
E32	Acquisitions de tablettes	21	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				20 000 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté : 13 500 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 13 500 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux				13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G14	Observatoire de l'eau	21	13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : **160 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **160 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **160 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action G22 - Programme de protection des ENS				160 000 €	128 900 €	20 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €
G22	Acquisition ENS	21	60 000 €	28 900 €	20 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €	
G22	Inondations octobre 2018	23	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				160 000 €	128 900 €	20 000 €	10 000 €	1 100 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : **149 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **149 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **149 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile				149 000 €	149 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
G42	Inondations octobre 2018	23	149 000 €	149 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				149 000 €	149 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté : **655 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **655 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **655 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action K31 - Systèmes d'information				465 000 €	9 529 €	125 000 €	165 000 €	165 471 €	0 €
K31	Infrastructures	20	410 000 €	0 €	110 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	
K31	Audiovisuel	21	55 000 €	9 529 €	15 000 €	15 000 €	15 471 €	0 €	
Total action K32 - Télécommunications				190 000 €	18 000 €	80 000 €	80 000 €	12 000 €	0 €
K32	Téléphonie	21	190 000 €	18 000 €	80 000 €	80 000 €	12 000 €	0 €	
TOTAL				655 000 €	27 529 €	205 000 €	245 000 €	177 471 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **100 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **100 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **100 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				100 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €
K42	Etudes générales 2019-2022	20	100 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	
TOTAL				100 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté : **193 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **193 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **193 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action L21 - Actions de communication				193 000 €	57 000 €	50 000 €	50 000 €	36 000 €	0 €
L21	Refonte site aude.fr	20	193 000 €	57 000 €	50 000 €	50 000 €	36 000 €	0 €	
TOTAL				193 000 €	57 000 €	50 000 €	50 000 €	36 000 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 4 – Budget primitif 2019 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme I1- Routes

Montant du programme voté : **10 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **- €**
 Disponible à l'individualisation : **10 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **10 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau				10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
I11	PEM Gare Carcassonne	204	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté : **21 500 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **5 697 097 €**
 Disponible à l'individualisation : **15 802 903 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **15 802 903 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau				15 802 903 €	7 530 000 €	6 272 903 €	2 000 000 €	0 €	0 €
H61	Inondations octobre 2018 - Voirie	204	9 522 903 €	4 000 000 €	3 522 903 €	2 000 000 €	0 €	0 €	
H61	Inondations oct 2018 - AEP Asst	204	4 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €	
H61	Inondations 10/2018 - Rivières	204	1 500 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €	0 €	0 €	
H61	Inondations Solid cnes audoises	204	780 000 €	780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				15 802 903 €	7 530 000 €	6 272 903 €	2 000 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0 €**

<p>Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources</p>
--

<p>Session du 08 avril 2019</p>

<p>Budget primitif 2019 : budget principal</p>

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le compte administratif 2018 et l'affectation du résultat,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 12 mars 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la réalisation du budget 2019 sera nécessairement marquée par la reconstruction du territoire suite aux intempéries d'octobre dernier. Mais, au-delà, le Département poursuivra son engagement pour soutenir l'économie audoise, renforcer l'attractivité du territoire ou accompagner des projets structurants notamment à travers les travaux de reconstruction du collège des Fontailles à Castelnaudary, l'engagement des études détaillées préparatoires à la reprise complète du collège Alain à Carcassonne, l'aménagement du Centre Médico-social à Lézignan ou encore la poursuite du financement du déploiement du Très Haut débit.

Les solidarités humaines demeurent également au cœur de l'action et du budget du Département. La rapide progression ces dernières années de l'aide sociale à l'enfance avec l'accueil des mineurs non accompagnés a fortement mobilisé les services départementaux et démontré une fois de plus le rôle essentiel de notre collectivité dans l'accompagnement et la prise en charge des enfants confiés à l'aide sociale. Dans le même temps, la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement continue à produire ses effets en matière de prévention de l'autonomie et d'accompagnement dans la prise en charge de la dépendance.

Face à ces enjeux de société et dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'Etat et la compensation insuffisante des charges liées aux allocations individuelles de solidarités, le Département a su mener une politique budgétaire rigoureuse qui lui a permis de préserver ses ressources tout en maintenant un service de qualité. A travers le budget 2019, les solidarités humaines et les solidarités territoriales demeurent les axes forts du Département pour un territoire d'avenir qui se relève des événements tragiques de 2018.

Dans cet environnement, le budget traduira donc des priorités et de nouveaux efforts de gestion. Il nous appartient de faire les choix stratégiques permettant de créer les conditions d'un équilibre durable de notre situation financière, pour garantir notre capacité à mettre en œuvre les politiques publiques auxquelles nous croyons.

Pour présenter le budget primitif 2019, ce rapport détaillera les dépenses des missions et programmes qui constituent le support de présentation de notre budget, conformément au règlement budgétaire et financier adopté en mars 2013 et actualisé le 22 décembre 2017. Une deuxième partie présentera le budget plus globalement pour exposer les conditions de son équilibre.

Le rapport est organisé comme suit :

Les crédits du budget 2019 par mission	5
Mission A - Enfance Famille.....	5
Programme A1 - Petite Enfance.....	5
Programme A2 - Aide sociale à l'enfance	7
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A	9
Mission B - Action Sociale et Insertion	10
Programme B1 – Allocations RMI / RSA.....	10
Programme B2 - Insertion professionnelle	11
Programme B3 - Action Sociale	12
Programme B4 - Logement.....	14
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B.....	16
Mission C - Autonomie	17
Programme C1 - Personnes Agées	17
Programme C2 - Personnes Handicapées.....	20
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C.....	23
Mission D - Education	24
Programme D1 – Collèges.....	24
Programme D2 – Actions éducatives	28
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D.....	29
Mission E - Culture et Patrimoine.....	30
Programme E1 - Développement culturel	30
Programme E2 – Sites culturels.....	32
Programme E3 – Archives	33
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E	35
Mission F – Sport Jeunesse.....	35
Programme F1 – Sports et activités de pleine nature.....	36
Programme F2 – Jeunesse.....	38
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F	39
Mission G - Environnement et prévention des risques.....	40
Programme G1 – Eau	40
Programme G2 - Espaces Naturels	42
Programme G3 - Energies Renouvelables.....	43
Programme G4 - Sécurité civile	44
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G.....	45
Mission H - Aménagement et attractivité du territoire	46
Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental.....	46
Programme H2 – Accompagnement des territoires.....	47
Programme H3 – Coopération décentralisée	49
Programme H4 – Tourisme.....	50

Programme H5 – Agriculture et Pêche.....	51
Programme H6 – Inondations	53
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H.....	54
Mission I - Réseau routier et mobilité	55
Programme I1 – Routes.....	55
Programme I2 – Transports	59
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I	60
Mission K – Administration Générale	61
Programme K1 – Ressources humaines.....	61
Programme K2 – Budget et finances	67
Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunication.....	68
Programme K4 – Logistique et patrimoine	70
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K.....	73
Mission L – Pilotage et coordination.....	74
Programme L1 - Pilotage stratégique.....	74
Programme L2 - Communication externe.....	75
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L	76
L'équilibre du budget 2019.....	77
La section de fonctionnement 2019.....	77
Les recettes de fonctionnement	77
Les dépenses de fonctionnement	82
La section d'investissement 2019.....	84
Les recettes d'investissement	84
Les dépenses d'investissement	85
L'équilibre du budget.....	88
Conclusion	88
Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels sans crédits non affectés).....	91
Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves).....	92

Les crédits du budget 2019 par mission

Conformément à la loi NOTRe qui confère aux Départements le rôle de chef de file des solidarités, l'action sociale de notre collectivité s'inscrit dans l'exercice d'une solidarité permettant à chaque audois d'accéder aux droits et aux prestations auxquels il peut prétendre et les possibilités pour chacun de vivre dignement et en autonomie dans la société.

Le Département de l'Aude s'implique ainsi quotidiennement et fortement dans l'application d'une politique sociale cohérente, efficace et de proximité pour les habitants.

La Solidarité, valeur fondamentale de l'intérêt général, reste le principal poste budgétaire avec la petite enfance, l'enfance en danger, les personnes âgées, les personnes handicapées, l'insertion et le logement.

A tous les âges de la vie et pour toutes les situations, le Département de l'Aude répond ainsi quotidiennement à sa mission majeure de solidarités avec un objectif pérenne de venir en aide aux plus précaires à travers les axes suivants :

- asseoir le rôle de chef de file du Département et renforcer la place des usagers au cœur des actions menées
- privilégier une approche territorialisée de l'action sociale
- développer les politiques partenariales.

C'est dans cette volonté de co-construction que les Schémas (Schéma Unique des Solidarités, Plan Départemental d'insertion, schéma de services aux familles, schéma d'amélioration d'accessibilité aux services au public, Plan département de l'habitat, ...) traduisent les orientations politiques départementales de solidarité appréhendées dans un esprit de pluridisciplinarité et articulées avec les dynamiques citoyennes et associatives.

Les propositions présentées au titre du budget principal 2019 des solidarités s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 275 480 616 € soit une évolution de 1,67 % par rapport au budget 2018 s'élevant pour rappel à 270 945 024 €.

Mission A - Enfance Famille

Les propositions du budget primitif 2019 de la mission Enfance Famille s'élèvent à 43 975 195 € (en 2018, le budget s'élevait à 43 221 901 € soit une augmentation de 1,74 %) en section de fonctionnement et à 210 000 € en section d'investissement.

Programme A1 - Petite Enfance

Les compétences du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile sont prévues par le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles. Elles visent d'une part la prévention primaire en direction des familles (santé, épanouissement), et d'autre part les modes d'accueil individuels et collectifs pour les enfants de moins de six ans.

Ce programme s'inscrit dans une double logique de prévention : à l'égard des populations, que ce soit d'un point de vue de l'épanouissement ou d'un point de vue sanitaire, et à l'égard des territoires, dans un objectif de maintien de leur attractivité.

Dans le cadre du Schéma Unique des Solidarités, le Conseil départemental a fixé plusieurs priorités pour le programme Petite Enfance :

- participer à la lutte contre la désertification des territoires ruraux en poursuivant et adaptant la mise en œuvre de la consultation itinérante de protection maternelle et infantile,
- développer des actions de soutien à la fonction parentale dans le cadre du REAAP,
- aider au développement de modes de garde diversifiés et de qualité.

Le Département inscrit également ses missions de PMI dans le cadre du Schéma de Services aux Familles en animant des actions qui visent l'adaptation des modes d'accueil de la petite enfance aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire départemental.

Des actions ciblent également l'adaptation de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 920 350 €. Les dépenses d'investissement sont, elles, de 210 000 €.

Action A11 – Parentalité

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 219 500 € concernent :

- Les engagements conventionnels pluriannuels avec les partenaires du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP), qui se traduisent par la participation du Département au coût d'animation du REAAP supporté par la CAF. Ces engagements sont pris jusqu'en 2022, et représentent un montant annuel de dépenses de 44 000 €
- Les subventions versées aux porteurs de projet labellisés chaque année au titre du REAAP, et entrant dans les objectifs du cahier des charges annuel REAAP. Pour 2019, l'accent sera mis sur les actions collectives rassemblant les parents et enfants autour du handicap, du numérique : 59 250 €
- Les subventions versées aux associations agréées pour la médiation familiale ainsi que pour les espaces rencontres : 20 000 €
- Les subventions versées aux associations conventionnées pour gérer les Maisons de la famille. Une Maison de famille a vu le jour en 2018 couvrant le secteur narbonnais. Elle a vocation à offrir aux professionnels œuvrant dans le domaine de la famille (dont le Département) ainsi qu'aux familles un espace dédié de rencontres d'informations et actions collectives diverses. A l'automne 2018, un appel à projet sera lancé en vue de l'ouverture d'une Maison de la Famille couvrant le secteur carcassonnais, une troisième est à l'étude sur le secteur du lézignanais : 8 000 €.
- Les subventions versées au titre du fonctionnement de la micro-crèche d'insertion ADDI, ouverte à Carcassonne en 2016 : 28 250 €
- L'activité « Lecture en salle d'attente » pour un montant de 60 000€.

Action A12 – Santé

Les recettes de fonctionnement relatives à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) représentent un montant de 251 000 €. Elles sont liées à la prise en charge des consultations médicales par le régime général d'assurance maladie, par l'intermédiaire de la carte vitale.

Les dépenses de fonctionnement en matière de santé s'établissent à 625 950 € et sont en légère hausse par rapport au budget 2018 soit + 2,96 %.

Concernant la PMI pour un montant de 565 100 €, les dépenses sont réparties notamment comme suit :

- actions de santé publique en école maternelle : 5 000 €
- approvisionnement en médicaments PMI : 12 000 €
- achat de médicaments, destinés aux activités de planification : 19 000 €
- transports médicaments, contraceptifs, vaccins, petit matériel médical : 5 000 €
- approvisionnement en vaccins : 16 000 €
- autres participations au dispositif de santé dans le cadre des missions PMI : 410 000 €. Participations versées aux CAMSP (380 000 €), CH Castelnaudary (30 000 €)
- remboursements d'examens de laboratoires privés au titre de l'activité PMI : 23 000 €
- remboursements d'examens de laboratoires privés au titre de l'activité de planification : 23 000 €

Les autres dépenses de fonctionnement d'un montant de 60 850 €, concernent, les concours divers et les subventions de fonctionnement : l'implication du Département au soutien des actions menées en partenariat avec les associations (La ligue contre le cancer, Lo Camin Del Sol ...) ainsi que la subvention versée au CODES (35 000€) pour l'action permettant de favoriser l'accès à l'information dans le domaine de la prévention santé et l'éducation à la santé pour les publics relevant des compétences sociales du Département de l'Aude. Par ailleurs, le Département va en 2019 participer à hauteur de 20 000€ pour l'accompagnement social en gendarmerie au bénéfice des femmes victimes de violences conjugales.

Action A13 - Modes d'accueil

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 74 900 € concernent :

- La formation obligatoire des Assitants Maternels et le financement des actions de santé : 72 700€. Le budget couvre également la venue de professionnels pour animer des conférences lors du forum autour de la naissance et de la journée des livres pour grandir.
- Le remboursement des frais de garde en période de formation des Assitants Maternels : 2 200 €.

Le budget 2019, en dépenses d'investissement, soit 210 000 €, correspond aux aides destinées à financer les opérations de construction, d'extension ou de réhabilitation des établissements d'accueil des jeunes enfants menées par les structures intercommunales ou, à défaut, par les communes lorsque les EPCI n'exercent pas la compétence.

Programme A2 - Aide sociale à l'enfance

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 43 054 845 €.

Action A21- mesures de prévention

Les mesures de prévention concernent différentes actions auprès des familles et des enfants en difficultés sociales : service de prévention spécialisée, évaluation externalisée d'informations préoccupantes, aides ménagères, techniciennes de l'intervention sociale et

familiale, actions éducatives en milieu ouvert, mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF).

Les dépenses de fonctionnement s'établiront à 5 118 000 € pour 2019.

Il est ainsi proposé une hausse globale modérée des dépenses relatives aux services tarifés et assimilés (TISF, MAESF, AEMO ...).

En effet, l'augmentation de l'activité des services d'AEMO s'est confirmée en 2018, dont une augmentation sensible des mesures d'AEMO renforcées et spécifiques qui sont prescrites par les juges des enfants. De même, les AEMO hors département ont connu une augmentation.

Action A22 - Mesures de prises en charge physique

Les recettes de fonctionnement 2019 sont estimées à 1 292 190 € contre 833 000 € prévus au budget 2018 soit une hausse de 55,1 %.

Cette augmentation est en lien avec les participations de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés en corrélation avec l'augmentation des accueils, des évaluations et des placements dont les coûts augmentent davantage que les recettes de l'Etat.

Les autres recettes attendues concernent les remboursements de frais de placement des départements extérieurs.

Les dépenses de fonctionnement pour 2019 s'élèvent à 37 905 865 € et sont en augmentation de 900 607 € (soit + 2,43 %) par rapport aux crédits 2018 qui s'élevaient à 37 005 258 €.

Au 30 juin 2018, 1485 mineurs et jeunes majeurs de 0 à 21 ans faisaient l'objet d'une mesure de placement (toutes mesures confondues) dont 182 MNA. Ils étaient 1416 dont 127 MNA au 30 juin 2017.

En 2018, il y a eu 111 créations de places dans l'Aude pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Par ailleurs, au titre de la tarification 2018, les objectifs de taux d'occupation des Maisons d'enfants ont été revus à la hausse.

Une étude sur l'offre de services de l'Aide Sociale à l'enfance intégrant l'offre de placement familial sera conduite en 2019.

Pour 2019, il convient d'accentuer l'adaptation de l'offre de service aux besoins des jeunes audois, en favorisant l'augmentation et l'adaptation des places dites « placement à domicile » (AFD), afin d'éviter le placement institutionnel, en développant les places audoises de formation et de remobilisation, en dédiant davantage de places situées dans l'Aude aux jeunes audois.

Les autres frais ASE restent globalement stables. Ils comprennent notamment les remboursements, à des départements extérieurs, de frais de placement, les frais d'actes et de contentieux, les remboursements à la CAF, les études et recherches. Il est proposé pour 2019, un budget de 166 000 € comprenant une étude sur l'évaluation de l'offre de service en aide sociale à l'enfance.

Concernant les frais de publication, il est prévu pour 2019 une dépense de 2 000 €. En effet, suite à la mise en place en 2017 des appels à projets relevant de la compétence exclusive du Département de l'Aude, il est nécessaire de diffuser l'appel à projet sur les revues spécialisées. Cette diffusion est payante, le coût estimé permet de couvrir 1-2 appels à projet.

La dotation globale pour la SAE s'élèverait à 5 839 365 €. Un rapport spécifique au BP 2019 de la structure accueil enfance est présenté à cette session.

Action A23 - Participations et subventions

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 30 980 € et concernent :

- L'adhésion ODAS pour un montant de 2 980 €. L'ODAS augmente pour l'année 2019 le montant de la cotisation de 500€, montant qui était inchangé depuis 2007.
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations dont les interventions se situent en totale complémentarité des missions départementales. Le montant est estimé à 28 000 €. Ces subventions sont versées à EFA11, UNICEF, l'ADEPAPE, mais aussi la poursuite de l'accueil social avec l'association Accueil Paysan Aude et PO avec la mise en place d'accueil physique des jeunes.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
A Enfance Famille	37 784 974,53	43 221 901,33	43 114 584,77	43 975 195,12
A1 Petite enfance	782 419,83	895 902,00	797 056,43	920 350,00
A11 Parentalité	206 218,29	223 500,00	217 325,92	219 500,00
A12 Santé	536 849,72	607 950,00	525 101,38	625 950,00
A13 Modes d'accueil	39 351,82	64 452,00	54 629,13	74 900,00
A2 Aide sociale à l'enfance	37 002 554,70	42 325 999,33	42 317 528,34	43 054 845,12
A21 Mesures de prévention	4 693 623,51	5 290 261,12	5 290 261,12	5 118 000,00
A22 Mesures de prises en charge physique	32 170 201,19	37 005 258,21	36 999 287,22	37 905 865,12
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	138 730,00	30 480,00	27 980,00	30 980,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	37 784 974,53	43 221 901,33	43 114 584,77	43 975 195,12

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
A Enfance Famille	239 358,40	497 992,52	54 588,52	210 000,00
A1 Petite enfance	72 616,48	98 768,52	54 588,52	210 000,00
A13 Modes d'accueil	72 616,48	98 768,52	54 588,52	210 000,00
A2 Aide sociale à l'enfance	166 741,92	399 224,00	0,00	0,00
A22 Mesures de prises en charge physique	166 741,92	399 224,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	239 358,40	497 992,52	54 588,52	210 000,00

Mission B - Action Sociale et Insertion

Le Code de l'Action Sociale et des Familles confie au service social départemental la mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Outre les crédits d'allocation RSA, la mission action sociale et insertion intègre les priorités définies dans le Schéma Unique des Solidarités :

- adapter l'offre d'accompagnement à la situation des personnes les plus désocialisées et durablement éloignées de l'emploi,
- développer les outils d'insertion active (emplois aidé, clause d'insertion sociale dans les marchés) pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA,
- favoriser une offre de logement de qualité, respectueuse des critères de développement durable et accessible au plus grand nombre.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à 115 190 281 € en crédits de fonctionnement auxquels s'ajoutent 1 596 520 € en crédits d'investissement.

Programme B1 – Allocations RMI / RSA

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 99 040 121 €, en augmentation de 1,43 % par rapport au budget 2018. Elles comprennent les allocations versées, les frais de gestion des organismes payeurs et l'ensemble des opérations de régularisation.

Action B11- Allocations

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'établissent à 98 772 121 €.

L'accélération du chômage enregistrée depuis janvier 2017 se confirme en fin d'année. Ainsi à la fin 2017, le Département de l'Aude enregistrait 37 850 demandeurs d'emploi soit +3,5% par rapport à décembre 2016. Sur le 1^{er} trimestre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi s'établit en moyenne à 37 790, pour remonter au 2^{ème} trimestre à 38 080 demandeurs en moyenne.

De plus, la prime d'activité mise en place au 1^{er} janvier 2016 a connu une montée en charge très rapide dès sa première année pour atteindre 17 775 foyers bénéficiaires en décembre 2016. L'Aude comptait 19 116 foyers bénéficiaires en fin d'année 2017 et 18 296 en juin 2018. L'évolution des deux dispositifs est liée en fonction des ressources perçues par le foyer, les basculants de la prime d'activité font progresser le RSA.

Les prévisions de dépenses sont établies sur la base :

- Des dépenses en 2018
- De l'inflation prévue pour 2019 : +1,5% au 1^{er} avril (source OCDE)
- D'une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires de 1%

Toutefois, elles ne tiennent pas compte, faute d'éléments probants, de l'impact de la diminution des contrats aidés, des réformes de l'assurance chômage et de l'apprentissage – formation professionnelle.

Action B12- Régularisations

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 705 000 € correspondent aux titres émis suite à transfert de créances des organismes payeurs. Compte tenu des règles de gestion comptable du RSA, seule une appréciation de l'antériorité permet d'évaluer ces recettes.

Les émissions de titres relatifs au RMI ont considérablement diminué en 2018 alors que celles relatives au RSA ne devraient pas significativement décroître puisque l'évolution du nombre de bénéficiaires implique au moins une stabilisation quasi mécanique.

Il s'agit également des émissions de titres relatifs à la sanction financière de la fraude, les amendes administratives. Le Département gère les dossiers dont l'indu, qualifié de fraude, est constitué de RSA seul.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 268 000 € correspondent au financement des frais de gestion administrative et à la rémunération des services complémentaires réalisés par les organismes en charge du service de la prestation conformément aux conventions de gestion.

Sont également provisionnées l'annulation ou la réduction de titres concernant les allocations RSA ou RMI suite à un recours gracieux ayant ouvert droit à une remise de dette en application de la délibération du 26/09/2011 ou à une erreur administrative de liquidation dans le service de la prestation, ou une décision d'une instance juridictionnelle.

Programme B2 - Insertion professionnelle

Les propositions pour les crédits de fonctionnement de l'insertion professionnelle s'élèvent à 8 192 920 € et sont en augmentation de 214 519 € soit + 2,69 %. Les crédits d'investissement s'établissent à 60 000 €.

Action B21 - Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 1 687 800 € intègrent pour 1 537 800 € les actions nouvelles de mobilisation en amont du parcours d'insertion par l'activité économique et le renforcement des moyens pour l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion. En 2018, un recueil d'initiatives spécifiques a été lancé pour augmenter le nombre d'actions de référence afin de conforter un taux de contractualisation important. Il est nécessaire pour 2019 d'assurer la continuité de ces actions nouvelles.

A cela, s'ajoutent 150 000 € pour permettre de financer les quatre prestataires retenus par marchés pour les diagnostics qui leur sont commandés par le Département, en vue d'orienter les BRSA vers leurs référents à leur entrée dans le dispositif.

Action B22 - Axe 3 PDI - Acquisition de compétences

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 4 336 120 € tiennent compte du financement en année pleine des actions engagées en cours d'année 2018, en application des engagements pris dans la convention d'appui aux politiques d'insertion signée avec le Préfet.

En 2017, une nouvelle action avait été mise en œuvre en faveur des artistes. Cette action qui vise à accompagner les artistes est très importante avec une montée en charge considérable.

Les crédits d'investissement, d'un montant de 60 000 €, sont en lien avec les chantiers d'insertion.

Action B23 - Axe 3 PDI - Contrats Uniques d'insertion

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 54 120 € correspondent aux reliquats de crédits sur le compte du Département à l'Agence de Services et de Paiement pour les exercices 2014 et 2016.

En dépenses de fonctionnement, les crédits s'élèvent à 263 000 €. Ces dépenses sont établies sur la base du maintien du nombre de contrats d'accompagnement dans l'emploi cofinancés par l'Etat et le Département. Les contrats initiative emploi (CIE), en secteur marchand, ne sont plus financés par l'Etat. Le dernier CIE prescrit par le Département en 2017 arrive à échéance le 29 décembre 2018. Il n'y a plus de dépense sur l'aide à l'employeur en 2019.

Action B24 - Axe 4 PDI - Accès à l'emploi

Les dépenses de fonctionnement prévues à hauteur de 386 000 € permettent le financement d'actions nouvelles d'accompagnement dans l'emploi, répondant à des besoins insuffisamment couverts, en lien avec le Fonds d'appui aux politiques d'insertion.

Ces dépenses prévoient le maintien des actions existantes, la possibilité d'en financer de nouvelles dans le cadre du FAPI et/ou des contrats de ville et de poursuivre l'expérimentation démarrée en 2018 relative à l'externalisation d'un accompagnement spécifique des personnes en parcours d'insertion via clause sociale en interim.

Action B25 - Fonds Social Européen

Les recettes FSE correspondent au remboursement des opérations de 2016. Par conséquent, le montant est établi à 1 000 000 €.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 520 000 € sont relatives à la convention de Subvention Globale FSE signée pour la période 2018-2020. Il s'agit également des dépenses avancées aux opérateurs d'insertion ainsi que l'externalisation des contrôles de services des opérations de 2017 et une partie de 2018.

Programme B3 - Action Sociale

Les dépenses de fonctionnement d'action sociale et d'insertion d'un montant de 4 357 760 € (stables par rapport à 2018) répondent aux priorités d'intervention en direction des personnes les plus en difficulté, pour éviter la dégradation de leur situation et un repli sur soi dont les conséquences sociales ne sont pas sans impact sur le vivre ensemble et l'action de la collectivité. Ces actions s'inscrivent de plus en plus dans les interventions partagées avec les partenaires du Département en matière d'action sociale, et plus particulièrement les contrats de ville.

Action B31 - Axe 2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion professionnelle

Les dépenses de fonctionnement seront prévues à hauteur de 2 207 760 €.

Les mesures de cette action visent la satisfaction des besoins de socialisation et de mobilisation des personnes confrontées à des difficultés sociales faisant obstacle à leur insertion professionnelle. Sont ainsi soutenues :

- Des projets et actions dans le cadre de la Politique de la Ville : 250 000 €
- Les actions de lutte contre le surendettement : 78 460 €
- Des mesures d'accompagnement adapté en direction des personnes sans domicile lorsqu'elles sont bénéficiaires du RSA : 51 000 €
- Les actions destinées à placer les bénéficiaires dans une situation propice à engager des démarches d'insertion professionnelle : 1 828 300 €

Action B33 - Aides financières aux personnes (hors FUL)

Le dispositif audois d'aides financières, estimées à 1 565 000 €, a été optimisé avec la mise en œuvre en 2014, d'un règlement départemental des aides financières aux personnes en matière d'action sociale, d'insertion et d'aide sociale à l'enfance. L'utilisation d'un quotient familial permet de prioriser l'attribution des aides aux ménages aux ressources très modestes, sans exclure toutefois les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles.

L'analyse de l'évolution des aides attribuées depuis 2015 fait apparaître que 75% des dépenses du FAST concernent l'aide alimentaire et les besoins de première nécessité. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'aggravation de la situation des publics déjà en difficulté et d'augmentation du nombre de personnes en difficulté reçues dans les CMS.

En 2019, il est proposé :

- 1 465 000 € pour le FAST dont 1 130 000 € pour les régies des CMS et 335 000 € pour les paiements aux tiers
- 100 000 € dans le cadre du Fonds d'Aide à la Formation (FAF)

Action B34 - Aides financières aux personnes (APRE)

L'aide personnalisée au retour à l'emploi est un fonds d'aide à la prise en charge des frais afférents à la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle, mobilisable pour les personnes bénéficiaires du RSA. Les dépenses sur ce fonds contribuent notamment à la levée des freins à l'insertion que sont l'absence de moyen de transport et la garde des enfants.

En 2019 il est proposé 465 000 € pour l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE).

Action B35 - Subventions dans le domaine de l'action sociale

Cette action regroupe les subventions de fonctionnement accordées aux associations oeuvrant auprès des personnes en difficultés dans des domaines divers tels que l'accès aux biens de première nécessité (les épiceries sociales), l'accès et le maintien dans un logement (association de défense des locataires)...

Le budget 2018 s'élevait à 92 500 €. En raison de l'intégration, en subvention de fonctionnement, de l'aide départementale aux Restos du Cœur émergeant jusqu'à présent sur les actions de socialisation, les dépenses pour 2019 s'élèvent à 120 000 €.

Programme B4 - Logement

Un total de 3 599 480 € est consacré à ce programme, en crédits de fonctionnement. Ces crédits s'ajoutent aux crédits d'investissement établis à 1 536 520 €.

Action B41 - Aides aux personnes – Accompagnement

Pour la mise en œuvre de ces actions, notamment dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, le Département pourra bénéficier de recettes qui viendront en atténuation de ses engagements financiers, avec la participation de l'Etat et de l'ANAH à la mission d'animation du PIG à hauteur de 195 714 €.

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 355 980 € concernent :

- La participation du Département à l'expérimentation de permanences de l'ADIL 31 sur le territoire audois : 20 000€
- Le financement des Bureaux et Permanences d'Accueil et d'Insertion Logement : 255 000 €
- La participation du Département au fonctionnement des aides d'accueil des gens du voyage : 75 000 €
- Les mesures d'accompagnement social personnalisé : 605 000 €. Le cumul des fragilités des publics audois défavorisées et une meilleure connaissance du dispositif par les partenaires ont généré une forte progression de ces mesures sur les deux dernières années.
- Les mesures d'accompagnement judiciaire : 15 000 €
- La participation du Département à la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale pour la lutte contre l'habitat indigne : 15 000 €
- L'auto-réhabilitation, accompagner les locataires et propriétaires occupants à revenus très modestes dans l'amélioration de leur habitat et cadre de vie. Un nouveau recueil d'initiatives logement va être lancé en ce sens : 60 000 €
- Le PIG « Mon Coach Eco-Logis » pour les actions de communication, d'accueil et de pré-sélection des dossiers : 310 980 €

Action B42 - Aides aux personnes – FUL

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 583 500 € concernant le FUL correspondent aux abondements des communes, de la CAF, de la MSA et des fournisseurs énergies.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 243 500 €. L'année 2018 a fait apparaître une forte augmentation des aides aux flux, de l'aide au maintien/dette de loyer et en contrepartie une légère diminution des aides à l'accès

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au PDALHPD il apparaît nécessaire de renforcer les mesures d'accompagnement liées au logement. Il s'agit ici d'articuler l'intervention avec le dispositif de sous location, la CCAPEX dans le cadre de la prévention des expulsions et la CL3P pour le relogement.

Sont également financées sur les crédits du Fonds Unique Logement des mesures d'accompagnement des ménages : Accompagnement social logement, mesures de sous-location, le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME).

Les recettes d'investissement de 250 000 € correspondent aux remboursements par les particuliers des aides qui leur ont été accordées sous forme de prêt.

Les dépenses d'investissement de 400 000 € correspondent aux prêts accordés par le Département.

Action B43 - Aides à la construction

Malgré une forte dynamique de création de nouveaux logements par les bailleurs sociaux, l'offre de logements sociaux reste insuffisante au regard de la demande. La problématique se pose en termes de typologie de logements, d'accessibilité financière et de localisation géographique.

Les crédits d'investissement à hauteur de 345 000 € accompagnent la politique départementale de soutien à la construction et à la réhabilitation de logements du parc social, enjeu essentiel dans l'Aude au regard des besoins des publics.

Action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers

Pour 2019, il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement un montant de 134 000 € dont 54 000 € de financements prévus dans le cadre des travaux menés au sein des logements relevant du programme départemental d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique Mon Coach Eco-Logis, et 80 000 € au titre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Action B45 – ANRU

Les opérations concernées par les dépenses d'investissement évaluées à 607 520 € sont les suivantes :

- financement des opérations liées à l'ANRU 2015
- financement des opérations liées à l'ANRU Les Peupliers à Narbonne
- financement des opérations liées à l'ANRA

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
B Action sociale et insertion	110 876 727,99	114 414 586,00	113 495 531,94	115 190 281,00
B1 Allocations RMI/RSA	96 180 304,55	97 644 209,00	97 459 097,87	99 040 121,00
B11 Allocations	95 947 200,31	97 376 209,00	97 217 870,34	98 772 121,00
B12 Régularisations	233 104,24	268 000,00	241 227,53	268 000,00
B2 Insertion professionnelle	7 560 620,89	7 978 401,31	7 909 167,41	8 192 920,00
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 398 111,00	1 587 340,31	1 583 776,20	1 687 800,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	3 871 552,33	4 206 696,84	4 185 488,44	4 336 120,00
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	402 541,75	428 000,00	413 880,38	263 000,00
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	340 516,00	322 164,16	311 364,00	386 000,00
B25 Fonds social européen	1 547 899,81	1 434 200,00	1 414 658,39	1 520 000,00
B3 Action sociale	4 210 789,11	5 182 520,00	4 962 373,54	4 357 760,00
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 186 010,34	2 233 420,00	2 233 420,00	2 207 760,00
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 430 278,77	2 391 600,00	2 258 475,72	1 565 000,00
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	505 000,00	465 000,00	383 977,82	465 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	89 500,00	92 500,00	86 500,00	120 000,00
B4 Logement	2 925 013,44	3 609 455,69	3 164 893,12	3 599 480,00
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	928 542,01	1 432 138,69	1 382 527,91	1 355 980,00
B42 Aides aux personnes - FUL	1 996 471,43	2 177 317,00	1 782 365,21	2 243 500,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	110 876 727,99	114 414 586,00	113 495 531,94	115 190 281,00

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
B Action sociale et insertion	1 613 629,41	1 564 749,00	1 128 851,86	1 546 520,00
B2 Insertion professionnelle	0,00	0,00	0,00	60 000,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	0,00	0,00	0,00	60 000,00
B4 Logement	1 613 629,41	1 564 749,00	1 128 851,86	1 486 520,00
B42 Aides aux personnes - FUL	329 058,46	400 000,00	211 408,92	400 000,00
B43 Aides à la construction	580 969,00	340 153,00	283 157,74	345 000,00
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	60 735,05	137 596,00	117 745,29	134 000,00
B45 ANRU	642 866,90	687 000,00	516 539,91	607 520,00
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	1 613 629,41	1 564 749,00	1 128 851,86	1 546 520,00

Mission C - Autonomie

Cette mission s'organise autour de deux programmes : personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les compétences du Département en matière de prévention de l'autonomie et d'accompagnement dans une prise en charge de la dépendance ont été renforcées par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV).

L'application de cette réforme a généré dès 2016 une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et une diminution de leur participation, ce qui a induit une hausse des dépenses. Ainsi, les plans d'aide APA ont évolué afin de proposer des déplaçonnements en cas d'hospitalisation du proche aidant. Il est notable que la réforme de l'APA permet de soutenir davantage encore le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, ce qui se traduit par une baisse des dépenses de l'aide sociale à l'hébergement (par ailleurs alimentée par l'extension de l'obligation alimentaire aux petits-enfants).

La loi ASV réforme également la tarification de la dépendance des EHPAD. La convergence négative, malgré la volonté du Département de la contenir pour ne pas accroître les difficultés des EHPAD, aura pour effet de limiter le niveau des dépenses.

Enfin, par le biais de la présidence de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) créée par la loi ASV, le Département a pour mission de mettre en place et de coordonner une stratégie commune visant les personnes de 60 ans et plus. Le 31 mars 2017, la CFPPA a adopté pour 5 ans son premier programme coordonné de financements des actions individuelles et collectives de prévention qui bénéficie de concours spécifiques attribués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ce programme donne lieu à un plan d'actions annuel voté par la CFPPA.

Dans le champ du handicap, le traitement par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du stock des demandes de Prestation de Compensation du Handicap présentées au-delà du délai réglementaire de 4 mois a entraîné des dépenses à la hausse pour régulariser les dossiers correspondants. Par ailleurs, afin de permettre à tous les enfants et adultes handicapés de bénéficier d'un accompagnement adapté, le Gouvernement et les Départements travaillent ensemble pour améliorer la coordination des acteurs publics et privés impliqués. Il s'agit de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (RAT), dans laquelle 90 territoires départementaux se sont déjà engagés avec l'appui de la CNSA, dont le Département de l'Aude dès 2016. Une enveloppe est reconduite pour 2019.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent :

- En fonctionnement, à 116 315 140 € dont 61 215 458 € pour le volet personnes âgées et 55 099 682 € sur le volet handicap,
- En investissement, à 848 761 € dont 604 500 € pour le volet personnes âgées et 244 261 € sur le handicap.

Programme C1 - Personnes Agées

Ce programme représente un montant de 61,22 M€ en fonctionnement et près de 0,60 M€ en investissement.

Action C11 - Action Aide Sociale

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 456 454 €.

Concernant le volet aide sociale à domicile, les recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions, il est proposé de reconduire les crédits, soit 168 000 € étant donné que les recettes restent importantes tous les ans malgré la forte baisse du nombre de bénéficiaires.

Concernant le volet actions de prévention, les recettes sur l'action C11 CNSA intègrent les concours de la CNSA issus :

- De la convention de partenariat à conclure avec la CNSA sur 2019, pour une démarche commune de modernisation, de structuration et de professionnalisation des SAAD, une participation de la CNSA est prévue en 2019 à hauteur de 277 950€
- Des crédits spécifiques octroyés à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour ses actions de prévention. Au regard du montant prévisionnel consommé en 2018, il convient de reconduire en recette sur l'année 2019 le montant 2018, soit 917 957 € pour les actions de prévention et 92 547 € pour la part autonomie.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 081 408 €.

- Volet aide sociale à domicile : 551 625 €

L'action C11 comprend les dépenses relatives aux services ménagers, à la télé-sécurité et au portage de repas. On observe une baisse des bénéficiaires sur ces dispositifs qui s'explique notamment par l'application d'une grille d'analyse des besoins permettant de contenir ce poste de dépenses et de l'évaluer de manière régulière.

Aussi pour 2019, il est proposé de n'intégrer que l'augmentation des tarifs des services d'aide à domicile (+0,5%), soit un montant de pour les services ménagers et d'inscrire à l'identique les crédits correspondants à la télé-sécurité soit 5 000 €. Concernant le portage repas, il est proposé une légère diminution des crédits par rapport au consommé 2018 de manière à tenir compte de la diminution du nombre de bénéficiaires.

- Volet actions de prévention : 1 529 783 €

Cette action finance principalement les dépenses réalisées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Pour 2019, il est proposé 1 010 505 €.

Les actions de prévention intègrent également les dépenses liées à la convention de partenariat avec la CNSA. La convention est en cours de renouvellement, il est proposé de reconduire le montant 2018 sur 2019, soit 519 278 €.

Action C12 – Hébergement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 8 500 000 €. Les montants des recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions sont importants car ils comprennent la participation des bénéficiaires placés (versement de 90% de leurs ressources) et les participations des obligés alimentaires. La diminution du nombre de bénéficiaires se répercute plus fortement sur les recettes, les usagers les plus démunis ne pouvant être maintenus à domicile. En conséquence, il est proposé 8 500 000 € au titre des recettes pour 2019.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 15 326 750 € et concernent notamment :

- Les frais d'hébergement en EHPAD qui sont en diminution depuis 2016, cela s'explique par la revalorisation des plans d'aide APA issue de la loi ASL qui permet un maintien à domicile plus longtemps.
- Les crédits consacrés à l'aide sociale à l'hébergement en résidence autonomie. Le montant pour 2019 est en augmentation du fait de la prise en compte des impacts issus des orientations relatives à la création d'habitats collectifs avec services : 101 750 €
- Le dispositif de l'hébergement en famille d'accueil : 70 000 €. Ce dispositif reste limité, il a perdu en moyenne 3 bénéficiaires par an depuis 2014. Il s'agit néanmoins d'une offre d'hébergement qui permet une alternative intéressante au domicile et à l'établissement.

Action C13 – APA

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 22 182 797 €.

Le concours de la CNSA comprend 2 volets :

- 16 280 773 € en 2018 au titre de la compensation
- 2 631 170 € en 2018 au titre de la loi ASV

La notification des concours pour l'année 2019 octroie 22 182 797 € au titre de la compensation des dépenses d'APA, soit 16 894 755 € du volet « APA 1 ». De plus, depuis 2016, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ASV, la CNSA verse une contribution supplémentaire « APA 2 » d'environ 10 % des dépenses d'APA à domicile (uniquement volet 2) soit un montant de 5 188 042 € en 2019.

En dehors du financement de la CNSA, pour ce qui est de l'APA à domicile, le service récupère des indus suite au contrôle d'effectivité des prestations en emploi direct. La mise en œuvre des CESU préfinancés aura pour incidence de supprimer les recettes sur ce poste. Il est proposé un montant de 60 000 € pour 2019 le temps de la mise en place de ce nouveau dispositif.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 43 788 800 €.

Le dispositif APA occupe un rôle central à travers :

- Le règlement aux associations des factures d'heures d'aide humaine effectuées au domicile de la personne âgée et des repas
- Le financement de l'emploi direct d'une aide à domicile
- Le financement des aides techniques (télé-sécurité) et matériel à usage unique
- Le règlement aux établissements de la dotation « dépendance »

Conformément au programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques de la collectivité une évaluation de l'APA sera réalisée en 2019. Il est proposé un montant de 60 000 € pour cette étude.

- APA à domicile : 29 856 800 € (dont 147 000 € de frais divers)

La hausse des dépenses d'APA à domicile témoigne de l'investissement du Département dans l'amélioration de la prise en charge de la dépendance et dans l'appui au maintien à domicile des personnes âgées.

La mise en œuvre de la loi ASV a engendré une hausse du nombre de droits ouverts : 5211 bénéficiaires au 30/06/18, soit + 378 par rapport à 2017.

Pour 2019, il est estimé une augmentation de 200 bénéficiaires en aide humaine, 30 bénéficiaires pour le portage repas, 30 bénéficiaires pour l'emploi direct qui représente une augmentation de 1 927 920 €.

En outre il convient d'ajouter :

- Le coût des aides techniques attribués aux bénéficiaires de l'APA après évaluation et instruction par la technicothèque financée par la conférence des financeurs : 200 000 €
- Le matériel à usage unique : 870 480 €. La mise en place d'un contrôle sur justificatif a permis de diminuer les dépenses. A ce contrôle manuel, se substitueront en 2019 les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) : aides techniques qui, sur le même principe que les CESU préfinancés, génèreront une avance de fonds, récupérable à N+1 sur le non consommé.
- Le déploiement de l'emploi du CESU préfinancé comme moyen de paiement des aides humaines afin de faciliter la gestion des aides en emploi direct et d'optimiser les coûts pour le Département : 170 000 €. Ainsi que 24 285 € pour les frais de gestion à verser à l'opérateur retenu pour gérer les CESU.

- APA en établissement : 13 872 000 €

La loi ASV introduit une réforme de la tarification des EHPAD et notamment la mise en place du forfait dépendance. Cela a impacté le budget de l'APA en établissement en 2017 et en 2018. En effet, elle introduit un nouveau calcul objectif d'un forfait global relatif à la dépendance fixé par arrêté du Président du Conseil Départemental et versé aux établissements au titre de l'APA par acomptes mensuels, avec actualisation pour des éventuels ajustements. La proposition 2019 à hauteur de 13 872 000 € prend en considération l'impact du forfait dépendance aujourd'hui précisé, ainsi qu'une augmentation des tarifs de 2%.

Action C14 - Aides à l'investissement - Maisons de retraite

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 604 500 € dont 94 000 € pour les nouveaux programmes et 510 500 € pour les anciens programmes à savoir la réalisation d'habitats collectifs avec services.

Action C15 - Subvention dans le domaine des Personnes Agées

En dépenses de fonctionnement, il est inscrit, pour 2019, le même montant que celui de 2018 au titre des subventions allouées aux associations de personnes âgées, soit 18 500 €.

Programme C2 - Personnes Handicapées

Ce programme représente un montant de 55,10 M€ en fonctionnement et près de 0,24 M€ en investissement.

Action C21 - PCH et ACTP

Les montants prévisionnels 2019 des dotations émanant de la CNSA ont été estimées par la CNSA à 4 206 608 € au titre de la PCH.

Les recouvrements pour indus auprès des bénéficiaires ACTP sont en baisses, ces derniers étant toujours moins nombreux. Concernant les bénéficiaires de la PCH, la mise en œuvre des CESU préfinancés ne devrait plus générer de recettes sur ce poste, au fur et à mesure de la clôture des dossiers.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 19 330 951 € et se répartissent comme suit :

PCH : Les dépenses tendent à se stabiliser. Il convient néanmoins de prendre en considération : un effet prix de 0,5% relatif à la revalorisation des SAAD, la revalorisation nationale des tarifs de l'aide humaine, la mise en place des CESU préfinancés au même titre que l'APA, une augmentation de 20 bénéficiaires et l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous. Les dépenses représentent ici 17 480 951€.

ACTP : le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne est en diminution chaque année, de par la substitution progressive de la PCH. Le budget 2019 proposé est de 1 850 000 €.

Action C22 – Hébergement

Le nombre de bénéficiaires évoluant peu, il est proposé le même montant de recettes que 2018, soit 2 575 000 €. A noter toutefois les pratiques des associations tutélaires qui souhaitent généraliser les placements « épargne handicap » non soumis à reversements au titre des intérêts contrairement aux autres produits d'épargne.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 32 713 600 € et se répartissent notamment comme suit :

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes handicapées (25 112 000 €), il est intégré une hausse tarifaire de 1% ;

Concernant les personnes handicapées accueillies en famille d'accueil, le montant prend en compte une augmentation continue du nombre de bénéficiaires (32 en 2016, 36 en 2017 et 38 en 2018) : 400 000 € ;

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes âgées, il est intégré une hausse tarifaire de 1%. Par ailleurs, le montant 2019 tient compte de l'ouverture de places pour personnes handicapées vieillissantes sur l'EHPAS de Fanjeaux suite à l'appel à projets 2016 (14 places) ainsi que de l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires (267 en 2018 contre 248 en 2017) : 6 704 200 € ;

Concernant les prises en charge au titre de l'amendement CRETON, elles sont variables d'une année à l'autre. Un montant de 200 000 € est inscrit sur cette ligne en 2019 ;

Concernant les personnes handicapées accueillies en résidence-autonomie, les crédits pour 2019 prévoient une augmentation du nombre de bénéficiaires, ce dispositif étant valorisé auprès des usagers et au regard des appels à projets à venir pour la création de places en habitat collectif avec services : 297 400 €.

Action C23 - Autres allocations pour personnes handicapées

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'établissent à 2 774 700 € et concernent essentiellement :

- Les dépenses d'aide à domicile pour les personnes handicapées : 2 040 000 €
- Les dépenses de portage de repas en direction des personnes handicapées : 50 000 €
- Le nombre de bénéficiaires de services ménagers aide sociale se stabilise, pour 2019 il est proposé d'intégrer +0,5% d'augmentation tarifaire des services d'aides à domicile : 526 500 €.

Action C24 - Participations MDPH

Les montants 2019 des dotations émanant de la CNSA pour les dépenses de fonctionnement de la MDPH ont été notifiées pour un montant de 520 496€.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 217 956 € :

- Subvention : il est inscrit un montant de 91 790 € de participation du Département au titre de la subvention de fonctionnement au GIP/MDPH.
- Contribution initiale : les crédits à destination du GIP/MDPH comprennent, outre la subvention de fonctionnement ci-dessus, la contribution initiale qui demeure inchangée, soit 96 166 € et qui correspond aux apports initiaux du Département au titre des missions antérieures à la création du GIP et qui ont été reprises par la MDPH.
- Fonds Départemental de Compensation : il est prévu de maintenir la participation de 30 000 € du Département à ce fonds géré par la MDPH et qui vient atténuer les restes à charge des usagers lors de la mise en place de leur plan d'aide.

Action C25 - Subventions dans le domaine du Handicap

Est inscrit, pour 2019, le même montant que celui de 2018 au titre des subventions allouées aux associations de personnes handicapées, soit 62 475 €.

Action C26 - Aides à l'investissement - Etablissements pour Personnes en situation de Handicap

Les dépenses d'investissement 2019 représentent un montant global de 244 261 €. Elles comportent la réhabilitation du foyer d'hébergement (AFDAIM) sur la commune de Narbonne (5 154 €), et les versements d'acomptes pour la construction du nouveau FAM St-Vincent à Montréal, la construction du nouveau foyer d'hébergement de l'AFDAIM à Pennautiet et la réhabilitation du foyer d'hébergement (AFDAIM) à Narbonne.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
C Autonomie	110 315 689,66	113 308 537,00	110 503 609,81	116 315 140,00
C1 Personnes âgées	56 501 060,19	56 226 529,87	54 212 978,89	61 215 458,00
C11 Aide sociale	799 664,58	1 766 546,10	1 484 384,62	2 081 408,00
C12 Hébergement	15 768 701,60	12 905 683,77	12 154 682,72	15 326 750,00
C13 APA	39 916 912,01	41 535 800,00	40 561 822,55	43 788 800,00
C15 Subventions dans le domaine des personnes âgées	15 782,00	18 500,00	12 089,00	18 500,00
C2 Personnes handicapées	53 814 629,47	57 082 007,13	56 290 630,92	55 099 682,00
C21 PCH et ACTP	20 704 611,20	21 358 992,54	21 280 438,61	19 330 951,00
C22 Hébergement	30 119 947,82	32 656 667,01	32 109 976,79	32 713 600,00
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 669 183,77	2 782 520,04	2 646 457,85	2 774 700,00
C24 Participation MDPH	264 271,68	221 352,54	216 357,67	217 956,00
C25 Subventions dans le domaine du handicap	56 615,00	62 475,00	37 400,00	62 475,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	110 315 689,66	113 308 537,00	110 503 609,81	116 315 140,00

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
C Autonomie	1 205 053,00	779 962,00	452 363,00	848 761,00
C1 Personnes âgées	1 071 500,00	474 140,00	288 200,00	604 500,00
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	1 071 500,00	474 140,00	288 200,00	604 500,00
C2 Personnes handicapées	133 553,00	305 822,00	164 163,00	244 261,00
C26 Aides à l'investissement - établissements pour pers en situation d	133 553,00	305 822,00	164 163,00	244 261,00
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	1 205 053,00	779 962,00	452 363,00	848 761,00

Mission D - Education

Le Département s'est vu confier par les lois de décentralisation de 1986 une compétence obligatoire en matière d'éducation pour la construction, l'aménagement, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges. La loi du 13 août 2004 a étendu ces compétences initiales et, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département est également chargé de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien des collèges.

Le Département de l'Aude comprend aujourd'hui 28 collèges.

Cette mission représente un budget de 6,7 M€ en fonctionnement et 8,9 M€ en investissement.

Programme D1 – Collèges

Ce programme regroupe les études avant travaux, les travaux (constructions neuves, extensions et restructurations, mise en accessibilité, maintenance corrective et préventive, travaux de sécurisation, travaux annuels de maintenance et d'amélioration), et les équipements (mobilier, installations techniques) des collèges publics.

Le programme comprend en outre les diverses dotations attribuées aux collèges publics, aux Départements limitrophes dont les collèges accueillent des enfants audois et aux établissements d'enseignement privé.

Il représente un montant de plus de 6,3 M€ en fonctionnement et près de 8,9 M€ en investissement.

Action D11 – Travaux de construction et de réhabilitation

Les crédits de fonctionnement, d'un montant de 4 000 €, permettront de solder les dépenses liées aux dégâts causés par les inondations d'octobre 2018.

Par nature, cette action comprend pour l'essentiel des inscriptions de crédits en section d'investissement.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 20 000 €. Il s'agit d'une subvention du FEDER pour la chaufferie bois du collège les Fontanilles à Castelnaudary, prévue en 2018, mais qui sera versée en 2019.

Les dépenses d'investissement sont, elles, prévues pour un montant de 7 996 000 €. Cette enveloppe de crédits de paiement permettra notamment la réalisation des opérations suivantes :

➤ Opérations spécifiques :

- Fin de la 3^{ème} phase et début de la 4^{ème} des travaux de reconstruction du collège les Fontanilles à Castelnaudary.
- Lancement de l'opération de reconstruction du collège Alain à Carcassonne : la maîtrise d'œuvre retenue durant le 1^{er} trimestre 2019 et il sera procédé à l'indemnisation des architectes non choisis. Les études géotechniques et les missions d'ingénierie (mission sûreté, contrôle technique) seront lancées durant le 2^e semestre 2019.

➤ Autres opérations d'investissement prévues au PPI :

- Mise en accessibilité de 2 nouveaux collèges en 2019 : mise en place d'un ascenseur au collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès et mise en place de 2 élévateurs au collège Victor Hugo à Narbonne.
- Construction d'une chaufferie bois au collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès : après les travaux préalables d'isolation réalisés les années précédentes, seront lancés en 2019 les travaux de création des réseaux de chaleur nécessaires à l'alimentation de la chaufferie.
- Travaux de sécurisation des collèges (nouvelle tranche).
- Travaux d'amélioration des installations de chauffage.
- Travaux de rénovation de l'internat du collège Victor Hugo à Narbonne.

➤ Travaux annuels récurrents :

Cela englobe les travaux de mise en conformité, les travaux de maintenance préventive et corrective, les petits travaux de rénovation et d'aménagements, les travaux de câblage informatique.

Action D12 - Equipement

Pour cette action, les crédits de dépenses de fonctionnement sont de 175 500 € dont :

- 5 000 € : cette action concerne les équipements de sécurité des agents techniques remplaçants dans les collèges.
- 9 500 € : cette action nouvelle concerne le marché 2018-2020 qui permettra de mettre à disposition de chaque collège des vacations de diététicienne pour participer à la qualité de l'alimentation servie aux enfants.
- 161 000 € : Les crédits de paiement sollicités concernent essentiellement les achats de fournitures pour les agents des EMAT dans le cadre de leur activité en régie, et leur équipement en vêtements, EPI et outillage. Des achats de fournitures ou d'outillage peuvent être réalisés ponctuellement pour les collèges, dans le cadre de petits travaux réalisés par les agents chargés de la maintenance.

Les dépenses d'investissement sont, quant à elles, de 878 000 € et ainsi réparties :

- 250 000 € en crédits de paiement en 2019 pour procéder au renouvellement du parc informatique des collèges (micro-ordinateurs, serveurs et autres périphériques).
- 628 000 € : ces crédits sont destinés à l'acquisition de mobilier et d'installations techniques, essentiellement du matériel de cuisine et du matériel informatique (vidéo projecteurs).

Action D13 - Entretien et réparations

Les dépenses de fonctionnement liées à la maintenance du parc informatique mis à disposition des collèges publics sont prises en charge par la Collectivité. Le marché, géré par la direction de l'information, a été renouvelé. Le montant est identique à celui de 2018 c'est-à-dire 45 000 €.

Par ailleurs, 561 500 € de crédits sont demandés. Ces dépenses de fonctionnement sont destinées aux dépenses d'entretien courant que les collèges ne peuvent pas financer ou qui relèvent de la compétence du Département (réparations sur installations de sécurité, reprises ponctuelles d'étanchéité, réparations sur menuiseries, réparations hors contrat sur les matériels de cuisine et matériel de chauffage).

Elles couvrent également les petits travaux d'entretien des logements de fonction, les contrats P3 des installations de chauffage, les diagnostics amiante (DTA), les réparations de fuites sur réseaux, les gros travaux d'élagage.

Action D14 – Dotations aux collèges publics et privés

Les collèges disposant d'un service de restauration doivent verser une contribution à la Collectivité au titre du Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) d'un montant de 22,50 % sur les tarifs payés par les familles dans les établissements réalisant la fabrication des repas et de 10 % dans ceux ne confectionnant pas les repas. Les recettes de fonctionnement sont donc évaluées à 1 020 000 €.

Les crédits de dépenses fonctionnement s'élèvent à 5 543 446 € et concernent :

- La dotation de fonctionnement aux collèges privés constitue une compétence obligatoire pour la Collectivité. Une convention triennale conclue avec l'enseignement catholique, qui a été renouvelée en 2016, fixe en application des textes réglementaires, le montant des dotations à verser aux collèges privés sous contrat d'association au titre des forfaits externat pour les parts «matériel et personnels». Le montant total devrait s'élever en 2019, compte tenu des effectifs scolaires 2018-2019 en augmentation de 56 élèves à 1 248 812,10 € arrondi à 1 249 000 € pour intégrer les augmentations d'effectifs à la rentrée 2018.
- La dotation de fonctionnement des collèges publics pour 3 444 446 €. Le choix a été fait de maintenir la dotation au niveau de 2018. Concernant la dotation de fonctionnement des collèges publics, depuis 2015, de nouvelles modalités de calcul ont été mises en place. La dotation 2019 inclut les nouvelles surfaces pour le collège les Fontanilles à Castelnaudary.

La répartition par établissement de cette dotation, qui prend en compte en application des différents critères la totalité des charges fixes des collèges et les charges variables en fonction des effectifs et des surfaces, a été présentée lors de la session du 22 octobre 2018.

- La dotation de fonctionnement est complétée, pour les collèges publics, par diverses dotations d'un montant global de 850 000 € qui concernent les domaines suivants :

- *Dotation spéciale : haut débit*

Les espaces numériques de travail (ENT) : les collèges audois, qui sont tous raccordés au réseau régional R3LR, bénéficient d'une connexion internet Haut Débit Symétrique de 8 mégabits qui doit être portée à 10 MO (pour info 30MO dans les lycées déjà ainsi que les collèges qui participent au plan numérique).

Cette augmentation de débit est nécessaire en raison du développement des outils informatiques et de l'utilisation des espaces numériques de travail et génère un surcoût qu'il convient d'intégrer au budget prévisionnel. Besoin 2019 : 200 000 €

- *Dotation spéciale contact sms*

Le dispositif «Contact Everyone», permet l'envoi par les collèges d'informations par SMS.

Depuis 2015, ce dispositif a été intégré dans un marché global souscrit par la Collectivité auprès d'Orange ; il a été étendu à de nouveaux établissements audois. Pour 2019, extension aux 28 collèges. Le besoin global est évalué à 38 000 €.

- *Dotation EPS : équipements sportifs, bus et matériel sportif*

Les dotations pour l'éducation physique et sportive (EPS) concernent la prise en charge des transports en bus, la dotation pour l'acquisition de matériels sportifs et le remboursement de l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition par les collectivités territoriales.

Les communes de Narbonne et Carcassonne, l'agglo de Carcassonne pour les bains de Minerve, l'espace Liberté de Narbonne, la piscine de Cuxac Cabardès ont, comme les textes le prévoient, décidé d'appliquer une tarification à l'ensemble des équipements sportifs mis à disposition des collèges.

Ces dispositions ont fait l'objet de conventions tripartites, et les utilisations des collèges, dans le cadre des programmes pédagogiques obligatoires génèrent une consommation de 280 000 € ; depuis 2017, est inclus le remboursement au collège des frais d'utilisation de la piscine de Cuxac-Cabardès.

Les transports des élèves pour l'EPS génèrent une dépense de 200 000 €. Un montant prévisionnel a été inscrit au budget afin de prendre en compte les acquisitions de petit matériel sportif.

En résumé :

- Matériel sportif	30 000 €
- Transports	200 000 €
- Equipements sportifs	280 000 €
- Soit un total EPS	510 000 €

- *Viabilisation exceptionnelle et référents handicap*

Les frais liés aux référents handicap, aux primes P2 et aux ajustements des dotations aux collèges suite à des surcoûts imprévus de viabilisation sont également financés sur cette ligne.

Montant prévu pour 2019 : 22 000 €.

- *Participation versée aux départements limitrophes pour les élèves audois*

Le Département participe aux charges de fonctionnement et de personnel des collèges publics à recrutement interdépartemental lorsque le nombre d'élèves de l'Aude représente au moins 10 % de l'effectif du collège d'accueil.

Actuellement, trois établissements situés dans l'Hérault, les Pyrénées Orientales et l'Ariège, accueillent des élèves audois.

Compte tenu du nombre d'élèves qui sont scolarisés hors département au cours de cette année scolaire, il est proposé d'inscrire un montant de 80 000 €.

Programme D2 – Actions éducatives

Action D21 - Aides à l'enseignement

Cette action d'un montant de 362 900 € en crédits de fonctionnement regroupe plusieurs participations du Département en direction des collèges :

- Un montant prévisionnel total de 82 000 € concerne les participations aux dépenses pour la restauration scolaire versées à la ville de Port la Nouvelle (collège la Nadière) et à la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (collège Antoine Pons de Chalabre).
Pour 2019, la somme supplémentaire de 100 000 € est nécessaire pour la convention du collège Rosa Parks à Lézigan-Corbières avec la Région Occitanie correspondant à 4 ETP financés par celle-ci pour la restauration des élèves du collège.

- 52 000 € en lien avec le maintien au soutien éducatif :
 - Projets fédérateurs : 40 000 €
 - Lutte contre les discriminations : 10 000 €
 - Ciné justice : 2 000 €

- Cette action regroupe aussi les aides versées pour l'enseignement de l'occitan et à diverses associations à caractère départemental (comme l'ADREUC, Zo Pétaçon et la Fédération des Calendreta), ainsi que les participations octroyées aux associations sportives des collèges pour les championnats sportifs.
Le montant demandé en 2019 est de 43 400 €.

- Une enveloppe de 25 000 € est prévue pour la faculté d'éducation (ex I.U.F.M.)

- Une enveloppe de 25 000 € est également prévue pour financer une nouvelle mesure visant à inciter les EPLE à s'approvisionner en priorité en produits locaux pour les services de restauration.

- Concernant l'opération collèges au cinéma, une somme de 35 500 € sera prévue pour les frais liés à ce dispositif (transports, billets).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
D Education	7 501 044,90	6 797 045,46	6 730 398,14	6 692 346,00
D1 Collèges	7 124 180,57	6 488 036,00	6 426 476,76	6 329 446,00
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	57 441,47	98 200,00	93 783,71	4 000,00
D12 Equipement	143 856,21	174 800,00	151 022,29	175 500,00
D13 Entretien et réparations	519 666,96	585 000,00	552 605,94	606 500,00
D14 Dotations aux collèges publics et privés	6 403 215,93	5 630 036,00	5 629 064,82	5 543 446,00
D2 Actions éducatives	376 864,33	309 009,46	303 921,38	362 900,00
D21 Aides à l'enseignement	376 864,33	309 009,46	303 921,38	362 900,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	7 501 044,90	6 797 045,46	6 730 398,14	6 692 346,00

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
D Education	15 912 198,15	12 049 310,80	11 075 712,67	8 874 000,00
D1 Collèges	15 912 198,15	12 049 310,80	11 075 712,67	8 874 000,00
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	13 880 015,05	10 005 185,80	9 450 391,80	7 996 000,00
D12 Equipement	2 032 183,10	2 044 125,00	1 625 320,87	878 000,00
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00
D21 Aides à l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	15 912 198,15	12 049 310,80	11 075 712,67	8 874 000,00

Mission E - Culture et Patrimoine

Trois programmes constituent cette mission : le programme « Développement culturel » (E1), le programme « Sites culturels » (E2) et le programme « Archives » (E3). Cette mission représente 2 983 968 € en fonctionnement et 2 198 362 € en investissement.

Programme E1 - Développement culturel

Le programme « Développement culturel » comprend les trois actions suivantes : E11 Développement des collections, E12 Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques et E 13 Mise en valeur de l'offre culturelle.

Il représente un montant de 2,06 M€ en fonctionnement et 0,28 M€ en investissement.

Action E11 - Développement des collections

En fonctionnement, des recettes sont inscrites pour un montant de 500 € et correspondent à la prévision de caution média bus. Par ailleurs, 300 € de recettes supplémentaires sont à prévoir, elles correspondent à la rémunération du Département pour la cession des droits d'auteurs de René Nelli, en sa qualité d'ayants droit.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 37 950 €, sont dévolues au renouvellement des dernières parutions des éditions limitées des fonds locaux et l'achat d'outils d'animation créés spécialement pour la BDA. Ces crédits sont stables par rapport au budget 2018.

Les recettes d'investissement d'un montant de 14 000 € correspondent à une demande de subvention pour l'accroissement des collections et la mise en place d'un service nouveau de prêts de documents et d'outils spécifiques aux personnes en situation de handicap, avec la création et la mise à disposition d'un fonds spécifique.

Des dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 210 250 €. Cette action vise à accroître les collections documents imprimés, sonores et numériques.

Il est proposé d'accroître l'acquisition de textes en gros caractères ainsi que les acquisitions d'offre numérique et de livres-audio car la BDA fait face à une forte demande des bibliothécaires du réseau et donc de la population.

Une demande de subvention de 10 % au titre de la DGD auprès de l'Etat (la DRAC Occitanie et/ou auprès du Centre National du Livre) sera faite pour l'acquisition d'ouvrages en direction des personnes âgées, empêchées.

La politique culturelle requiert également des crédits d'investissement pour un montant de 60 000 €. L'action correspond à la mise en œuvre du programme de restauration et de valorisation des œuvres de la collection René Nelli (peintures et dessins, meubles, sculptures) et des dons faits au Département.

Action E12 - Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques

Des crédits de fonctionnement pour un montant de 1 958 318 € sont proposés. Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions et les participations départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et groupements de collectivités au titre des différents dispositifs de la politique culturelle départementale (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, éducation populaire, livre et lecture, valorisation du patrimoine et promotion de l'occitan).

A titre subsidiaire, les dépenses pour l'action comprennent l'achat de fournitures et les réparations nécessaires au fonctionnement du parc de matériel scénique, pour 2 000 €, et le coût de transport des élèves du collège de Lézignan dans le cadre de Collèges au cinéma, pour 3 000 €.

Pour la Bibliothèque départementale, des crédits de fonctionnement sont demandés pour un montant de 12 500 €. La formation en direction des bibliothécaires (bénévoles et salariés) de notre réseau de lecture publique est une action indispensable à la professionnalisation des collègues et à ses corollaires, une meilleure offre et accompagnement, une médiation efficace et efficiente auprès des usagers des bibliothèques/médiathèques.

En investissement, les dépenses correspondent au paiement de la subvention de 1 600 € attribuée en 2017 à Rennes-les-bains pour une étude préalable à la réalisation d'un musée du thermalisme.

Concernant les crédits d'investissement de la Bibliothèque départementale ils sont de 8 000 € en lien avec l'acquisition de mobilier et de matériel informatique.

Action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle

Des recettes de fonctionnement à hauteur de 4 000 € sont prévues. Il s'agit d'une subvention qui sera systématiquement attribuée au Département dans le cadre du dispositif : 1ères pages.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent d'une part à 33 000 €. En effet, le succès de l'offre et la présence des agents sur le terrain font que la BDA est de plus en plus sollicitée, en particulier dans des zones peu pourvues culturellement et où il n'y a pas d'action culturelle. Par ailleurs, la BDA poursuit son travail d'inventaire et de mise à jour des outils d'animation fort prisés. Il s'agit des malles thématiques, des expositions (.. expos), de kamishibai (pièce de théâtre sur papier-... titres), de tapis à histoire (...). Il est nécessaire d'en reconstituer le stock, de mettre à jour celles qui sont encore prêtables en tenant compte de l'évolution de la demande.

D'autre part, des crédits pour un montant de 35 400 € sont également demandés. Les dépenses concernent la prise en charge des supports de communication des manifestations organisées sur les sites patrimoniaux du Département (abbaye de Lagrasse et Maison des Mémoires), et les redevances afférentes aux sites, d'un montant de 10 400 €.

S'ajoutent les coûts de prestation artistique (achat de spectacles, honoraires de conférenciers) dans le cadre du projet de développement de la Maison des mémoires, pour un montant de 5 000 €.

Enfin, des dépenses concernent une mission d'accompagnement et de conseil juridique à la mise en place de la structure de gestion à l'abbaye de Lagrasse, dans le cadre de la labellisation en Centre culturel de rencontre, pour un montant de 20 000 € TTC.

Programme E2 – Sites culturels

Ce programme représente un montant de 0,78 M€ en fonctionnement et 1,73 M€ en investissement.

Action E21 – Aide à l'investissement

Des crédits de recettes d'investissement, à hauteur de 369 965 €, sont inscrits. Ils correspondent à :

- aux prévisions pour la poursuite de l'opération « travaux de restauration de la chapelle de l'abbé à l'abbaye de Lagrasse ». Elles se ventileront de la façon suivante : 92 286 € sollicités auprès de la DRAC (40%) et 57 679 € sollicités auprès de la Région (25%).
- à la prévision de subventions à encaisser pour les premiers travaux d'investissements collectifs du chantier « signature architecturale et paysagère » concernant le panneau d'information commun de signalétique des monuments, mais aussi relatifs au chantier médiation culturelle. Deux arrêtés d'attribution nous sont parvenus :
 - 100 000 € FNADT massif en date du 15/05/2018
 - 224 191 € Région Occitanie en date du 15/12/2017

Pour 2019, sont prévues des recettes des différents co-financeurs : 30.000 € de la Région Occitanie, 30.000 € de l'Etat par le FNADT et 160.000 € du FEDER.

Le budget de l'action est, en crédits d'investissement, de 1 142 281 €. Ces crédits de paiement se décomposent comme suit :

- 529 063 € au titre des subventions allouées aux sites pôles du Pays Cathare et aux dossiers de l'opération grand site de la Cité de Carcassonne selon notre règlement tourisme et patrimoine en vigueur.
- 1 030 357 € en maîtrise d'ouvrage du Département dont :
 - 340 217 € pour poursuivre les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse
 - 690 140 € pour poursuivre la réalisation des outils de médiation et des panneaux sur les sites pôles du Pays Cathare suite aux préconisations formulées par les divers bureaux d'études dans le cadre des chantiers collectifs de l'Acte II. A savoir :
 - chantier médiation : conception et réalisation de l'appli découverte ; conception et réalisation de l'appli jeu ; réalisation en partie du marketing digital et de l'évaluation
 - conception et réalisation du chantier signalétique « architecturale et paysagère ».
 - Début de l'évaluation
 - Première phase du marketing digital

Un complément de 590 000 € correspond à des subventions destinées à financer les équipements culturels des communes et EPCI au titre de l'aide aux communes.

Action E22 - Aide au fonctionnement

Des recettes de fonctionnement sont inscrites. Ces recettes sont constituées de la billetterie à l'abbaye de Lagrasse. Elles sont corrélées à la dynamique des visiteurs du site et bénéficient, depuis avril 2018, du renchérissement des droits d'entrée. Avec une cible à 51 000 visiteurs, pour un tarif moyen de 4,02 €, le produit de billetterie prévisionnel s'établit à 205 000 € en 2019.

Les crédits d'aide au fonctionnement représentent 779 800 €. Ces crédits de paiement répondent à la mise en œuvre des différents chantiers d'envergure autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature UNESCO d'un bien en série : « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'opération Grand Site –OGS - de la Cité de Carcassonne.

Il s'agit de :

- 32 000 € pour poursuivre l'ensemble des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage des bureaux d'études, retenus pour les marchés sur la signature architecturale et paysagère, la médiation pour l'Acte II Pays Cathare 2019, et la déclinaison des chantiers individuels sur les 19 sites pôles.
- 220 000 € dont une grosse partie de report 2018 pour la poursuite de l'élaboration du dossier de candidature Unesco, suite à l'inscription du bien en série de « La Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » sur la liste indicative de la France depuis avril 2017. En 2019, il s'agit de continuer le marché en cours avec MCC Héritage, et d'engager le plan de gestion et les premières actions de médiation des valeurs du Bien en série avec les habitants et les touristes.
- 55 000 € de participation à l'association de gouvernance de la candidature UNESCO
- 28 500 € pour toutes les actions financées concernant la recherche scientifique en lien avec le dossier UNESCO (subventions aux associations culturelles, programmes collectifs de recherche et autres partenariats techniques) qui viennent nourrir et conforter le volet scientifique de la candidature (PCR Cité Carcassonne, Colloque St-Martin-le Vieil, l'adhésion à « ICOMOS International », à l'Association des biens Français du Patrimoine Mondial et la convention CAML 2018.
- 60 000 € pour les actions de communications sur la candidature au patrimoine mondial
- 278 300 € pour l'accompagnement du Département aux sites pôles suite à leur engagement dans l'Acte II Pays Cathare ainsi qu'une participation à leur animation événementielle.
- 4 000 € pour les travaux d'entretien du carrelage médiéval de la chapelle de Lagrasse.
- 49 000 € pour la participation statutaire à l'Opération Grand site (OGS)
- 50 000 € liés à la publication des actes du colloque scientifique international
- 3 000 € pour la cotisation statutaire à l'Agence de Développement Touristique au titre du site pôle du Pays Cathare (abbaye de Lagrasse).

Programme E3 – Archives

La Direction des Archives départementales exerce au nom de la collectivité trois missions réglementaires : collecter les archives publiques et accroître le patrimoine écrit départemental ; assurer la conservation de ces fonds documentaires dans les meilleures conditions ; en faciliter la communication et la médiation sous les formes les plus diverses (accès dans la salle de lecture, expositions et autres manifestations culturelles, actions éducatives, mise en ligne sur internet).

Ce programme représente un montant de 0,14 M€ en fonctionnement et 0,19 M€ en investissement.

Action E31 - Développement des collections

Le budget de fonctionnement est de 5 000 €. Ce montant est affectée aux abonnements à des revues nationales et locales spécialisées dont les collections constituent une ressource de premier plan pour les usagers effectuant des travaux de recherches historiques, patrimoniales, etc.

Il est proposé de réunir en une seule enveloppe les dotations affectées aux différents prix alloués par les Archives départementales au nom du Département (cf. infra, Action E33).

Un budget de 15 000 € est, par ailleurs, réservé en section d'investissement. Il vise à maintenir la capacité de saisir les opportunités offertes par le marché en matière d'acquisition d'archives privées.

Action E32 – Traitement et conservation

Des recettes sont prévues à hauteur de 4 500 € suite aux inondations d'octobre 2018.

Des crédits à hauteur de 99 500 € sont prévus en section de fonctionnement. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 44 000 € pour l'acquisition de matériel de conditionnement en matériaux neutres pour la protection des différents supports (papier, photographies, parchemin) de tous les facteurs de dégradation envisageables et équipement des agents
- 1 000 € pour l'équipement des agents
- 50 000 € pour des prestations archivistiques et des prestations de travaux de restauration (dont 17 000 € pour la restauration et 33 000€ pour les prestations archivistiques)
- 4 500 € suite aux inondations d'octobre 2018.

Action E33 – Médiation culturelle

Les recettes de la section de fonctionnement (ventes de publications, remboursement des frais de photocopies et de numérisation) peuvent être évaluées, comme chaque année, à environ 5 000 €. Par ailleurs, en fonction de la nature des projets, s'agissant notamment du développement d'outils numériques, il pourra être fait appel à des subventions DRAC ou Région, que nous ne sommes aujourd'hui pas en mesure de chiffrer.

Les dépenses en fonctionnement, d'un montant de 35 000 €, se répartissent comme suit :

- 25 000 € : conception d'outils pédagogiques et ingénierie (inclut l'organisation d'ateliers/rencontres, sessions de formation, développement de tutoriels, élaboration de documentation, etc. et les prestations culturelles dans le cadre de l'organisation de manifestations.
- 5 000 € : prix et dotations (entre autres, prix CNRD, prix Poux)
- 5 000 € : voyages, déplacements, missions des intervenants dans le cadre des manifestations culturelles

En section d'investissement, 12 000 € de crédits de recettes sont prévus et concernent l'octroi de subventions en matière de numérisation.

Le montant proposé en dépense de crédits d'investissement est de 171 231 €. Le Département de l'Aude s'est engagé dans une politique importante de numérisation et de mise en ligne d'archives pour répondre à la demande grandissante des usagers afin de garantir à un plus grand nombre l'accès à l'information. Cette opération a bénéficié de subventions importantes par la DRAC.

Toutefois, le Département avait accumulé un retard dans la mise en œuvre de cette opération. 2018 a permis un rattrapage en faisant appel à une prestation externe qui est actuellement en cours d'un montant de 83 831 €.

Il est toutefois impératif de maintenir les efforts de numérisation et de mise en ligne au regard des exigences du public. La programmation de numérisation en 2019 pour un budget de 60 000 euros comprend :

- Complément de l'Etat civil jusqu'en 1932 (à la demande des internautes);
- Dossiers individuels des réfugiés espagnols

Par ailleurs un montant de 27 400 € est destiné à l'acquisition de matériels et mobiliers permettant la mise en œuvre concrète de certaines opérations : équipement audiovisuel, tablettes numériques adaptées pour expérimenter de nouveaux modes de médiation, création de mallettes pédagogiques ou de nouvelles expositions itinérantes, etc.

- Acquisition de matériel et audiovisuel : 6 000 €
- Production de matériel pédagogique et expositions : 21 400 €

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
E Culture et patrimoine	2 583 564,34	3 104 518,03	2 737 497,84	2 983 967,50
E1 Développement culturel	2 083 235,94	2 202 355,76	2 194 971,84	2 064 667,50
E11 Développement des collections	41 123,17	37 777,00	37 644,17	37 950,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 002 866,91	2 080 375,00	2 078 875,34	1 958 317,50
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	39 245,86	84 203,76	78 452,33	68 400,00
E2 Sites culturels	397 708,74	776 421,14	446 997,64	779 800,00
E22 Aides au fonctionnement	397 708,74	776 421,14	446 997,64	779 800,00
E3 Archives	102 619,66	125 741,13	95 528,36	139 500,00
E31 Développement des collections	7 312,43	6 436,71	6 436,70	5 000,00
E32 Traitement et conservation	59 400,57	78 931,78	63 372,09	99 500,00
E33 Médiation culturelle	35 906,66	40 372,64	25 719,57	35 000,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 583 564,34	3 104 518,03	2 737 497,84	2 983 967,50

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
E Culture et patrimoine	1 013 418,58	4 190 244,45	2 453 684,42	2 615 501,69
E1 Développement culturel	273 058,92	335 701,00	282 452,73	279 850,00
E11 Développement des collections	194 124,95	252 900,00	208 499,34	270 250,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	78 933,97	82 801,00	73 953,39	9 600,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	0,00	0,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	686 133,87	3 688 143,45	2 106 807,93	2 149 420,60
E21 Aides à l'investissement	686 133,87	3 688 143,45	2 106 807,93	2 149 420,60
E3 Archives	54 225,79	166 400,00	64 423,76	186 231,09
E31 Développement des collections	17 687,71	18 000,00	7 153,48	15 000,00
E33 Médiation culturelle	36 538,08	148 400,00	57 270,28	171 231,09
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	1 013 418,58	4 190 244,45	2 453 684,42	2 615 501,69

Mission F – Sport Jeunesse

La mission Sport Jeunesse représente un budget, fonctionnement et investissement confondus, d'environ 3,9 M€, répartis entre deux programmes, Sports et activités de pleine nature (F1) et Jeunesse (F2).

Programme F1 – Sports et activités de pleine nature

Le budget du programme est de 1,5 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ en investissement.

Action F11 - Soutien aux pratiques sportives

Le budget de fonctionnement de l'action est de 1 232 000 €.

Le Département souhaite développer la pratique sportive dans l'Aude en s'appuyant sur son rôle de cohésion sociale et d'épanouissement personnel et favoriser l'accès à des activités sportives de masse et de proximité.

Cette action prend en compte 3 domaines, le soutien financier aux acteurs du sport audois, l'accompagnement matériel ou financier aux projets des cantons, et les objets promotionnels.

Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et sociétés à vocation sportive, mais aussi le soutien financier de sportifs de haut niveau dans le cadre de leur parcours sportif.

La collectivité apporte son soutien :

- aux comités départementaux qui sont les acteurs principaux de l'essor d'une discipline sportive sur le territoire, et les garants du bon fonctionnement de la pratique sportive en fédérant les clubs,
- aux sportifs de haut niveau répondant à des critères définis et aux structures reconnues de haut niveau,
- aux clubs de sport d'équipe de niveau national qui affichent le dynamisme du territoire audois et encouragent la pratique sportive, notamment auprès des jeunes,
- aux organisateurs de manifestation sportive de portée régionale, nationale et internationale, qui sont des acteurs de promotion et de développement économique et touristique pour le département de l'Aude.

Dans le cadre de dotation à la vie sportive et culturelle, les associations audoises peuvent bénéficier d'une aide financière ou matérielle pour l'aide à leur fonctionnement, à l'organisation d'une manifestation ou à la réalisation d'un projet en lien avec leur territoire. Ces aides peuvent être complétées par des objets promotionnels à vocation sportive.

De plus, le service met aussi en œuvre des actions bien spécifiques comme la cérémonie des « Champions de France et des bénévoles », l'opération "Donne des ailes à tes rêves", les trophées "Sport fair-play et citoyenneté", la réception des sportifs de haut niveau, mais également de nombreuses actions de promotion du sport sur les cantons.

En investissement, le budget est de 425 000 €, correspondant à des subventions destinées à financer les équipements sportifs des communes et EPCI au titre de l'aide aux communes.

Action F12 - Sport de pleine nature

Le budget de fonctionnement est pour 2019 de 118 000 € pour d'une part :

Les dépenses de fonctionnement portent sur la mise en œuvre du programme départemental de plein air en matériel, en prestations de service pour les activités voile, équitation et ski, ou conventions partenariales. Les outils de communication sont intégrés à ce chapitre.

Près de 20 000 jeunes audois, issus des milieux scolaires, associatifs, ou de structures liées au handicap, participent annuellement aux diverses activités de pleine nature proposées telles que : kayak, équitation, escalade, golf, orientation, spéléologie, ski, tir à l'arc, vélo tout terrain, voile. Véritable vitrine de découverte des sports de nature, cette mission vise à enrichir la culture sportive et favorise le développement harmonieux des jeunes audois.

Le programme départemental de plein air s'est enrichi en 2018 d'une activité sportive : le ski alpin. Cette nouvelle discipline vise à faire découvrir aux jeunes audois la seule station de ski alpin, située sur la commune de Camurac.

Le programme propose également des programmes multi-activités lors de journées d'intégration dans les collèges, des expérimentations avec l'unité de psychiatrie infanto-juvénile de Narbonne ou encore des journées « découverte aventure » en direction des publics en situation de handicap moteur ou mental sur l'ensemble du territoire audois.

A cet effet, une information sur les activités proposées est diffusée sur le site aude.fr en direction des écoles, collèges, lycées, associations sportives, socioculturelles ou en lien avec le handicap, ainsi qu'aux structures d'accueil de loisirs sans hébergement.

Un partenariat avec l'Union Nationale de Sport Scolaire (UNSS) permet la mise en œuvre de quatre actions phares du programme plein air :

1. raid vert, autour des sports terrestres de pleine nature,
2. raid bleu, autour des sports nautiques de pleine nature,
3. raid blanc, autour des sports de glisse et de montagne,
4. raid noir, autour des activités de spéléologie et orientation.

D'autres actions sont également conduites autour de journées multi activités comme :

- la fête du sport scolaire,
- les raids multisports organisés dans circonscriptions de l'Education nationale,
- les journées sportives "avoir 14 ans en Europe".

Le budget de fonctionnement comprend, par ailleurs, 165 250 € ventilé ainsi :

- 128 250 €, ces crédits correspondent aux subventions de fonctionnement du PDESI pour 2019 : mise en œuvre du règlement des aides accordées aux collectivités ou associations maîtres d'ouvrage pour l'entretien et la promotion des sites et itinéraires inscrits.
- 37 000 € correspondent essentiellement aux participations aux comités d'itinéraires pour l'Eurovélo 8 et le vélo route V80 (20 000 €), à l'adhésion à l'association des territoires cyclables (5 000 €), au financement d'une étude de positionnement touristique pour le vélo route du piémont pyrénéen (6 000 €), à l'entretien des voies vertes (2 000 €).

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 135 000 € et se répartissent comme suit :

- 950 000 € permettront la réalisation des études préalables à la vélo route du Canal du Midi (50 000 €), des travaux de réalisation de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (870 000 €), et le subventionnement des aménagements cyclables (30 000 €).
- 49 500 € pour les travaux d'investissement sur les sentiers en maîtrise d'ouvrage départementale (sentier cathare, GR36 et GR7),
- 132 500 € pour subventions d'investissement PDESI versées aux collectivités (EPCI) et associations maîtres d'ouvrage pour l'aménagement et la signalétique des sites et itinéraires inscrits au PDESI,
- 3 000 € pour le service des sports avec l'acquisition de kayaks, dans le cadre de la dite activité, au sein du programme plein air (une AP de 15 000 € a été votée en 2018).

Programme F2 – Jeunesse

Il s'élève en dépenses de fonctionnement à 0,86 M€.

Action F21 – Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs

Le budget de cette action, qui ne concerne que le fonctionnement, est de 541 550 €.

Les dépenses concernent les subventions de fonctionnement et de communication d'Acti city – information jeunesse, ainsi que l'attribution d'une aide de 50 € aux collégiens, par le biais de l'opération "chèque Passerelle" pour la pratique d'activités sportives ou culturelles.

Le Département, dans le cadre des actions menées en faveur de la jeunesse, soutient Acti city - information jeunesse. Cette association apporte aide et soutien aux jeunes en recherche d'emploi, d'hébergement, de formation et leur propose des tarifs préférentiels pour l'accès à la culture (spectacles, concerts, expositions, etc.), au sport, au transport et au loisir.

L'aide financière du Département s'inscrit dans le cadre d'une convention, conclue avec l'association Acti city – information jeunesse, dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser l'information des jeunes sur les dispositifs qui les concernent,
- adapter les dispositifs aux spécificités des jeunes audois,
- faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes.

Le chèque Passerelle favorise l'accès au sport et à la culture du plus grand nombre en priorisant les plus démunis. Il est attribué aux collégiens boursiers et aux apprentis inscrits dans un établissement public ou privé du département qui exercent une activité sportive ou culturelle.

Le Chèque Passerelle vise les objectifs suivants :

- favoriser le développement du sport et l'accès aux enseignements artistiques pour les jeunes audois,
- positionner la culture et le sport comme facteur de cohésion sociale, de développement et d'épanouissement,
- contribuer à l'amélioration du lien social.

Par ailleurs, et pour un montant de 92 750 €, le Département de l'Aude a toujours eu à cœur de développer chez les jeunes la conscience citoyenne. Plus que jamais aujourd'hui, il est légitime et nécessaire de faire appel à l'histoire et de satisfaire au devoir de mémoire

pour ouvrir la jeunesse sur le monde, lui apprendre le respect de la diversité et lui faire partager les valeurs républicaines et démocratiques.

Cette enveloppe est destinée :

- à financer le 22^e voyage au nom de la Mémoire à hauteur de 45 000 €,
- à mettre en place un projet autour des « fake news », visant à développer l'esprit critique et analytique des jeunes 5 000 €.
- à financer Conseil départemental des jeunes. L'assemblée départementale a décidé de développer et soutenir l'implication des jeunes (16-30 ans) par la création d'une instance favorisant la participation à la vie publique départementale. Cette instance est instituée avec un groupe de jeunes issus des différents territoires du département. Un budget de fonctionnement de 42 750 € a été réservé pour cette instance.

Action F22 - Insertion des jeunes

Les recettes d'un montant de 29 000 € correspondent à l'abondement au Fonds d'Aide au Jeunes par la CAF et la MSA.

Les crédits d'intervention de 316 740 € auprès des jeunes, en dépenses de fonctionnement comportent :

- Les aides financières aux personnes du Fonds d'Aide au Jeunes pour un montant de 198 000 €
- Les actions d'aide à la mobilité financées également par le Fonds d'Aide aux Jeunes : Passeport mobilité et auto-école insertion : 41 240 €
- Les actions des Missions Locales contribuant à la politique départementale de soutien à l'insertion des jeunes en difficulté, en complément de la référence RSA (permanences d'accueil et d'écoute, prévention des addictions, appui aux parents, ...). Il es proposé d'inscrire en 2019 64 000 €.
- La participation au financement des emplois jeunes : 13 500 €

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
F Sport Jeunesse	2 286 491,30	2 519 364,51	2 355 164,69	2 373 540,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 346 564,74	1 600 293,00	1 515 536,78	1 515 250,00
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 114 111,24	1 309 293,00	1 279 996,27	1 232 000,00
F12 Sports de pleine nature	232 453,50	291 000,00	235 540,51	283 250,00
F2 Jeunesse	939 926,56	919 071,51	839 627,91	858 290,00
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	532 761,21	558 431,51	522 607,67	541 550,00
F22 Insertion des jeunes	407 165,35	360 640,00	317 020,24	316 740,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 286 491,30	2 519 364,51	2 355 164,69	2 373 540,00

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
F Sport Jeunesse	1 192 671,09	1 890 384,00	843 633,58	1 560 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 192 671,09	1 890 384,00	843 633,58	1 560 000,00
F11 Soutien aux pratiques sportives	567 385,00	505 318,00	428 534,00	425 000,00
F12 Sports de pleine nature	625 286,09	1 385 066,00	415 099,58	1 135 000,00
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	1 192 671,09	1 890 384,00	843 633,58	1 560 000,00

Mission G - Environnement et prévention des risques

La mission regroupe quatre programmes concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement et un programme relatif à la sécurité civile. Le budget de la mission est de 20,1 M€ en fonctionnement et 8,9 M€ en investissement.

Programme G1 – Eau

Les crédits de ce programme sont de 1,3 M€ en fonctionnement et 6,9 M€ en investissement.

Action G11 – Etudes

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de 53 600 €, correspondent aux financements de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour l'appui aux missions de suivi de l'Observatoire de l'Eau, et les études stratégiques Eau précitées.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 183 000 €. Cette action concerne le financement des missions de suivi contractuel (20 000 €) et d'audit des concessions hydrauliques des périmètres du Lauragais audois et de la Montagne Noire, et le paiement des études engagées en 2016, à savoir :

- l'étude pour le diagnostic sur les potentialités et le fonctionnement du Karst du secteur de l'Alaric (15 000 €),
- l'étude du Schéma Directeur de résorption des déficits AEP sur le département de l'Aude en lien avec l'Observatoire départemental de l'Eau (35 000€)
- l'étude pour le schéma directeur de valorisation agricole de l'eau brute et d'adaptation au changement climatique (80 000 €).

Elle concerne également le financement de la mise à disposition de personnel conforme à la convention signée avec le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire (18 000 €), ainsi que les opérations de communications nécessaires à l'accompagnement de la démarche départementale « Zéro Phyto » (15 000 €).

Action G12 - Programme AEP Assainissement

Cette action correspond, en dépenses, à l'aide financière apportée aux collectivités locales en matière d'eau potable et d'assainissement. Les recettes correspondent à la part de subvention versée pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (dans le cadre de la convention de mandat du 26 août 2013, échéance fixée fin 2018).

L'ensemble des programmations d'aides engagées (depuis 2014) nécessitent des crédits de paiement pour 2019 évalués à 4 953 248 €, et donneront lieu à des recettes pour 2019 évaluées à 1 000 000 €. Il est difficile de prévoir ce que les bénéficiaires consommeront pour l'année à venir (sur l'antériorité des aides accordées) ; aussi si les sollicitations dépassent les inscriptions au BP, il sera nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires en DM.

Action G13 – Programme de prévention des inondations

Les recettes de fonctionnement prévues sont :

- celles liées à la vente d'eau irriguée sur le périmètre audois par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique du barrage de Montbel (IIABM / 30 000 €),
- l'accompagnement des missions de suivi des masses d'eau de l'Observatoire départemental de l'eau par le compte de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (150 000 €),

En fonctionnement, les dépenses de cette action s'élèvent à 496 000 € et concernent le financement des participations statutaires aux structures suivantes :

- Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR / 495 000€),
- Syndicat Mixte de l'Agout (1 000€).

Des recettes d'investissement sont prévues pour un montant de 350 000 €. Elles correspondent aux financements du FEDER, de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour l'acquisition d'équipement alternatifs prévus dans la démarche « Zéro Phyto ».

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 882 471 €. Elles concernent :

- le financement par subventions des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et portées par les syndicats hydrauliques adhérents au SMMAR au titre des programmes PAPI, des Plans Pluriannuels de Gestion des Bassins Versants (PPGBV), et des actions d'économies d'eau inscrites au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin de l'Aude (1 474 922,59 €),
- le versement au SMDA d'une subvention d'équipement correspondant à la part de capital de la dette due par le Département de l'Aude, du fait de son retrait de la structure depuis 2018 (343 861,02 € pour les exercices 2018 et 2019),
- Le financement des actions de Prévention des Inondations situées hors bassins versants de l'Aude et de la Berre : Agly et Hers Vif (45 618 €),

Cette action intègre également le solde des conventions de travaux et de recherche pour le désensablement embouchure Aude (18 069 €)..

Action G14 – Hydrogéologie et qualité des eaux

Les crédits de fonctionnement d'un montant de 40 300 € sont destinés principalement aux réseaux de mesures associés à l'Observatoire Départemental de l'Eau (ODE), il s'agit de financer le suivi de la qualité hydrobiologique et physico-chimique des cours d'eau (renouvellement de petits matériels, honoraires d'analyse d'eau), et le suivi quantitatif du niveau des masses d'eau souterraines

Quant aux dépenses d'investissement elles sont portées à hauteur de 33 500 €. Cette action concerne le financement de l'étude en maîtrise d'ouvrage départementale pour la préservation de la continuité écologique au droit du pont de FERRALS (20 000 €), et la modernisation et à l'équipement du réseau piézométrique départemental (13 500 €).

Action G15 – Assistance Technique Eau et Assainissement

Les dépenses et recettes relatives à la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par un budget annexe dont le détail est présenté dans un rapport spécifique. Cette action recouvre la participation du Département au budget annexe évaluée à 569 590 €.

Programme G2 - Espaces Naturels

Le budget du programme s'élève à 2,7 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement.

Action G21 – Pépinières

Les crédits demandés à hauteur de 26 000 € correspondent au fonctionnement courant des pépinières départementales : achat de graines, interventions d'entretien sur les pépinières, locations diverses, fluides, acquisition consommables,...

Quant aux dépenses d'investissement, d'un montant de 45 000 €, elles permettront la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel pour les pépinières départementales : poursuite de la sécurisation de la ressource en eau de la pépinière de Lézignan, débroussailleuse électrique, déport enfonce pieu, dépivotouse jeunes plants ...

Action G22 - Programme de protection des Espaces Naturels Sensibles

Des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 470 500 €, dont :

- 398 000 € correspondent à la participation des communes concernées par les travaux de démoustication.
- 72 500 € correspondent au revenu tiré des coupes de bois sur les propriétés départementales ENS et à la perception des redevances versées par les fermiers.

Les crédits de fonctionnement sont de 1 868 822 € et couvrent notamment les postes suivants :

- 980 000 € pour la participation statutaire à l'EID 2019 (part fonctionnement).
- 82 350 € pour les frais de gestion concernant nos propriétés départementales et pour la communication.
- 217 807 € pour les subventions versées en application de la Stratégie départementale pour la biodiversité.
- 440 000 € correspondent aux dotations statutaires des PNR.
- 148 000 € pour des subventions à destination des PNR et des gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 158 847 € et correspondent pour :

- 356 283 € dont 314 520 € pour la mise en œuvre des interventions des PNR et des gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral et notamment pour la valorisation écotouristique du domaine de Ste Lucie,
- 122 500 € pour le paiement du solde de la subvention 2017 pour la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi,

- 378 474 € au titre de la Stratégie départementale pour la biodiversité avec notamment 210 074 € de subventions, 80 000 € de participation à l'EID et 88 400 € concernant les espaces naturels sensibles.
- 301 590 € pour les travaux 2018 au titre de la Gestion des propriétés ENS (165 590 € pour des travaux d'entretien et d'aménagement, 100 000 € pour des travaux de remise en état à la suite des inondations d'octobre 2018 et 36 000 € pour la signalétique des ENS).

Action G23 - Conseil et éducation à l'environnement

Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 772 696 € :

- 664 380 € au total pour la convention avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE) – réparti comme suit :
 - 614 380 € conformément à la convention pour le reversement de la taxe d'aménagement,
 - 50 000 € concernant la subvention de fonctionnement, incluent la prise en charge d'un poste à temps complet d'architecte spécialisé en patrimoine, renforçant ainsi l'équipe du CAUE dans le cadre de l'acte II du Pays Cathare.
- 108 316 € au total comprenant :
 - 29 894 € pour les subventions de fonctionnement au titre du règlement d'éducation à l'environnement et au développement durable : seuls les projets conformes aux axes stratégiques des politiques sectorielles conduites par le Département seront soutenus.
 - 7 140 € pour l'adhésion à AMORCE pour la compétence énergie ; à CLER pour l'adhésion au réseau TEPOS et à l'ANEM dans le cadre de la cotisation 2019 à cette association.
 - 14 924 € correspondant à la convention d'animation de la charte qualité des eaux avec AQUA VALLEY.
 - 56 358 € concernant le programme CLI TITANOBEL, suite au conventionnement de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le Plan de Prévention des Risque Technologiques de Titanobel à Cuxac-Cabardès.

Programme G3 - Energies Renouvelables

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 0,25 M€ en fonctionnement seulement.

Action G31 - Soutien aux actions de performance énergétiques

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 249 740 € et correspondent à :

- 166 545 € pour le règlement d'intervention stratégie départementale partagée de développement des énergies renouvelables.
- 70 000 € pour les opérations de communication sur la thématique des ENR et de la transition énergétique.
- 13 195 € dans le cadre de la mission 2018-2020 Bois énergie (SYADEN).

Programme G4 - Sécurité civile

Ce programme est composé de deux actions qui concernent principalement le financement obligatoire du SDIS et les subventions accordées par le Département dans le cadre de la convention de partenariat. Il s'élève à 15,9 M€ en fonctionnement et 0,9 M€ en investissement.

Action G41 - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La contribution du Département au fonctionnement du SDIS s'élève à 14 531 225 €. La subvention dédiée au financement de l'hélicoptère est programmée à hauteur de 640 000 €. La prise en charge des intérêts des emprunts liés aux casernes s'établit à 550 095 € (fonctionnement) et celle du remboursement en capital à 698 813 € (investissement).

Action G42 - Autres actions de sécurité civile

La proposition de budget en dépenses de fonctionnement est établie à 154 805 €. Ces dépenses comprennent :

- 52 080 € pour la part fonctionnement de la cotisation annuelle 2019 à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.
- 102 725 € pour le programme de fonctionnement DFCI 2019 avec l'entretien des vigies, la maintenance cartographique,....

Au titre de cette politique, il est prévu en dépenses d'investissement pour 172 000 € dont 3 000 € destinés à financer les opérations menées par les EPCI (ou communes lorsque les EPCI n'ont pas la compétence) en vue de prévenir les risques majeurs en milieux naturels sensibles, 20 000 € correspondant à la part investissement de la cotisation annuelle 2019 à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne et 149 000 € pour la réfection des pistes d'accès aux vigies suite aux inondations d'octobre 2018.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
G Environnement et prévention des risques	20 502 363,27	20 662 676,48	19 811 755,16	20 082 272,65
G1 Eau	2 070 428,01	1 549 910,85	1 348 507,99	1 288 890,00
G11 Etudes	112 223,95	193 500,00	110 749,11	183 000,00
G13 Programme de prévention des inondations	1 468 964,86	769 900,00	732 405,22	496 000,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	71 662,06	63 500,00	41 493,13	40 300,00
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	417 577,14	523 010,85	463 860,53	569 590,00
G2 Espaces naturels	2 614 701,22	2 788 146,00	2 570 734,78	2 667 518,00
G21 Pépinières	27 346,58	27 000,00	26 947,65	26 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 738 303,09	1 908 931,00	1 695 648,43	1 868 822,00
G23 Conseil et éducation à l'environnement	849 051,55	852 215,00	848 138,70	772 696,00
G3 Energies renouvelables	82 470,00	188 310,00	101 320,00	249 740,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	82 470,00	188 310,00	101 320,00	249 740,00
G4 Sécurité civile	15 734 764,04	16 136 309,63	15 791 192,39	15 876 124,65
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	15 610 228,59	15 914 729,63	15 674 020,08	15 721 319,65
G42 Autres actions de sécurité civile	124 535,45	221 580,00	117 172,31	154 805,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	20 502 363,27	20 662 676,48	19 811 755,16	20 082 272,65

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
G Environnement et prévention des risques	8 981 187,14	10 828 815,28	6 544 869,51	8 943 878,81
G1 Eau	7 566 166,21	7 728 513,82	4 201 208,55	6 869 218,71
G12 Programme AEP Assainissement	6 119 890,00	6 135 400,00	3 483 101,00	4 953 248,00
G13 Programme de prévention des inondations	1 441 729,41	1 535 649,82	673 983,73	1 882 470,71
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	4 546,80	57 464,00	44 123,82	33 500,00
G2 Espaces naturels	818 854,93	2 427 661,85	1 674 049,95	1 203 847,00
G21 Pépinières	57 518,16	47 500,00	46 962,26	45 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	761 336,77	2 380 161,85	1 627 087,69	1 158 847,00
G3 Energies renouvelables	28 000,00	4 600,00	4 571,40	0,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	28 000,00	4 600,00	4 571,40	0,00
G4 Sécurité civile	568 166,00	668 039,61	665 039,61	870 813,10
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	538 794,00	641 160,61	641 160,61	698 813,10
G42 Autres actions de sécurité civile	29 372,00	26 879,00	23 879,00	172 000,00
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	8 981 187,14	10 828 815,28	6 544 869,51	8 943 878,81

Mission H - Aménagement et attractivité du territoire

Le budget de la mission Aménagement et attractivité du territoire s'élève à 6,4 M€ en fonctionnement et 19 M€ en investissement.

Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental

Le montant du programme s'élève à 0,4 M€ en fonctionnement et à 2,41 M€ en investissement.

Action H11 – Numérique

Le coût prévisionnel du Schéma s'élève à 100 000 € TTC. La Caisse des Dépôts et Consignations sera sollicitée pour un cofinancement à hauteur de 50 %.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 383 550 € qui se répartissent comme suit :

- Déploiement du réseau Très Haut Débit - Contribution aux Charges de structure portées par le budget annexe du SYADEN = 281 750 €
En sus des participations financières au titre des investissements du RIP audois, le Département verse chaque année au SYADEN une contribution financière destinée à couvrir les charges de personnel, d'études et d'administration générale de cette structure au titre de son budget annexe « réseau THD » : sur la base des règles de répartition des charges de structures portées par le budget annexe du SYADEN sur la période 2016-2020 et concertées avec l'ensemble des partenaires du projet, cette participation s'élève à 1 408 750 € hors taxes sur la période des cinq ans, soit 281 750 € par an.
- Très Haut Débit - cotisation AVICCA : 1 800 €
Il s'agit du renouvellement annuel de l'adhésion du Département aux services de l'association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel.
- Schéma numérique : 100 000 €
Désireux de parfaire l'aménagement numérique de ses territoires tout en développant l'utilisation d'Internet, le Département souhaite réaliser son Schéma de Développement des Usages et Services Numériques. Initialement prévue en 2018, cette réalisation a pris du retard et a dû être déprogrammée et reprise sur 2019. Un cabinet spécialisé sera mandaté début 2019 dont le coût prévisionnel de la mission est estimé à 100 K€ TTC.

Les dépenses d'investissement de cette action s'élèvent à 1 821 633 €. Elles sont relatives au déploiement du réseau Très Haut Débit.

Le Département participe à l'effort d'investissement porté par le SYADEN pour l'aménagement numérique du territoire audois, à hauteur d'un montant global de 22 991 250 €. Initialement, l'échéancier de versement de notre participation s'étalait sur la période 2016-2020. Pour être en cohérence avec la réalité des dépenses engagées et éviter les à-coups budgétaires, l'échéancier a été rallongé jusqu'en 2022, permettant ainsi de lisser nos versements sur la durée résiduelle.

Action H12 – Port de Port la Nouvelle

Les dépenses d'investissement s'établissent à 592 950 €.

Par convention du 20/12/2011 signée entre notre collectivité, la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, le Département de l'Aude s'est engagé à participer à hauteur de 30 M€ (15%) aux opérations d'investissement réalisées sur le port de Port-la-Nouvelle. Conformément à l'avenant N°1 du 30/12/2016, notre participation a été lissée jusqu'à son terme, soit 2029, pour s'élever à 2 116 398 € par an.

En raison des fortes intempéries qui ont touché notre département en octobre 2018 et des importants moyens financiers que nous devons mobiliser pour la reconstruction des équipements publics, nous avons sollicité auprès de la Région un réaménagement de l'échéancier de paiement de notre participation permettant de :

- reporter l'annuité 2018 en fin de convention en la prolongeant d'un an, soit jusqu'en 2030
- réduire l'annuité 2019 à un montant de 500 000 €
- lisser le reste des sommes à payer de 2020 à 2030

Cette modification fera l'objet d'un avenant N°2 à la convention.

Les travaux prévus en 2019 concernent la création d'un nouveau bassin situé au Nord de la passe d'entrée actuelle, la construction d'une nouvelle digue de protection délimitant ce bassin au Nord (digue Nord) de 2430 m de long et du prolongement de l'actuelle digue Sud sur 600 m de long plus un quai lourd de 200 m de long pour permettre le développement de projets éoliens.

Notre participation intègre les contributions dues au titre du PPRT (partie conventionnelle), soit 633 900 €. Il convient cependant d'inscrire au budget la part règlementaire de 92 950 € qui fera l'objet d'une convention spécifique inhérente au PPRT.

Action H13 – Aéroport de Carcassonne

Pour 2019, il n'est demandé aucun crédit en investissement et en fonctionnement, la convention du 5 octobre 2011 signée entre le Département de l'Aude, la Région et les deux agglomérations, étant venue à termes en 2018. Une réflexion est en cours sur les modalités d'accompagnement du département à cet équipement dans les années à venir.

Programme H2 – Accompagnement des territoires

Les crédits du programme Accompagnement des territoires s'élèvent à 352 733 € en fonctionnement et 6 352 137 € en investissement.

Action H21 - Contrats territoriaux

Des crédits de fonctionnement à hauteur de 50 000 € sont inscrits. En effet, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des territoires, le Département souhaite pouvoir accompagner des projets innovants et/ou expérimentaux, pouvant sortir des cadres d'intervention classiques, mais répondant à la fois à des enjeux centraux pour la collectivité et à des enjeux structurants pour les territoires accompagnés : développement des énergies renouvelables, maintien ou développement de services à la population, équipements à usages mixtes ou mutualisés, projets s'inscrivant dans plusieurs politiques prioritaires du Département...

Sans préjuger des besoins et des formes d'accompagnement financier qui pourront être nécessaires pour faciliter l'émergence et la concrétisation de ces projets, je vous propose de créer une ligne de subventions de fonctionnement mobilisable sur ces projets qui feront,

chacun, l'objet d'une contractualisation spécifique. Cette ligne pourra être mobilisée dans la phase d'études et d'amorçage du projet.

Des crédits de paiement de 1 400 000 € en section d'investissement sont prévus. La dernière génération de contrats d'agglomération s'est éteinte en 2017. A compter de 2018, les opérations subventionnées sont intégrées dans les dispositifs classiques des aides aux communes et EPCI. Le crédit demandé sera utilisé pour régler les subventions de 2017 et antérieures.

Action H22 – Aide aux constructions publiques

Les crédits d'investissement s'établissent à 4 229 529 € et se répartissent comme suit :

- bâtiments publics = 1 930 952 €
- équipements scolaires = 1 070 000 €
- cœurs de villages = 1 228 577 €

Action H23 – Maintien d'activités en milieu rural

Les crédits de fonctionnement prévus pour le budget primitif sont de 132 733 € :

- Maisons des Services au Public (MSAP) = 90 733 €

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public adopté en session du 21 juin 2016, le Département a mis en place un règlement permettant de soutenir les Maisons des services au public de l'Aude grâce à une participation annuelle de 5 000 € qui est apportée à chacune des six structures qui ont obtenu leur labellisation MSAP fin 2015. Je vous propose de maintenir cette aide au même niveau en 2019.

Par ailleurs, deux structures bénéficient d'une majoration tenant compte de la nature des interventions et des actions particulières qu'elles mènent sur leur territoire d'implantation. Pour 2019, conformément à la lettre de cadrage, il a été appliqué une baisse de 5% sur cette majoration.

- Opération gorges de Galamus = 22 000 €

Par délibération du 26 juin 2015, le Département s'est engagé à financer chaque année, de 2015 à 2020, à hauteur de 22 000 €, l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, grâce à l'emploi d'agents saisonniers par la mairie de Cubières sur Cinoble.

- Agences postales = 20 000 €

Le Département apporte chaque année une subvention de fonctionnement aux communes de moins de 500 habitants possédant une agence postale. Le montant, calculé sur la base d'un SMIC, est fonction de la durée d'ouverture au public, déduction faite de la participation des services de la Poste.

En investissement, les crédits s'élèvent à 704 108 €. Depuis la loi NOTRe, le Département ne dispose plus de la compétence « économie » mais il peut, lorsque l'initiative privée est défailtante, contribuer au financement d'opérations en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population rurale, à condition que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par des communes ou des EPCI à fiscalité propre. Il est donc proposé l'inscription de 74 470 € en crédits de paiement pour favoriser l'implantation ou

le maintien de commerces de proximité en zone de revitalisation rurale et 184 400 € pour redynamiser le tissu économique.

Il est par ailleurs proposé l'inscription de 21 907 € en crédits de paiement pour financer les projets d'investissement menés par les communes et EPCI pour la rénovation ou la création de gîtes ou chambres d'hôtes ainsi que pour l'aménagement des lieux de la pleine nature.

Par ailleurs, il convient d'ajouter 23 331 € en crédits d'investissement pour solder les derniers dossiers de subventions aux entreprises touristiques portés par des opérateurs privés ou publics et dont les travaux ont été engagés en 2015 ou 2016.

Il convient de rajouter 400 000 € pour le deuxième acompte de paiement du Centre de Formation des Apprentis de Carcassonne porté par la Chambre Régionale de commerce et d'industrie

Action H24 - Lutte contre la désertification médicale

Le budget 2019 pour cette action est d'un montant total de 120 000 €, les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

- 90 000 € au titre du dispositif d'aide aux internes en médecine générale. Dispositif qui a été élargi en 2017 avec l'ouverture aux étudiants de l'académie de Toulouse.
- 30 000 € afin de développer en 2019 la bourse d'étude. Ce dispositif a pour but d'attirer les étudiants en médecine générale de 3^{ème} cycle à s'installer dans l'Aude. L'intervention départementale prend la forme d'une bourse mensuelle de 1 000 € attribuable pendant le stage de six mois effectué en fin d'année, en contre partie d'un engagement à s'installer pendant 5 ans sur les territoires identifiés dans l'Aude comme prioritaires en matière de soin.

Par ailleurs, une enveloppe d'un montant de 18 500 € en crédit d'investissement est prévue. Cette enveloppe est destinée à financer les opérations de construction ou d'aménagement des maisons de santé pluridisciplinaires situées en zone rurale et ce, en vue de lutter contre la désertification médicale et de faciliter l'accès aux soins des populations éloignées des villes.

Action H25 – Agence Technique Départementale

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 80 000 € et correspondent à des remboursements de frais.

En dépenses de fonctionnement, la participation statutaire pour l'Agence Technique Départementale s'établit à 50 000 € et est stable par rapport à l'année dernière.

Programme H3 – Coopération décentralisée

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 207 000 € en fonctionnement.

La politique de coopération internationale permet de participer, dans une logique de développement solidaire durable, pleinement au projet départemental, à la construction d'une citoyenneté d'engagement, d'une société plus solidaire reposant sur un socle de valeurs interculturelles.

Action H31- Programmes de coopération décentralisée

Pour cette action, des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 90 000 €.

Le Département développe des projets de coopération décentralisée, en lien avec le ministère des Affaires étrangères. Des actions sont notamment menées au Liban, au Burkina Faso et en Tunisie. Pour l'ensemble de ces interventions les crédits de fonctionnement demandés sont de 204 000 €.

Il convient également de prévoir les crédits nécessaires au projet global de coopération en lien avec la direction des archives, soit 3 000 €.

Programme H4 – Tourisme

Il représente un montant de 2,81 M€ en fonctionnement et 0,31 M€ en investissement.

Action H41 – Animation et promotion de l'offre touristique

En fonctionnement, 2 413 725 € de crédits sont demandés et correspondent notamment à :

- 2 201 200 € : Cette dépense correspond en majeure partie au versement de notre participation annuelle au fonctionnement général de l'agence de développement touristique de l'Aude (ADT) dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2020. Conformément au code du tourisme, l'agence de développement touristique de l'Aude (ADT) met en œuvre la politique départementale en matière de promotion, communication et développement des activités touristiques sur le périmètre départemental. Au-delà, elle vend la destination « Aude, Pays Cathare » à l'étranger via des outils promotionnels divers (salons notamment) pour augmenter les flux de fréquentation.
- Parallèlement, la collectivité départementale s'appuie à la fois sur des relais locaux (relais des gîtes) et des partenaires extérieurs (confédération de Tourisme Pyrénéen, dans le cadre du contrat de destination « Pyrénées »). Comme en 2018, le département envisage de poursuivre son intervention financière auprès des organismes suivants :
 - Confédération Pyrénéenne du tourisme (1 400 €)
 - le Relais des Gîtes de l'Aude, au titre du programme d'actions 2019 pour 36 695 € et au titre du volet Marque Pays Cathare, dont l'association est le référent professionnel, pour 51 500 €, le tout pour un total de 88 195 € identique à 2018.
- 122 930 € pour accompagner les associations ou collectivités engagées dans des démarches de promotion de l'Aude, Pays Cathare et de la marque Pays Cathare par la création d'événementiels de portée intercommunale ou départementale sur des thématiques touristiques, et de promotion des circuits de proximité.

En investissement, 310 860 € sont prévus. Cette rubrique concerne les subventions attribuées aux communes et EPCI pour le financement des équipements structurants à vocation touristique.

Action H42 - Marque « Pays Cathare »

La marque Pays Cathare connaît une nouvelle dynamique impulsée par une gouvernance resserrée qui s'appuie sur une équipe projet élargie à deux agents, mis à notre disposition par la Chambre d'Agriculture, et sur une étroite collaboration avec la direction de la communication de la Collectivité. Il convient de poursuivre les actions engagées.

Concernant les dépenses de fonctionnement, 399 000 € sont demandés et ventilés de la manière suivante :

- 110 000 € sont prévus pour les marchés en cours et en lien avec la nouvelle stratégie de la marque et les enjeux de traçabilité et de sécurisation :
 - Le cabinet juridique Richer qui devrait finaliser sa prestation en 2019 pour 18 997,50 €
 - La société Qualisud finalise la réécriture des cahiers des charges et la phase 1 a été déjà engagée à hauteur de 30% soit 17 572,50 €. Elle sera soldée en 2019 pour 41 002,50 € auxquels il faut ajouter une part de la phase marché à bons de commande pour 13 000 €.

Le plan de formation en lien avec l'acte II doit se poursuivre, il convient d'inscrire 37 000 € sur les crédits 2019.
- Il est aussi prévu de consacrer 129 000 € pour des actions de promotion et la poursuite du déploiement d'un nouveau plan de communication multi media (affichages, presse, publicités sur les lieux de vente, animations commerciales, réseaux sociaux etc. ...) dont 19 000 € pour la communication publicitaire des manifestations Promaude et la Fête du Cassoulet à Castelnaudary.
- Afin d'accompagner ce projet stratégique et d'en consolider le relais avec les producteurs, le Département a souhaité se doter de compétences spécifiques avec la mise à disposition de deux agents de la Chambre d'Agriculture de l'Aude pour laquelle 160 000 € sont affectés au titre de 2018 (régularisations) et 2019.

Programme H5 – Agriculture et Pêche

Le budget du programme s'élève à 2 173 228 € en section de fonctionnement et à 2 395 291 € en section d'investissement.

Action H51 – Santé animale et prévention des calamités

Le montant des crédits de fonctionnement est de 513 350 € dont :

- 5 850 € de subventions aux organismes de pêche.
- 490 000 € sont programmés pour poursuivre le soutien du département dans la lutte biologique contre le vers de grappe par un dispositif de confusion sexuelle. Environ 12 500 ha ont été mis en confusion pour la première fois en 2018 et la campagne 2019 devrait permettre d'ajouter encore 10 000 ha. Une partie des aides 2018 n'a pas été payée en 2018 et la totalité de ces aides n'a pas pu être rattachée ; elles seront payées sur le budget 2019.
- 17 500 € correspondent aux besoins du service Aménagement.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental s'élève à 918 473 € pour 2019.

Les crédits d'investissement s'établissent à 535 154 €. Ils permettront le financement des opérations d'aménagement foncier en cours (3 communes) et des études d'aménagement des futures opérations (2 opérations intercommunales concernant 7 communes) à hauteur de 385 000 €, des travaux connexes des opérations achevées (125 154 €), du dispositif d'aide aux échanges et cessions d'immeubles ruraux (9 000 €), des opérations de reconquête des terres agricoles (mesure 4.3.1. FEADER) à hauteur de 16 000 €. A noter que les crédits mobilisés en maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements fonciers sont éligibles à la DGE.

Action H52 – Circuits de proximité et agrotourisme

En dépenses de fonctionnement, 441 405 € sont demandés. Le Département met l'accent via sa plateforme « Agrilocal 11 » (13 000 €) sur le développement des circuits de proximité et la valorisation des produits locaux dans les assiettes des collégiens, des résidents de maisons de retraites,.... En parallèle, il soutient tous les acteurs qui œuvrent à la sensibilisation pour l'usage de cette plateforme et facilitent ainsi la fluidité des relations entre producteurs et acheteurs, projets agrotouristiques et vente directe à la ferme.

Certaines organisations professionnelles agricoles et la Chambre d'Agriculture (208 000 €) assurent également la promotion touristique de l'Aude, Pays Cathare, par la structuration et l'animation de réseaux de producteurs locaux qui mettent en exergue des recettes et produits emblématiques du « bien manger audois », des sigles officiels de qualité ou des territoires identifiés pour leurs appellations d'origine. Ces subventions, qui soutiennent l'ingénierie territoriale et l'innovation, ne peuvent s'inscrire que dans le cadre de notre règlement agricole et dans le cadre de contreparties d'un régime d'aide notifié ou exempté (FEADER) avec l'accord annuel de la Région.

Le Département propose son soutien aux organismes agricoles pour 179 405 € :

- Fédération des vignerons indépendants : 20 400 €
- Fédération régionale des CIVAM : 6 650 €
- ADEAR : 13 775 €
- GDS : 57 000 €
- GDSA : 19 000 €
- Graines de paysans 6 080 €
- Biocivam : 22 800 €
- Coop de France : 20 400 €
- Nature et progrès : 3 800 €
- Terre de liens : 4 750 €
- CIVL : 4 750 €

Pour finir, 3 dossiers ont été déposés dans le cadre de Terra rural (17 000 €) et 4 dans le cadre du FEAMP (24 000 €).

En dépenses d'investissement, 317 110 € sont prévus dont :

- 155 000 € pour l'INRA Pech Rouge pour le versement du solde concernant le transfert de la collection Vassal (de l'Hérault) vers l'Unité Expérimentale de Gruissan (Aude), puis pour l'accompagnement des coûts de replantation et la recherche sur ces cépages viticoles rares.

- 162 110 € pour permettre à des structures collectives d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de produits locaux ; il s'agit d'assurer les contreparties départementales attendues dans le cadre du FEADER.

Action H53 – Programme Hydro-Agricole

Les recettes de fonctionnement pour un montant de 280 000 € sont constituées par le versement d'une redevance d'exploitation par la société fermière du Département SODEPLA sur le périmètre hydraulique affermé de Laprade.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 300 000 €, correspondent au versement de la participation statutaire à l'Institution pour l'Aménagement du Barrage de Montbel.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1 543 027 € et concernent le financement de la politique hydraulique agricole départementale dont :

- 700 000 € au titre du programme d'extension de la concession régionale Aqua Domitia sur les maillons Val d'Hérault, Nord Gardiole et Biterrois, les études préalables sur le Minervo, ainsi que les travaux d'extension de la capacité de traitement de l'unité de potabilisation de Puech de Labade, au profit de BRL concessionnaire régional.
- 328 027 € au titre de la cession de créances relative à l'affermage du service public de l'eau à partir du dispositif du barrage-réservoir de LAPRADE au profit de la « Deutsche Pfandbriefbank ».
- 380 000 € pour les coûts patrimoniaux concession du LAURAGAIS,
- 45.000 € pour la participation statutaire aux travaux portés par l'IEMN (Institution des Eaux de la Montagne Noire)
- 90 000 € pour des projets hydrauliques agricoles portés par des ASA ou leur union.

Programme H6 – Inondations

Ce programme a été créé suite aux inondations d'octobre 2018. Son budget s'élève à 500 000 € en section de fonctionnement et à 7 530 000 € en section d'investissement.

Action H61 – Inondations octobre 2018

Au cours de la session du 22 octobre 2018, a été créé un fonds spécifique dénommé « solidarité communes audoises 2018 » pour collecter et reverser les dons et subventions à destination des communes sinistrées lors des inondations d'octobre 2018 en lien avec, l'association des maires de l'Aude. Pour 2019, il est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 500 000 € en fonctionnement pour financer des dépenses de première urgence.

Il est également proposé des recettes d'investissement à hauteur de 400 000 € au titre du fonds de solidarité des communes audoises.

Quant aux crédits d'investissement, ils s'élèvent à 7 530 000 €. Ce montant comprend notamment 750 000 € pour le fonds de solidarité des communes audoises susvisé et 4 000 000 € au titre des subventions qui seront allouées aux communes pour la reconstruction de la voirie, des ouvrages d'art et des espaces publics sinistrés lors de ces

intempéries. Quant au volet AEP et assainissement, 2 000 000 € sont inscrits et 780 000 € sont prévus pour le volet « rivières ».

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
H Aménagement et attractivité du territoire	4 652 653,89	6 156 084,00	5 608 432,09	6 429 235,53
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	683 330,00	418 450,00	401 149,89	383 550,00
H11 Numérique	283 330,00	283 450,00	283 430,00	383 550,00
H13 Aéroport de Carcassonne	400 000,00	135 000,00	117 719,89	0,00
H2 Accompagnement des territoires	217 407,90	331 800,00	306 576,20	352 733,00
H21 Contrats territoriaux	0,00	0,00	0,00	50 000,00
H22 Aides aux constructions publiques	0,00	3 800,00	3 800,00	0,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	137 407,90	140 000,00	134 776,20	132 733,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	30 000,00	138 000,00	118 000,00	120 000,00
H25 Agence Technique Départementale	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
H3 Coopération décentralisée	114 480,00	311 000,00	138 191,04	207 000,00
H31 Programmes de coopération décentralisée	114 480,00	311 000,00	138 191,04	207 000,00
H4 Tourisme	2 577 559,71	2 765 192,00	2 638 965,27	2 812 725,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 530 957,33	2 461 874,44	2 374 255,85	2 413 725,00
H42 Marque "Pays cathare"	46 602,38	303 317,56	264 709,42	399 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 059 876,28	1 964 642,00	1 759 515,95	2 173 227,53
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	816 077,28	923 742,00	777 748,82	1 431 822,53
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	243 799,00	1 040 900,00	981 767,13	441 405,00
H53 Programme hydro-agricole	0,00	0,00	0,00	300 000,00
H6 Inondations	0,00	365 000,00	364 033,74	500 000,00
H61 Inondations octobre 2018	0,00	365 000,00	364 033,74	500 000,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	4 652 653,89	6 156 084,00	5 608 432,09	6 429 235,53

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
H Aménagement et attractivité du territoire	17 552 021,47	21 489 674,41	15 838 597,89	19 002 871,87
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	11 258 601,02	5 934 655,00	3 319 195,32	2 414 583,25
H11 Numérique	8 791 593,00	3 280 000,00	3 200 000,00	1 821 633,25
H12 Port de Port la Nouvelle	2 116 398,00	2 209 348,00	0,00	592 950,00
H13 Aéroport de Carcassonne	194 360,02	250 000,00	119 195,32	0,00
H14 LGV	156 250,00	195 307,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement des territoires	4 257 081,74	6 982 831,37	5 165 731,47	6 352 137,42
H21 Contrats territoriaux	760 985,02	2 066 000,00	1 579 503,67	1 400 000,00
H22 Aides aux constructions publiques	3 222 633,00	4 392 863,00	3 408 376,57	4 229 529,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	211 751,72	481 408,37	138 791,23	704 108,42
H24 Lutte contre la désertification médicale	61 712,00	42 560,00	39 060,00	18 500,00
H4 Tourisme	239 513,20	354 117,00	335 243,16	310 860,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	239 513,20	354 117,00	335 243,16	310 860,00
H5 Agriculture et pêche	1 796 825,51	2 498 071,04	1 868 327,94	2 395 291,20
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	389 826,22	580 000,00	336 748,51	535 154,13
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	62 754,90	244 062,03	23 591,27	317 110,07
H53 Programme hydro-agricole	1 344 244,39	1 674 009,01	1 507 988,16	1 543 027,00
H6 Inondations	0,00	5 720 000,00	5 150 100,00	7 530 000,00
H61 Inondations octobre 2018	0,00	5 720 000,00	5 150 100,00	7 530 000,00
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	17 552 021,47	21 489 674,41	15 838 597,89	19 002 871,87

Mission I - Réseau routier et mobilité

La mission Réseau routier et mobilité représente un budget important de 12,66 M€ en fonctionnement et 40,60 M€ en investissement.

Programme I1 – Routes

Les crédits de fonctionnement, mais aussi les moyens en personnel et en matériel, permettent d'assurer l'entretien et la viabilité du réseau routier départemental. Suivant la hiérarchisation du réseau et selon l'état des chaussées, des dépendances ou des événements pouvant affecter ce réseau, il est nécessaire d'intervenir pour assurer la sécurité des usagers.

Des crédits d'investissement sont par ailleurs prévus pour les subventions attribuées au titre de l'aide aux communes dans le domaine de la voirie.

Les crédits du programme s'établissent à 9 153 709 € en fonctionnement et à 40 599 516 € en investissement.

Action I11 – Etudes

En investissement, le montant de 690 000 € représente une hausse d'environ 11,3 % (+ 70 000 €) par rapport au budget 2018.

La prévision des dépenses pour cette action est comme suit :

- Etudes courantes : 250 000 €
- Etudes laboratoire routier départemental : 280 000 €
- Acquisitions foncières : 150 000 €
- Participation au PEM (Pôle d'Echange Multimodal en gare de Carcassonne) : 10 000 €

Action I12 - Travaux neufs

Cette action concerne les grands projets, la desserte du territoire et la modernisation du réseau.

Les prévisions de recettes encaissées, d'un montant de 3 951 349 €, se répartissent de la manière suivante :

- Participation régionale aux projets sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional : 1 500 000 €
- Participation des communes et intercommunalités aux projets d'aménagement du réseau routier départemental : 550 000 €
- Participation de l'Etat au projet de création de la Rocade Est de Narbonne : 800 000 €
- Reversement par l'Etat des produits des amendes radars automatiques : 717 000 €
- Remboursement de la mise en place des panneaux 80 km/h : 45 730,35 €
- Participation TEPCV 2 (suite à la réalisation d'une route photovoltaïque sur l'aire de covoiturage de Narbonne) : 338 619 €.

Cette action regroupe les grands projets et le programme desserte du territoire / modernisation du réseau pour un montant de 9 655 516 €, soit une hausse d'environ 4,54 % (+ 419 100 €) par rapport aux crédits 2018.

Les grands projets (travaux neufs) mobilisent une part importante des prévisions de consommations de crédits de paiement au vue de l'avancement et de la finalisation de certains projets. Ils se répartissent principalement de la manière suivante :

- Réalisation de la rocade de Narbonne (4.800.515,82 €)
- RD 34/6113 - Création d'un barreau de raccordement à Alzonne (1.230.000 €)
- RD 6139 - Renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle à l'A9 – Projet Aude 2030 (800.000 €)
- Reconstruction du pont de la Nielle à Saint-Laurent de la Cabrerisse (300.000 €)
- Lancement d'études Aude 2030 (150.000 €)

La modernisation du réseau principal comprend également les opérations courantes pour un montant total de 1.000.000 € pour l'ensemble du territoire.

Les principaux projets de modernisation et de desserte du territoire sont :

- RD 620 - Renforcement Col du Bac (250.000 €)
- RD 102 - Recalibrage et renforcement de Fanjeaux à Gaja-la-Selve (300.000 €)
- RD 117 - Mise en sécurité des parapets à la Pierre Lys (180.000 €)
- RD 118/119 - Suppression des obstacles latéraux (100.000 €)
- RD 118 - Renforcements et murets VL (300 000€)
- RD 118/623 - Délestage de Limoux (115 000€)
- RD 610 - Aménagement Puichéric/La Redorte (100 000€)
- RD 6161 - Création giratoire de la Cité – Participation études (30 000€)

Action I13 - Entretien et gestion du réseau

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 501 400 €. Ces crédits se répartissent entre trois types de dépenses nécessaires pour l'entretien des chaussées et des dépendances :

- Les dépenses liées à l'entretien du réseau routier réalisé en Régie pour un montant global de 3.753.000 € (location de matériel au Parc départemental et fourniture de consommables pour les matériels roulants) ;
- La fourniture, le contrôle et la réparation de l'outillage et les petits équipements pour 68.500 € (petit matériel : 53.500 € ; réparations de l'outillage : 12.500 € ; contrôle : 2.500 €).
- L'enveloppe des fournitures nécessaires à l'entretien des dépendances et des chaussées s'élève à 870.675 €.
- Le Parc départemental assure une partie de l'entretien des dépendances vertes pour un montant de 416.325 € (élagage, curage, hydrocurage, fauchage).
- Les travaux confiés aux entreprises pour 2.114.042 € (entretien des dépendances routières : 1.670.634 € dont 300.000 € pour l'expertise des plantations, entretien des chaussées : 443.408 €)
- 100.000 € sont également prévus pour le débroussaillage au titre de la DFCI.

La dotation de 150.000 € prévue au budget primitif 2018, consistant à réaliser une passe supplémentaire de fauchage sur des routes étroites, est renouvelée. Le bilan de la campagne de fauchage 2018 est particulièrement positif sur ce point.

Une enveloppe est également prévue pour des dépenses diverses :

- Electricité – station SIREDO : 5.100 €
- Intérêts moratoires : 4.500 €
- Frais de publication : 1.000 €
- Cotisation à l'IDRRIM : 800 €

- Assistance Météo-France : 15.458 €
- Autres frais divers : 1.000 €
- Service de publicité foncière : 1.000 €

Chaque année sont effectués des travaux d'enduits superficiels d'usure (ESU). Ils s'élevaient en 2018 à 1.950.000 €.

Cette dotation (1.900.000 € en 2019) sera désormais gérée en section d'investissement. Ceci explique une baisse des dépenses de fonctionnement en Action I13 par rapport au budget 2018.

Des crédits de recettes d'investissement à hauteur de 100 000 € correspondent à :

- Participation de l'Etat pour le projet d'aménagement de la traverse de Trèbes : 50 000 €
- Participation régionale pour le projet d'aménagement de la traverse de Trèbes : 50 000 €

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 14 404 000 € sur cette action. Il est en baisse d'environ 8,64 % par rapport au BP 2018 (soit – 1 362 120 €)

Cette action regroupe principalement les programmes récurrents des réparations et entretiens des ouvrages d'art, de pérennisation du réseau et les opérations de sécurité.

- Pérennisation des chaussées : 7.650.000 €
 - Travaux préparatoires (920.000 €)
 - Travaux de revêtements hors agglomération (2.500.000 €)
 - Traverses d'agglomérations en enrobé (1.330.000 €)
 - Travaux enduits (2.900.000 €)
- Pérennisation des dépendances : 2.880.000 €
 - Réparations des ouvrages d'art (2.600.000 €)
 - Aménagement des aires de repos et des giratoires (170.000 €)
 - Acquisition de matériel et stations de comptage (110.000 €)
- Sécurisation du réseau et des équipements : 1.615.000 €
 - Opérations de sécurité (100.000 €)
 - Dispositifs de retenues et glissières (300.000 €)
 - Signalisation verticale (500.000 €)
 - Signalisation horizontale (575.000 €)
 - Signalisation touristique (140.000 €)

Le programme relatif à la pérennisation du réseau intègre principalement les opérations suivantes :

- RD 6009 - Renforcement de Sigean aux P.O. (500.000 €)
- RD 124 - Sécurisation de la RD en bordure du canal à Paraza et Ventenac-Minervois (450.000 €)
- RD 709 - Renforcement de Port la Nouvelle à La Palme (200.000 €)
- RD 6161 - Renforcement et mise en sécurité à Carcassonne (250.000 €)

- RD 913/13 - Transfert de domanialité à la commune de Narbonne (210.000 €)
- RD 3 - Transfert de domanialité à la commune de Port la Nouvelle (170.000 €)
- RD 610 - Aménagement de la traverse de Trèbes (429.000 €)
- RD 6009 - Contrat Route PR Narbonne (50 000€)

Action I14 - Imprévus et divers

L'estimation du montant des remboursements des tiers suite à des dégâts de voirie est à budget quasi stable. Les prévisions de recettes sont :

- Remboursement tiers suite à dégâts de voirie : 80.000 €
- Redevance pour occupation du domaine public : 490.000 €

Les grands pôles de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 008 400 € et se répartissent principalement comme suit :

- La viabilité hivernale : 578.500 € (Location du matériel et intervention du Parc départemental : 387.000 € ; Sel de déneigement : 76.000 € ; Fourniture de petits équipements : 38.000 € ; Interventions entreprises : 75.000 € ; Conventions barrière pare-neige : 2.500 €)
- Les réparations consécutives aux dégâts et atteintes au domaine public routier départemental pour 159.000 € (tiers identifiés et tiers non-identifiés)
- La fourniture des vêtements et équipements de sécurité aux agents des routes pour 159.400 €. Une enveloppe de 6.500 € est également prévue pour l'achat de produits d'entretien pour les centres routiers.

Une dotation de 100.000 € a été également prévue en fonctionnement sur l'opération PERN I106O0033 – Inondations octobre 2018. Elle sert notamment à financer les locations de divers engins (tractopelle, mini pelle) qui interviennent encore sur le terrain.

A noter que 5 000 €, au titre de l'aide aux communes sont inscrits. En effet, des subventions peuvent être attribuées aux communes situées en zone de montagne pour couvrir les frais de déneigement de leurs voies communales.

En section d'investissement, les crédits sont principalement destinés à assurer les missions de sécurisation du réseau routier départemental suite à des événements aléatoires (intempéries et purges de falaises) pour un montant de 1.600.000 €. En outre, 12 000 000 € sont dédiés à la réparation du réseau routier départemental suite aux inondations du 15 octobre 2018.

Action I15 - Parc et Laboratoire Routier

Cette action rend compte de la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier. Il est à noter que les deux budgets annexes ont fusionné pour l'exercice 2018. Le détail des inscriptions budgétaires est donné dans le rapport spécifique du budget annexe.

La participation de fonctionnement prévisionnelle du Département pour ce budget annexe est de 643 909 €.

Action I16 – Subventions d'investissement

Dans le cadre du règlement départemental des aides aux tiers, le Département attribue aux communes et à leurs groupements des subventions d'investissement pour les aider à structurer et à maintenir en bon état leur réseau de voirie. Ces subventions sont destinées à aider les communes ou leurs groupements à financer la réfection de leurs réseaux de voirie ou la réparation des dommages causés par les intempéries.

Les crédits d'investissement s'élèvent à 2 250 000 €. Ces crédits concernent les aménagements de voirie pour 1 800 000 € et les subventions suite à intempéries pour 450 000 €.

Programme I2 – Transports

Le budget de ce programme s'élève à 3 510 820 € en section de fonctionnement uniquement.

Action I22 - Transports scolaires

Des recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 1 499 781 €. Suite à la réalisation d'un audit externe dont l'objet était l'optimisation de la récupération de la TVA, il a été relevé que la contribution financière à l'exploitation des délégataires de service public constituait une subvention d'équilibre qui n'a pas à être soumise à la TVA. Cette démarche a été validée par le pôle gestion fiscale de la Direction départementale des finances publiques de l'Aude. Ainsi, le Département a engagé une procédure de récupération de la TVA auprès de ses opérateurs de transports.

En dépenses de fonctionnement, 1 435 820 € de crédits sont inscrits toujours en lien avec l'audit sur l'optimisation de la récupération de la TVA.

Alors que la loi NOTRe a acté le transfert de la compétence transports aux Régions, le transport scolaire des enfants en situation de handicap reste une compétence obligatoire des Départements.

La mise en place des marchés basés sur le critère de la domiciliation continue à avoir un impact important sur les dépenses. De plus, on observe une hausse constante du nombre de bénéficiaires : 288 en 2017 à 352 en 2018.

Les crédits destinés à cette compétence sont inscrits au budget 2019, pour un montant de 2 075 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
I Réseau routier et mobilité	23 185 102,82	15 831 784,48	14 500 937,15	12 664 529,11
I1 Routes	10 144 822,63	11 093 759,00	10 289 142,90	9 153 709,20
I11 Etudes	2 235,53	0,00	0,00	0,00
I13 Entretien et gestion du réseau	9 290 998,09	9 149 265,19	8 625 359,33	7 501 400,00
I14 Imprévus et divers	739 618,35	1 368 517,81	1 310 948,44	1 008 400,00
I15 Parc et laboratoire Routier	111 970,66	575 976,00	352 835,13	643 909,20
I2 Transports	13 040 280,19	4 738 025,48	4 211 794,25	3 510 819,91
I22 Transports scolaires	8 876 630,89	4 595 500,00	4 069 500,77	3 510 819,91
I23 Transports réguliers et à la demande	4 111 967,06	128 025,48	128 025,48	0,00
I24 Etudes et frais de gestion	51 682,24	14 500,00	14 268,00	0,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	23 185 102,82	15 831 784,48	14 500 937,15	12 664 529,11

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
I Réseau routier et mobilité	31 606 704,38	35 716 071,00	33 496 486,92	40 599 515,82
I1 Routes	31 581 820,37	35 716 071,00	33 496 486,92	40 599 515,82
I11 Etudes	557 898,40	620 000,00	457 255,14	690 000,00
I12 Travaux neufs	15 105 861,37	9 236 415,68	8 878 972,61	9 655 515,82
I13 Entretien et gestion du réseau	10 617 425,63	15 766 120,24	15 452 438,52	14 404 000,00
I14 Imprévus et divers	2 213 663,41	7 590 843,08	6 772 225,12	13 600 000,00
I16 Subventions d'investissement	3 086 971,56	2 502 692,00	1 935 595,53	2 250 000,00
I2 Transports	24 884,01	0,00	0,00	0,00
I21 Aménagement des arrêts de car	24 884,01	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	31 606 704,38	35 716 071,00	33 496 486,92	40 599 515,82

Mission K – Administration Générale

La mission Administration générale regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques départementales à travers la mobilisation de ressources humaines, financières, informatiques et techniques. Le montant total du budget pour 2019 est de 141 523 027 € en section de fonctionnement et 25 909 505 € en section d'investissement (crédits réels hors opérations techniques sur la dette).

Programme K1 – Ressources humaines

Le programme Ressources humaines représentera un budget de 113,95 M€ en 2019, en progression de 0,92 % par rapport au budget 2018. La maîtrise des dépenses de ressources humaines est pour le Département un objectif important de maîtrise globale des dépenses de fonctionnement, qui doit pourtant intervenir en considérant la nécessité de garantir le bon exercice de nos missions de service public et la volonté de maintenir une politique de ressources humaines responsable.

Action K11 – Rémunération du personnel

Les recettes d'un montant de 954 090 € correspondent aux remboursements des mises à disposition d'agents départementaux (313 200 €), des indemnités journalières de sécurité sociale (80 000€), les remboursements au titre du congé de paternité (10 000€), les montants assuranciers liés aux accidents du travail (GRAS SAVOYE : 440 000 €), les recettes étatiques relatives aux recrutements d'emploi d'avenir (107 890 €), ou encore divers remboursements sur trop perçus (3 000 €).

Le budget de l'action K11, en crédits de fonctionnement uniquement, s'élève à 110 M€, en progression de 1,14 % par rapport au budget 2018.

Cette action est la somme de la masse salariale de référence des agents départementaux et des éléments de rémunération que l'on peut qualifier de complémentaires comme les heures supplémentaires, les astreintes, les remboursements de frais de déplacements.

La masse salariale des assistants familiaux sera abordée ici dans un paragraphe distinct.

- **La masse salariale**

On peut définir, schématiquement, la masse salariale comme un nombre d'agents multiplié par un coût moyen par agent.

- **Les effectifs**

En décembre 2017, les effectifs rémunérés étaient de 2624 agents dont 396 assistants familiaux.

En décembre 2018, les effectifs rémunérés étaient de 2608 agents dont 380 assistants familiaux.

Le Département s'inscrit dans une démarche de maîtrise reposant sur plusieurs dimensions :

- Assurer une prospective sur les métiers et les organisations pour déterminer des orientations en matière d'emplois,
- Assurer une allocation raisonnée des moyens en fonction des départs à la retraite et des mobilités sur les emplois permanents,

- Poursuivre la rationalisation du mode de gestion des remplacements et des emplois non permanents
- Contractualiser les moyens avec les directions métier en fonction des orientations de cadrage prises par les élus lors du vote du budget.

⇒ *Suivi des postes permanents et non permanents*

En 2018, 113 postes ont été créés (dont 16 permanents) et 151 emplois ont été supprimés (dont 38 permanents), soit un solde négatif de 22 postes.

⇒ *Suivi des départs à la retraite*

En 2018, 63 départs à la retraites ont été actés. Sur les 103 départs potentiels en 2018, 27% des agents ont fait valoir leur droit à la retraite.

Les retraites pour l'année 2019 représentent un volume potentiel de 107 postes, dont 38 qui sont déjà actés pour un montant de 1 184 647 €.

Ces dernières années, il a été observé qu'environ 75% des agents arrivant à la limite d'âge supérieure partent effectivement à la retraite. A cela s'ajoute 55% des agents concernés par une ouverture de droits.

- **Le coût moyen d'un agent**

Le coût moyen d'un agent dépend de plusieurs facteurs : des facteurs endogènes qui dépendent de la politique salariale de la collectivité et sur lesquels il est possible de mettre en œuvre des leviers d'action et des facteurs exogènes, extérieurs à la collectivité.

⇒ *L'évolution du point d'indice et du SMIC*

Le gouvernement a annoncé le maintien du gel de la valeur du **point d'indice** en 2019.

Au 1^{er} janvier 2018, le SMIC avait augmenté de 1,23%.

Au 1^{er} janvier 2019, il a augmenté de 1,51 %, passant à 1 521,22 € bruts mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires

On peut estimer le coût chargé d'évolution du SMIC à 200 000 € en 2019.

⇒ *Le PPCR*

Après une année blanche en 2018, la reprise de l'application du protocole PPCR est prévue au 1^{er} janvier 2019. Pour mémoire, l'accord prévoit :

- Des revalorisations indiciaires,
- Des restructurations des cadres d'emplois,
- La mise en place de la cadence unique
- La mise en place d'un dispositif de transfert primes – points.

Une mesure statutaire concerne par exemple la réforme de la filière sociale qui est prévue au 1^{er} février 2019, avec le passage en catégorie hiérarchique A des cadres d'emploi des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants. Ce sont 254 agents titulaires concernés pour un coût chargé estimatif de 146 628 € et 44 contractuels pour un coût de 63 345 €.

⇒ *Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la politique de carrière*

Le GVT, indicateur de mesure du coût des avancements de carrières, de l'ancienneté, de la qualification des effectifs (réussite à concours par exemple) a été de 1,27 % en 2017, soit 594 727 € (235 334 € pour les avancements de grade, 13 993 € pour les promotions internes et 345 390 € pour les avancements d'échelon). En 2018, il a été de 577 641 €.

Rétrospectivement, le GVT a oscillé sur les trois dernières années entre 0,96 % et 1,27%.

	2015	2016	2017	2018
Coût global annuel des avancements	543 212	432 528	594 727	577 641
Rémunération Principale des titulaires	43 787 689	45 063 139	46 946 921	46 949 379
GVT	1,24 %	0,96 %	1,27 %	1,23%

En ce qui concerne la politique de carrière, il a été décidé de maintenir des ratios identiques à ceux de l'année dernière : 20% pour les catégories A, 30% pour les catégories B et 50% pour les catégories C. Le coût chargé des avancements de grade et promotion interne est ainsi estimé à : 308 783 €.

Le coût chargé pour 2019 des avancements d'échelon est quant à lui évalué à 511 346 €.

⇒ *Le régime indemnitaire*

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au 1er juillet 2017. Il est venu modifier la réglementation applicable et remplacer les diverses primes sur lesquelles était adossé notre régime.

En 2018, l'enveloppe prévue était de 10 025 130 €. La consommation annuelle a été de 10 087 810 €.

A noter également qu'à périmètre constant, le régime indemnitaire départemental est actualisé chaque année sur la base de l'indice INSEE. En 2018, le taux d'augmentation était de 1,2%.

De plus, il faut prévoir en 2019 le passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs avec un changement de groupe de régime indemnitaire pour les agents du 2ème grade, soit 101 agents concernés, pour un coût prévisionnel de 84 117 €.

Pour l'année 2019, l'enveloppe prévue est de 10 274 662 € (tous budgets confondus).

⇒ *Les autres mesures réglementaires et cotisations*

- Pas d'augmentation de la part employeur de la **CNRACL** en 2019
- Possible augmentation du taux IRCANTEC : évaluée à 39 497 € chargés en 2019
- Possible augmentation du taux de cotisation vieillesse déplafonnée : évaluée à 12 197 € chargés.

- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) a été reconduite en 2018. Toutefois, ces dernières années, les augmentations du point d'indice conjuguées à la mise en place des mesures liées au PPCR et à une inflation réduite ont eu pour conséquence de voir le montant de la GIPA diminuer: 29 498 € en 2016, 5 936 € en 2017 et 710 € en 2018.

Nous ne savons pas si la GIPA sera reconduite en 2019. Toutefois, le calcul de la GIPA se basant sur une période de référence de 4 ans, nous pouvons supposer que le protocole PPCR, malgré son année blanche en 2018, aura une influence à la baisse sur le montant de la GIPA si elle était reconduite en 2019.

- Baisse du taux de contribution à Pôle emploi (5% à 4,05%) au 1^{er} octobre 2018 : gain évalué à 204 519 € en 2019.

• La rémunération des assistants familiaux

En 2017, les assistants familiaux ont représenté 15% de l'effectif total de la collectivité et leur masse salariale a pesé pour 19 % de la masse salariale globale des agents du département.

On peut noter que, dans l'Aude, le poids des assistants familiaux (19%) est plus important que sur la strate département en moyenne (13%).

L'exercice 2019 sera marqué par la poursuite du plan de recrutement avec une prévision de 30 recrutements échelonnés sur l'année.

La rémunération des assistants familiaux est composée :

- d'un volet rémunération : une part fixe et une part variable en fonction du nombre d'enfants accueillis ou d'une indemnité d'attente
- d'indemnités salariales comme la majoration ancienneté de l'agent, la majoration 35h
- des indemnités liées à l'enfant (par exemple l'indemnité d'entretien)
- des remboursements de frais : ceux imputables directement à l'enfant, ceux liés aux missions ou aux formations de l'assistant familial.

Sur le chapitre 012, une enveloppe de 17 426 250 €, est prévue en augmentation de 1,5 % par rapport au CA 2018 sur ce chapitre.

Sur le chapitre 65, on prévoit une enveloppe de 4 986 000 € pour 2019, en augmentation de 2,45%.

On note une augmentation des frais d'hébergement qui s'explique par le nombre important d'accueils relais mis en place pour assurer la formation des nouveaux recrutés, et par l'augmentation du taux d'entretien d'1 euro mise en place en 2017. Cette dernière, qui a déjà impacté l'exercice 2018, est à prendre en compte également pour l'exercice 2019 au même titre que l'augmentation annuelle du taux INSEE (+1,2% en 2018).

Action K12 – Actions de formation

La formation est à nouveau un axe important de la politique de ressources humaines du Département, avec des crédits dédiés à hauteur de 0,6 M€, soit une diminution de 16,8 % par rapport au budget 2018.

Nous maintenons les mêmes crédits qu'en 2018 pour :

- les apprentis 40 000 €
- le cabinet : 7 000 €
- le FIPH : 10 000 €
- la santé et sécurité : 60 000 €

Les inscriptions prennent en compte également une enveloppe de 125 000 euros qui se répartit comme suit :

- L'action relative à l'analyse des pratiques qui a débuté en 2014 et qui se poursuit depuis 2015 par un marché conclu avec la société SOCYALIS pour un montant annuel de 100 000 €
- La poursuite des actions de supervision, dans le cadre des travaux menés par le CHSCT concernant l'usure professionnelle, il est proposé d'allouer une enveloppe de 10 000 € pour la supervision (individuelle ou collective).
- La poursuite du partenariat pour le Pôle Ressources de Développement Social avec l'IRTS de Perpignan. La convention a été signée en 2018 pour trois ans et pour un montant annuel de 15 000 € .

Action K13 – Actions de prévention

Le budget de l'action s'établit à 130 900 € en crédits de fonctionnement uniquement.

L'essentiel des crédits correspond au financement d'un programme d'actions défini dans la convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), prolongée par avenant pour un an et en préparation de renouvellement.

Au total, les crédits de fonctionnement liés au FIPHFP s'établissent à 107 000 € dont 60 000 € sont affectés au financement du transport des personnes. L'acquisition d'équipements spécifiques est financée sur le programme Logistique et patrimoine.

Le budget de l'action maintient également les crédits prévus pour les examens médicaux pour les agents les plus exposés aux risques amiantes à 20 000 €.

Action K14 – Action sociale

Pour l'exercice 2019, les recettes relatives à l'action sociale d'un montant de 597 812 € seront de trois ordres:

- Remboursements de la paierie départementale au titre des parts salariales des chèques déjeuners : 370 000 €.
- Remboursements du COS au titre des personnels mis à disposition : 212 812 €.
- Remboursements de l'ARIAC au titre des personnels mis à disposition : 15 000 €.

La proposition budgétaire relative à l'action sociale pour le personnel départemental s'élève à 3,22 M€ pour la section de fonctionnement, soit une baisse de 1,92 % par rapport au budget 2018. Ces crédits concernent :

- *Comité des Œuvres Sociales*

La subvention versée au COS est calculée sur la base de 1,5 % de la masse salariale du personnel statutaire et contractuel, définie conventionnellement par une liste de natures comptables, à laquelle s'ajoutent : une participation forfaitaire de 700 € par Assistant familial résidant dans l'Aude, une participation forfaitaire de 40 000 € pour la manifestation concernant la fête de Noël, la prestation de fin d'année du CGOS (378€ en 2018), et un montant complémentaire correspondant aux traitements et charges des agents mis à disposition du COS (212 412 € pour le prévisionnel 2019).

Cette année, compte tenu de l'encadrement des dépenses de fonctionnement, le montant financier de la subvention relative à l'exercice 2019 est plafonné et ne pourra pas excéder le montant alloué en 2018, à l'exception :

- de l'actualisation du montant relatif aux traitements et charges des agents mis à disposition, lesquels s'élèvent à un montant de 212 412 €.
- du versement d'une subvention exceptionnelle de 12 500 €, représentant 50% des aides allouées par le COS en direction des agents sinistrés à l'occasion des intempéries d'octobre 2018.
- de l'actualisation de la participation forfaitaire par agent relevant des Assistants familiaux travaillant pour le compte du Département, sur la base des effectifs de 2017 (+5 026 €).

Ainsi, le montant prévisionnel versé au Comité des Œuvres Sociales sera de 1 878 918,77 €.

Participation de la Collectivité à la prévoyance et à la couverture santé.

L'enveloppe proposée pour la participation du Département à la protection sociale des agents départementaux est, comme les années précédentes, de 200 000 €. En 2018, 130 222 € ont été dépensés (119 465 € en 2017, 77 925 € en 2016, 83 783 € en 2015).

En ce qui concerne la participation à la protection santé, et suite aux revalorisations des grilles indiciaires dans le cadre de l'accord PPCR, le nombre d'agents bénéficiaires a chuté de 118 agents bénéficiaires en décembre 2016 à 62 agents en décembre 2017 et 63 agents en décembre 2018.

Evolution de la consommation	2015	2016	2017	2018
Prévoyance	60 859 €	59 462 €	109 872 €	120 456 €
Complémentaire	21 768 €	18 463 €	9 593 €	9 766 €
TOTAL	82 627 €	77 925 €	119 465 €	130 222 €

Une revalorisation du seuil-plancher d'attribution (M 341 en 2018) était une option à privilégier permettant de porter une action concrète en faveur de la protection sociale des personnels.

C'est ce qui a été fait à compter du 1^{er} janvier 2019 : le seuil-plancher d'attribution de la participation à la complémentaire santé a été relevé à l'IM 363, ce qui permettra d'inclure environ 25% d'agents éligibles supplémentaires au dispositif de la complémentaire.

De même, afin qu'aucun agent ne soit pénalisé à la suite de la prochaine campagne de revalorisation, la Collectivité poursuit le même objectif visant à encourager les agents à souscrire un contrat mutuelle incluant une garantie prévoyance. Ainsi, ont été réévalués les seuils pour l'ensemble des tranches qui fixent les montants de la participation employeur de la façon suivante.

➤ *Association du restaurant inter-administratif de Carcassonne*

Le paiement de la contribution au fonctionnement de l'ARIAC (Association du restaurant inter-administratif de Carcassonne) se compose d'une subvention de fonctionnement relative à la prise en charge de la mise à disposition de deux agents départementaux (estimée à 70 000 € pour 2018) et d'une participation aux dépenses et aux repas servis aux agents utilisateurs (estimée à 36 000 € pour 2018).

➤ *Chèques déjeuners des agents départementaux*

Concernant la participation du Département aux titres repas des agents, la collectivité est en contrat avec la société Chèque Déjeuner. Le budget pour 2019 est estimé à 955 000 €. Un gisement d'économie est à rechercher dans le renouvellement du marché public relatif à cette prestation. Les démarches sont au cours, portées par le service achat de la DFCP.

➤ *Action sociale*

Les dépenses d'action sociale comprennent les subventions relatives aux séjours d'enfants, les allocations pour frais de garde des enfants, les allocations pour enfants handicapés, les frais de gestion facturés par la société Chèques vacances, les crédits réservés au secours d'urgence et les ristournes prises en charges pour des repas au RIAC, pour un montant global de 89 500 €.

Des dépenses d'investissement sont à prévoir sur demande de l'association du RIAC pour un montant de 30 000 € (changement de la machine à laver).

Programme K2 – Budget et finances

Action K21 – Dette

L'ensemble des dépenses liées à la dette sont attachées à cette action. Elle comprend donc en section de fonctionnement les charges d'intérêt estimées à 2,88 M€. Le remboursement en capital relève de la section d'investissement et s'élève à 19,42 M€.

Le budget de l'action comprend également les mouvements de remboursement anticipés temporaire à hauteur de 17,07 M€. Il s'agit d'opérations techniques d'optimisation de gestion de dette et de trésorerie qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Lors de la présente séance est présenté, en complément, l'état de la dette et les perspectives 2019 pour le Département.

Action K22 - Provisions pour charges et imprévus

Cette action regroupe les dotations aux provisions constatées en cas de risque de dépréciation d'une créance. En lien avec le Payeur départemental, il est proposé de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants, c'est-à-dire des créances dont le recouvrement n'est pas assuré, de 505 410 € correspondant à 20 % du montant de ces créances. En parallèle, la reprise de la provision de l'an dernier s'élève à 437 000 € de recette.

Action K23 - Subventions diverses

Cette action comprend les subventions destinées à soutenir le fonctionnement des associations ayant une action d'intérêt départemental tout en n'intervenant pas directement dans ses missions propres (structures départementales des syndicats représentatifs par exemple sur la base d'une disposition législative spécifique) et parfois à soutenir des manifestations ponctuelles. Un budget de 40 000 € est prévu à ce titre.

En complément, cette action regroupe les frais d'adhésion à des associations de collectivités à hauteur de 45 000 €. Cela recouvre par exemple l'adhésion à l'Assemblée des Départements de France.

En section d'investissement, Les subventions en annuité sont budgétisées à hauteur de 2 278 €.

Action K24 - Créances, pertes et reversement

Les recettes de fonctionnement seront de 2,13 M€ dont 2 M€ au titre des apurements.

En section de fonctionnement, cette action d'un montant de 13 457 168 € recouvre :

- les prélèvements opérés au titre du fonds de péréquation des DMTO, estimé à 3,3 M€ et au titre du fonds de solidarité d'un montant estimé à 3,8 M€. Ce dernier fonds, adossé également aux DMTO, correspond à l'une des modalités de compensation des allocations individuelles de solidarité mise en œuvre en 2014, sans considération de la situation financière individuelle des départements.
- Les opérations techniques (admissions en non-valeur, créances éteintes, intérêts moratoires, titres annulés, remises gracieuses, autres charges exceptionnelles) représentent un montant global de 742 000 €.
- L'attribution de compensation à verser à la Région suite au transfert de la compétence transport pour un montant de 5 525 301 €.
- Par ailleurs, un montant de 46 080 € est prévu au titre de l'attribution de compensation versée à la Région Occitanie dans le cadre du transfert de la compétence de planification des déchets non dangereux.

Il est prévu également 157 623 € de recettes d'investissement au titre des cessions.

Les dépenses d'investissement sont de 20 000 € en cas de remboursement de subventions.

Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunication

Le programme K3 s'élèvera en fonctionnement à 3 888 473 €, en diminution de près de 0,2 M€ par rapport au budget 2018. Les crédits d'investissement seront globalement stables, fixés à 1 997 752 €.

Action K31 – Systèmes d'information

Les recettes correspondent, comme les années précédentes, au réajustement des dépenses Cogitis sur 2018 pour un montant de 37 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 4,61%. Elles intègrent la prise en charge par ce budget d'un chef de projet Cogitis affecté à la MDPH à temps plein. Cette dernière remboursera intégralement au département le montant correspondant (79 000 €) au titre de la convention la liant au Département.

Ces crédits sont de l'ordre de 3,4 M€ et se répartissent essentiellement comme suit :

- 2 306 398 € correspondent aux prestations de Cogitis. Cela représente une baisse de capacité de 257 jours par rapport au budget initial 2018, soit 6%, qui impactera principalement la capacité à mener des projets pour les métiers.
- 625 000 € correspondent aux contrats de maintenance. Ils sont indexés sur le Syntec dont il est raisonnable d'imaginer une augmentation de 4%. Chaque nouveau logiciel ou nouvel équipement impacte ce budget par une maintenance nouvelle à prendre en charge.
- 195 000 € des dépenses correspondent aux contrats de location et d'entretien du parc actuel de copieurs. Le renouvellement du contrat en mars 2019 peut être l'occasion de réduire le nombre de copieurs (moins de couleurs par exemple), seule solution pour réduire durablement le budget. Ce budget n'intègre plus les copieurs de l'imprimerie qui sont pris en charge par la direction du patrimoine.
- 233 000 € correspondent aux services hébergés. Le nombre de logiciels en mode SAAS et le nombre d'infrastructures porteuses des sites web ne fait qu'augmenter. Un nouveau marché pour les infrastructures en 2019 doit permettre d'en réduire les coûts.
- 44 000 € correspondent aux fournitures et aux cotisations aux associations.

Les crédits d'investissement sont stables par rapport au budget 2018 (- 0,12 %). Ils s'élèvent à 1 979 752 €.

Pour tenir ce budget, aucun projet qui n'est pas encore lancé fin 2018 ne pourra être commencé. Ainsi plusieurs projets qui avaient été arbitrés pour 2019 devront être décalés en 2020 :

- Environnement:
 - P079 : eaux superficielles
 - P123 : alimentation en eau potable
- RH:
 - P144 : gestion des RTT
 - P231 : dossier numérique des agents
- Social:
 - P102, P207, P273 : agréments (assmat, familles PA et structures jeunes enfants)
 - P160 : adoptions
 - P274 : portail notaire
 - P275 : insertion

De même il ne sera pas possible de tenir la politique de remplacement des postes informatiques anciens.

Action K32 – Télécommunications

Les recettes, 17 850 €, correspondent aux remboursements par les organismes externes hébergés et par les budgets annexes des dépenses de télécommunications.

Les dépenses de fonctionnement de télécommunications seront en baisse de 10,09 % par rapport à l'année dernière, pour atteindre 484 600 €. Le nouveau marché de télécommunication a permis de réduire les coûts des liaisons intersites et des abonnements mobiles. Le budget proposé ne permettra pas de répondre aux attentes des services concernant l'augmentation des débits des liaisons pour les sites distants.

Les crédits d'investissement, de l'ordre de 18 000 €, sont en baisse de 5,04 %. Ils vont permettre de couvrir les dépenses en matériels et logiciels pour assurer le maintien en condition opérationnel de l'existant et accompagner les petites évolutions des services.

Programme K4 – Logistique et patrimoine

Les crédits affectés à cette mission représentent 6 754 260 € en section de fonctionnement, en nouvelle diminution de 4,1 % (- 3,6 % en 2018), soit une baisse de l'ordre de 0,29 M€. Cette nouvelle année de diminution illustre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement du Département.

Les dépenses d'investissement diminuent de près de 0,9 M€ pour atteindre 4 419 760 €.

Action K41 - Moyens courants des services

Cette action comporte 213 500 € de recettes de fonctionnement provenant de remboursement par les budgets annexes (158 500 €) et par les organismes externes des frais d'affranchissement (55 000 €).

Le budget de fonctionnement connaît une nouvelle diminution 0,1 M€, traduisant les efforts de gestion du Département. Il s'établit à 2 661 760 €. Les principaux points à noter sont les suivants :

- Les frais de gestion des véhicules représentent 50 % des dépenses de fonctionnement. Ils s'établissent à 697 000 €, en baisse de 12 % par rapport au budget 2018 :
 - au sein de ces frais de gestion, les dépenses de carburant s'établissent à 391 000 €. Elles représentaient 435 000 € en 2018, année marquée par une forte augmentation des prix à la pompe.
 - les loyers des véhicules en location – qui constituent 20 % du parc automobile – seront pour leur part ramenés à 150 000 € à la faveur du renouvellement des contrats de location et de la réduction de la part des véhicules loués.
- Les charges de gestion courante constituent la seconde moitié des dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à 685 410 € en 2019, en hausse de 13 % par rapport au budget 2018. Cette hausse s'explique par le transfert et la prise en compte dans le budget du service du loyer des équipements d'impression (50 360 €). A périmètre constant, l'évolution de charges de gestion courant n'est dans les faits que de 5 %. Les efforts de rationalisation des achats de fournitures et d'équipement conduits depuis plusieurs années permettent de contenir la hausse des dépenses de gestion courante, malgré l'augmentation des frais de déplacement.
- Les frais d'assurances et de prestations d'expertise en assurance. Au total, les crédits s'élèvent à 481 350 €. Parmi ces derniers, on retrouve également l'adhésion à l'association française des délégués à la protection des données.
- Les frais d'affranchissement et les contrats postaux représentent 371 000 €. Ces dépenses sont en baisse de 4,41 %. Pour autant les tarifs de la poste seront en augmentation en 2019. Il faudra réduire le nombre de courriers envoyés. La location des machines à affranchir représente 20 000 €. En baisse de plus de 14% grâce au renouvellement du marché courant 2018.

- Les frais d'annonces et insertion sont réduits pour la cinquième année consécutive ; les crédits affectés sont de 66 500 €. La gestion rigoureuse des supports de publicité, principalement dans le cadre des marchés publics où le Département a de plus développé une plateforme spécifique, permet cette maîtrise.
- Les abonnements de presse et les acquisitions d'ouvrages représentent 99 500 €. En hausse de 3,78 %. Pour tenir compte des tarifs des abonnements qui seront en augmentation en 2019 comme toutes les années précédentes, pour certains jusqu'à 10%. Et pour ne pas réduire les abonnements à la presse locale. Les redevances pour droit de copie représentent 16 000 €. Elles sont en hausse de 4,77%.

Le budget d'investissement du service approvisionnement s'élève en 2019 à 411 400 €, en baisse de 25 % par rapport à 2018 (mais de 9 % seulement une fois neutralisés les investissements exceptionnels réalisés en 2018 à la suite des inondations du mois d'octobre).

- 239 000 € seront alloués à l'acquisition de matériels de bureau, de mobilier et d'équipements divers ;
- 154 400 € seront affectés au renouvellement du parc automobile par l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion.

Afin de maintenir un rythme de rotation satisfaisant du parc de véhicules légers, l'acquisition d'un véhicule de type bibliobus pour la bibliothèque départementale, initialement prévue en 2019, est reportée.

Action K42 - Gestion du patrimoine immobilier

Les recettes de 158 840 € proviennent des loyers (76 000 €) et du remboursement par des tiers occupants de consommations énergétiques ou autres frais (82 840 €).

Cette action regroupe l'ensemble des crédits nécessaires à la mise à disposition, au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments utilisés par les services départementaux. Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 4 092 500 €, en baisse de 0,18 M€ dans le prolongement des efforts entrepris par le Département sur la réduction de ses frais de structure. Ces crédits, en lien avec le service des bâtiments, comprennent les dépenses liées à l'achat de fournitures, à l'entretien et la réparation des bâtiments départementaux, à la maintenance mais aussi la fourniture de l'eau, de gaz, de l'électricité et des combustibles.

Le montant des consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de combustibles s'établit à 937 200 €, en baisse de 16% par rapport au budget 2018, année marquée par des conditions météorologiques particulièrement défavorables.

En 2019, le Département, adhérent aux groupements de commande coordonnés par le Syaden, continuera de bénéficier de tarifs d'énergie compétitifs. Avec les efforts engagés en matière de maîtrise des consommations, ces tarifs avantageux permettront de compenser l'impact financier de la mise en service de nouveaux bâtiments (Antenne de Castelnaudary en année pleine, CMS de Lézignan-Corbières, Maison Apar et Espace Sénior de Narbonne).

Le solde des dépenses de fonctionnement – 630 300 € – est constitué pour l'essentiel par les dépenses de maintenance et d'entretien des bâtiments départementaux. Le coût de la maintenance préventive, dont la réalisation confiée à des prestataires spécialisés dans le cadre de contrats pluriannuels, s'élève à 306 500 €, montant stable par rapport à 2018.

Après plusieurs années de hausse, les crédits alloués aux interventions d'entretien seront ramenés à 297 800 € en 2019, en baisse de 18 %. Afin de respecter cette enveloppe, le

choix des stratégies d'achat des prestations et travaux fera l'objet d'une attention particulière.

Les crédits concernant le service du patrimoine immobilier, d'un montant de 1,80 M€, comprennent les loyers versés, les charges foncières et de copropriétés, les taxes foncières et les achats de fournitures et prestations pour l'entretien et la réparation des terrains et des bâtiments départementaux.

Les locations représentent près de la moitié (47%) des dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à 837 300 €, en hausse de 0,7 % par rapport au budget 2018.

Les taxes foncières, les autres impôts, taxes et versements assimilés s'établissent pour leur part à 572 850 €, stables par rapport à 2018. Elles pèsent pour 32% des dépenses.

Enfin, avec des crédits à hauteur de 324 600 €, les dépenses d'entretien augmentent, portées par l'externalisation de prestations d'entretien des espaces verts (130 000 €) et d'entretien ménager (136 100 €).

Par ailleurs, les crédits en lien avec les frais de gardiennage s'élèvent à 726 750 €. Ils concernent le gardiennage de l'ensemble des bâtiments (hôtel du Département, CMS ...) ainsi que les interventions sur sites.

Le budget d'investissement s'élève en crédits de paiement à 4 008 360 €. Il apparaît en diminution par rapport au budget 2018, de l'ordre de 0,75 M€.

Le budget d'investissement du service bâtiments s'élève en 2019 à 3 948 360 €, en baisse de 10 % par rapport à 2018 :

- 2 291 400 € seront alloués à l'achèvement des travaux de construction du nouveau Centre Médico-Social de Lézignan-Corbières ;
- 260 490 € seront affectés à l'aménagement de la nouvelle Maison Apar et de l'Espace Senior de Narbonne dans les locaux de l'ancienne subdivision de Narbonne ;
- 127 669 € seront consacrés à la fin des travaux dans le parc du Château de Villegly et 100 000 € aux travaux de remises en état suite aux inondations de l'automne 2018 ;
- 1 030 300 € seront enfin fléchés vers diverses opérations de requalification, de rénovation et/ou de réaménagement des biens immobiliers appartenant ou loués par le Département.

Ces dernières opérations concerneront le maintien du bâti pour 556 000 €, l'aménagement de locaux pour 241 000 € et le perfectionnement des installations techniques pour 233 300 €. 140 000 € permettront en particulier de remédier aux dégâts provoqués par les orages du 3 juillet 2018 sur la Maison départementale de Limoux, sinistre pris en charge par l'assurance du Département. 13 500 € sont par ailleurs provisionnés au titre des opérations financées par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées.

Enfin, 60 000 € seront alloués aux études relatives aux travaux de mise en sécurité et d'accessibilité à la faculté d'éducation, 25 000 € à des études générales à caractère pré-opérationnel et 40 000 € à la numérisation des plans et à la constitution d'une planothèque.

Par ailleurs, Le budget d'investissement du service de gestion du patrimoine immobilier s'élève en 2019 à 60 000 €, contre 366 000 € en 2018.

Aucune acquisition immobilière n'étant programmée en 2019, seule une réserve de 40 000 € est constituée pour l'acquisition de terrains nus.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
K Administration générale	130 034 504,43	138 157 291,76	135 125 203,22	141 523 027,46
K1 Ressources humaines	110 751 064,22	112 917 825,00	111 751 091,37	113 954 713,77
K11 Rémunération du personnel	107 161 359,33	108 757 151,00	107 894 277,73	109 994 535,00
K12 Actions de formation	612 269,06	730 588,00	574 367,68	607 860,00
K13 Actions de prévention	57 082,40	145 550,00	94 215,48	130 900,00
K14 Action sociale	2 920 353,43	3 284 536,00	3 188 230,48	3 221 418,77
K2 Budget et finances	9 291 103,16	14 089 762,00	12 918 401,91	16 925 580,69
K21 Dette	2 750 622,10	3 083 262,83	2 374 671,02	2 878 002,69
K22 Provisions pour charges et imprévus	476 064,80	457 000,00	457 000,00	505 410,00
K23 Subventions diverses	121 072,28	125 000,00	108 681,65	85 000,00
K24 Créances, pertes et reversements	5 943 343,98	10 424 499,17	9 978 049,24	13 457 168,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 645 683,21	4 107 245,00	3 863 837,87	3 888 473,00
K31 Systèmes d'information	3 118 544,35	3 568 245,00	3 347 392,44	3 403 873,00
K32 Télécommunications	527 138,86	539 000,00	516 445,43	484 600,00
K4 Logistique et patrimoine	6 346 653,84	7 042 459,76	6 591 872,07	6 754 260,00
K41 Moyens courants des services	2 467 791,92	2 767 969,76	2 656 276,45	2 661 760,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 878 861,92	4 274 490,00	3 935 595,62	4 092 500,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	130 034 504,43	138 157 291,76	135 125 203,22	141 523 027,46

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
K Administration générale	22 785 633,11	26 574 396,34	23 104 283,47	25 886 790,29
K1 Ressources humaines	1 415,14	30 000,00	2 533,20	30 000,00
K14 Action sociale	1 415,14	30 000,00	2 533,20	30 000,00
K2 Budget et finances	18 986 955,48	19 234 024,00	18 981 605,38	19 439 278,00
K21 Dette	18 687 524,91	18 933 400,00	18 913 701,93	19 417 000,00
K22 Provisions pour charges et imprévus	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
K23 Subventions diverses	35 434,17	30 624,00	8 123,63	2 278,00
K24 Créances, pertes et reversements	263 996,40	250 000,00	39 779,82	20 000,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 563 138,58	2 001 006,34	1 919 778,03	1 997 752,49
K31 Systèmes d'information	1 532 228,40	1 982 051,54	1 901 024,83	1 979 752,49
K32 Télécommunications	30 910,18	18 954,80	18 753,20	18 000,00
K4 Logistique et patrimoine	2 234 123,91	5 309 366,00	2 200 366,86	4 419 759,80
K41 Moyens courants des services	635 037,48	548 000,00	413 366,70	411 400,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	1 599 086,43	4 761 366,00	1 787 000,16	4 008 359,80
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	22 785 633,11	26 574 396,34	23 104 283,47	25 886 790,29

Mission L – Pilotage et coordination

Cette mission regroupe les crédits directement affectés au pilotage politique et administratif du Département, constituant ainsi la seconde mission support. Les crédits prévus pour l'exercice 2019 s'élèvent à 2 980 279 € pour la section de fonctionnement et 82 803 € pour la section d'investissement

Programme L1 - Pilotage stratégique

Action L11 - Fonctionnement des groupes d'élus

Le budget pour 2019 s'élève à 1 502 384 €.

Ce budget est principalement composé des indemnités des élus départementaux et des charges, notamment sociales, associées (1 350 000 €).

Les frais de fonctionnement des groupes politiques sont estimés pour l'année 2019 à 102 384 €, correspondant à 2 postes de contractuels.

Les crédits de formation sont en diminution par rapport à 2018. Au vu des consommations de 2018, un montant de 10 000 € peut être retenu pour 2019.

Au sein de cette action, il est proposé 40 000 € au titre des frais de mission et de déplacement.

Action L12 - CESE et autres organismes consultatifs

Le montant des crédits nécessaire à cette mission est de 58 000 €.

Les crédits demandés pour le CESE sont de 30 000 €. Ils permettront la prise en charge des frais de déplacement (7 000 €), des frais de formation (3 000 €) et le défraiement lié à la participation aux réunions de travail (20 000 €). Ces crédits peuvent également être mobilisés par le CESE pour financer la prise en charge d'intervenants externes sur l'accompagnement des thématiques de travail retenues.

Les crédits alloués aux autres organismes consultatifs sont de 28 000 €.

Action L13 - Pilotage de l'administration

En recettes de fonctionnement, 35 000 € sont à inscrire dont 10 000 € en provenance du FEDER.

Cette action, d'un montant total de 507 895 € en dépenses de fonctionnement, apparaît en augmentation de 43 K€ par rapport au budget 2018.

L'essentiel des crédits est constitué de :

74 500 € au titre des frais de fonctionnement liés au projet de la conduite d'évaluation des politiques publiques. Ces évaluations sont conduites avec l'appui de cabinets externes.

Après la réalisation, en 2017, de l'évaluation de la politique départementale de l'insertion, en 2018 la collectivité a lancé l'évaluation de sa politique de commande publique.

20 000 € pour le schéma d'accessibilité afin de réaliser l'évaluation à mi-parcours.

4 750 € affectés à la communication interne.

80 000 € de frais prévus par le service juridique. Ces crédits correspondent aux besoins divers en matière de contentieux, d'expertise et de rémunération des auxiliaires de justice.

136 195 € de crédits sont affectés au budget Europe de la mission Europe et international. Cela concerne principalement des études et recherches.

Le Département renforce ses outils de prospectives et de pilotage des politiques sociales, avec des crédits évalués à 181 000 €. Ces derniers sont répartis comme suit :

- La poursuite du marché pour l'Observatoire Social Départemental, il a pour objet de mettre en perspective l'évolution des besoins des populations afin d'adapter les réponses existantes ou d'innover dans le secteur social et médico-social : 33 000 €
- La poursuite du marché pour une étude relative au diagnostic territorial des services sociaux. La réalisation de ce diagnostic permet de disposer d'une connaissance actualisée du contenu des missions réalisées en CMS, des organisations et des ressources mobilisées pour mettre en œuvre ces missions : 68 000 €
- La convention de partenariat pour une mission d'assistance dans le domaine des solidarités avec le CREA-ORS signée en 2016 pour trois ans et pour un montant annuel de 20 000 €
- L'accompagnement par un prestataire dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Schéma Départemental des Solidarités : 60 000 €

Enfin, cette action prévoit les crédits nécessaires à l'indemnité de conseil allouée au Payeur départemental à hauteur de 11 450 €.

Programme L2 - Communication externe

Ce programme comprend une action unique.

Action L21 - Actions de communication

Les crédits dédiés aux actions de communication s'élèvent à 912 000 € en crédits de fonctionnement et 82 803 € pour la section d'investissement. Ces crédits serviront essentiellement à l'achat d'impressions (audeMAG ...), aux frais d'annonces, aux démarches d'analyse et de conception et à la refonte du site internet.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
L Pilotage et coordination	2 466 771,88	3 021 677,36	2 795 388,18	2 980 279,00
L1 Pilotage stratégique	1 632 054,92	2 057 630,00	1 831 344,28	2 068 279,00
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 444 287,89	1 533 700,00	1 474 258,73	1 502 384,00
L12 CESE et autres organismes consultatifs	29 200,45	59 200,00	18 084,61	58 000,00
L13 Pilotage de l'administration	158 566,58	464 730,00	339 000,94	507 895,00
L2 Communication externe	834 716,96	964 047,36	964 043,90	912 000,00
L21 Actions de communication	834 716,96	964 047,36	964 043,90	912 000,00
FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 466 771,88	3 021 677,36	2 795 388,18	2 980 279,00

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
L Pilotage et coordination	0,00	65 000,00	39 197,43	82 802,57
L2 Communication externe	0,00	65 000,00	39 197,43	82 802,57
L21 Actions de communication	0,00	65 000,00	39 197,43	82 802,57
INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)	0,00	65 000,00	39 197,43	82 802,57

L'équilibre du budget 2019

Cette partie présente les recettes et reprend de manière synthétique les dépenses prévues au budget pour mettre en évidence les conditions de l'équilibre budgétaire et les choix volontaristes du Département.

Pour mémoire, faisant suite au vote du compte administratif préalablement au vote du budget primitif, l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 se traduit sur l'exercice 2019 par un résultat reporté en section de fonctionnement de 64 547 315,08 € et un solde d'exécution négatif de 10 226 084,99 € reporté en section d'investissement.

La section de fonctionnement 2019

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté s'élèvent à 500,06 M€.

❖ **La fiscalité directe** augmente de 5,5 M€ par rapport au budgétisé 2018.

Le **produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties** est estimé à 121,85 M€. L'évolution du produit dépend de la revalorisation forfaitaire des bases prévue chaque année en loi de finances en fonction de l'inflation constatée mais également de la progression des bases physiques, soit + 3,29 %. **S'agissant du taux, je vous propose de le reconduire à son niveau de 2018, inchangé depuis 2011, soit 30,69 %.**

La **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** est estimée à 12,73 M€ soit une hausse de 1 M€. Pour mémoire, la loi NOTRe a prévu un transfert de 25 points de CVAE dans le cadre du transfert des compétences transports interurbains et transports scolaires à la Région. Les **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** s'élèvent à 2,06 M€, soit + 0,07 M€ par rapport au budget 2018. S'agissant du **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, son montant est figé à son niveau de 2013 et s'élève à 10,22 M€.

Depuis la LFI 2014, le Département bénéficie du transfert des **frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties** pour compenser la forte évolution des dépenses de solidarité. Pour 2019, le montant notifié s'élève à 10,26 M€, en progression de 0,3 M€.

Enfin, le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population du département. Le montant prévu est estimé à 1,07 M€ sur la base de la CVAE perçue en 2018, soit une baisse de 0,02 M€ en raison du transfert de CVAE à la Région.

❖ **La fiscalité indirecte** progresse de 4,90 M€ par rapport au budgétisé 2018.

Le produit des **droits de mutation (DMTO)** a été évalué à 57,23 M€, soit une hausse de 2,3 M€. Il est proposé de reconduire le taux à son niveau de 2018, soit 4,5 %. S'agissant du **fonds de péréquation des DMTO**, l'attribution est estimée à 8,38 M€. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur stock et sur flux et est réparti entre les départements dont le potentiel financier par habitant ou le revenu par habitant est inférieur à la moyenne. La loi de finances 2019 a instauré un fonds de solidarité interdépartemental (FSID) au bénéfice des départements confrontés à des difficultés sociodémographiques dont l'Aude fait partie. Cette péréquation horizontale alimentée par un prélèvement des DMTO 2018 vise à améliorer la

répartition des recettes. Au titre des recettes du FSID le département pourrait percevoir 2,687 M€. Le prélèvement au titre des DMTO est estimé à 3,3 M€ dont 1,71 pour le FSID.

Le **fonds de solidarité**, créé par la loi de finances pour 2014, a été reconduit. Il est financé par un prélèvement de 0,35 % sur l'assiette des DMTO 2018. Le montant prévu pour 2019 s'élève à 8,5 M€ et le reversement à 3,8 M€.

Le produit de la **taxe aménagement** ayant baissé en 2018, la prévision pour 2019 a été reconduite au même niveau déduction faite du trop-perçu de 0,4 M€. La recette s'élève donc à 2,98 M€.

Je vous rappelle que, suite aux dispositions prévues par la loi de finances 2017, le département doit fixer le taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les Espaces Naturels Sensibles et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement au travers de la délibération adoptant le budget. Il est proposé de maintenir pour 2019 le taux à 2,3 % réparti entre 1,83 % pour les ENS et 0,47 % pour le CAUE.

La **taxe départementale sur la consommation finale d'électricité** a été instituée en 2011. La base d'imposition correspond à la quantité d'électricité fournie à laquelle est appliqué « un tarif variable qui évoluera dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant dernière année et le même indice établi pour l'année 2013 » (article 37 LFR 2014). Le coefficient multiplicateur appliqué à ce tarif est maintenu à 4. La recette 2019 est estimée à 4,68 M€, soit un montant en légère augmentation de 0,18 M€ par rapport au budgétisé 2018.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) compense, d'une part, les transferts de compétences effectués ces dernières années en matière sociale et de personnel et, d'autre part, une partie des ressources liées à la réforme de la taxe professionnelle. La recette 2019 est évaluée sur la base d'une diminution de - 1,42 M€ par rapport au budgétisé 2018 et s'établit à 56,92 M€ au regard de la tendance baissière observée entre 2017 et 2018

Enfin, le produit de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) est évalué à 54,89 M€ pour 2019 : la compensation des allocations RMI RSA est figée à 42,4 M€, celle de l'allocation parent isolé à 7,52 M€ ; seule la part relative aux transferts de compétences évolue sensiblement à la hausse et s'établit à 4,97 M€ soit + 0,22 M€.

Enfin, le produit de la taxe additionnelle de séjour adoptée le 22 juin 2018 pour une mise application au 1^{er} janvier 2019 est estimé à 0,15 M€.

❖ **Les dotations et participations** progressent de 3,21 M€ par rapport au budget 2018, en raison notamment de la mise en place du fonds de stabilisation par l'article 261 de la loi de finances 2019, à destination des départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Le critère retenu est la part à l'habitant de reste à charge d'allocation individuelle de solidarité qui dépasse dans certains départements la moyenne observée dans l'ensemble des départements. Ce fonds de stabilisation est engagé pour trois ans. Selon les estimations l'Aude devrait percevoir 2,11 M€.

Pour mémoire, le reste à charge concernant les allocations individuelles de solidarités 2018 s'élevait à 76,8 M€ (hors mesures LFI 2014). Pour 2019, cet écart devrait être du même ordre de grandeur.

La **dotations globale de fonctionnement** est estimée à 67,87 M€ soit une hausse de 0,12 M€ de la dotation forfaitaire par rapport au budget 2018. La **dotations générale de décentralisation** (DGD) est maintenue à son niveau de 2015 soit 2,55 M€.

Le **FCTVA** lié à l'entretien de la voirie et des bâtiments (dispositif adopté en LFI 2016), est prévu à hauteur de 0,6 M€ au regard des dépenses éligibles, soit une hausse de 0,006 M€.

Les **recettes de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie** (CNSA) visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions prévention et perte d'autonomie), la PCH et la MDPH sont estimées à 5,67 M€, soit une hausse de 0,58 M€.

Le **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion** (FMDI) est reconduit pour 2019 à hauteur de 5 M€.

Le **Fonds d'appui aux politiques d'insertion** (FAPI) a été créé par la Loi de Finances Initiale 2017. Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leur politique d'insertion. Le département de l'Aude a bénéficié d'un montant de 0,56 M€. Ce montant est reconduit pour 2019.

A ce fonds, s'ajoute le **Fonds de lutte contre la pauvreté**, adopté en loi de finances 2019, qui s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté créée par le décret du 24 octobre 2017, qui vise à réduire les inégalités en s'attaquant aux racines de la pauvreté. Pour 2019, le département propose d'inscrire 0,6 M€ de recettes en lien avec les actions mise en œuvre.

Au-delà de 2019, le FAPI est appelé à être intégré au sein du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

La **DCRTP**, quant à elle, diminue à partir de 2017 en raison de son intégration dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Elle s'établit à 11,62 M€, soit une baisse de 0,23 M€.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité sont revues, comme chaque année, à la baisse (- 0,09 M€) avec une inscription portée à 4,58 M€.

Les **participations diverses** augmentent de 0,10 M€ et s'établissent à 5,10 M€. Cette hausse de 0,96 M€ est essentiellement due aux nouvelles modalités de participations de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés au titre des mineurs mis à l'abri et des confiés. Ces estimations feront l'objet d'ajustements dans le cadre de la décision modificative n°1.

Le FSE est stable et est budgétisé à hauteur de 1 M€. Le Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) est lui aussi stable et estimé à 1 M€. Les autres participations diminuent en lien avec l'achèvement de projet comme le diagnostic des énergies renouvelables sur le territoire dans le cadre du TEPCV.

❖ **Les recettes APA** augmentent de 3,25 M€ suite, principalement, à une hausse de la dotation CNSA qui s'établit à 16,89 M€ au titre de la première part et à 5,19 M€ au titre de la loi ASV (hausse de 2,55 M€). Les recouvrements des indus s'élèvent à 0,10 M€.

❖ **Les produits de gestion** s'élèvent à 12,49 M€, et sont en baisse de 1,48 M€.

Ils se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,70 M€). Ces derniers sont répartis comme suit :

- Autonomie : 11,31 M€, dont 8,67 M€ relatifs aux personnes âgées en baisse en lien avec la diminution des recours sur succession contrairement à 2018 (- 1,52 M€) et 2,65 M€ relatifs aux personnes handicapées,
- Enfance famille : 0,37 M€,
- Action sociale et insertion : 0,01 M€.

- ❖ **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels.

Elles s'élèvent à 7,17 M€, soit une baisse de 1,05 M€ par rapport au budget 2018. Elles se répartissent entre :

- Régularisations comptables : 2 M€,
- Produit du domaine et des services : 1,26 M€,
- Remboursement de frais de personnel : 0,62 M€,
- Produits financiers et exceptionnels : 2,10 M€,
- Produits d'activités : 0,75 M€,
- Reprises sur provision pour créances douteuses : 0,44 M€.

Le détail des recettes de fonctionnement est repris dans le tableau suivant.

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
Fiscalité	150 893 380,75	152 668 051,00	153 400 135,00	158 194 247,00
Contributions directes	128 830 742,00	131 438 841,00	132 170 925,00	136 648 333,00
Taxe foncière bâti	115 403 985,00	117 722 088,00	118 405 526,00	121 851 072,00
CVAE	11 459 830,00	11 730 112,00	11 730 112,00	12 735 475,00
IFER	1 966 927,00	1 986 641,00	2 035 287,00	2 061 786,00
Transfert frais de gestion TFB	9 612 248,00	9 961 182,00	9 961 182,00	10 260 017,00
FNGIR	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 627 212,00	1 051 132,00	1 051 132,00	1 069 001,00
CVAE Région (fiscalité reversée)	606 282,75	0,00	0,00	0,00
Fiscalité indirecte	185 225 666,70	188 845 479,00	187 179 715,71	193 747 794,00
DMTO	53 328 704,27	54 928 565,00	55 564 113,67	57 231 037,00
Fonds de péréquation DMTO	5 423 571,00	5 494 376,00	5 494 376,00	8 387 000,00
Fonds de solidarité	6 161 480,00	7 006 072,00	7 006 072,00	8 500 000,00
Taxe d'aménagement	3 889 356,73	3 900 000,00	3 323 255,79	2 983 243,00
Taxe électricité	4 474 969,89	4 497 345,00	4 589 912,86	4 681 711,00
TSCA	57 325 542,49	58 345 359,00	56 357 635,20	56 921 212,00
Transferts de compétences	27 049 145,78	30 579 161,00	29 669 932,47	26 954 580,00
Réforme fiscale	30 276 396,71	27 766 198,00	26 687 702,73	29 966 632,00
TICPE RSA	54 622 042,32	54 673 762,00	54 844 350,19	54 893 591,00
Taxe additionnelle de séjour	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Dotations Etat & participations	106 843 991,51	103 059 418,93	102 980 946,20	106 266 935,62
DGF DGD	70 097 231,00	70 294 647,00	70 294 647,00	70 415 875,00
FCTVA	579 581,69	590 803,00	590 803,00	596 711,00
CVAE Région	4 552 416,00	0,00	0,00	0,00
PCH, MDPH, LASV	5 633 040,95	5 090 355,00	5 116 290,26	5 667 608,00
FMDI	4 943 753,00	5 000 000,00	4 981 762,00	5 000 000,00
FAPI	578 341,00	563 628,93	563 628,93	565 776,00
Fonds de lutte contre la pauvreté				605 501,62
DCRTP	11 879 627,00	11 848 897,00	11 848 897,00	11 620 815,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 676 279,00	4 672 266,00	4 672 266,00	4 578 805,00
Fonds de stabilisation	0,00	0	0,00	2 109 000,00
Autres participations	3 903 721,87	4 998 822,00	4 912 652,01	5 106 844,00
APA	19 009 810,86	19 081 943,00	22 336 763,70	22 182 797,16
Produit de gestion	12 834 172,30	13 975 426,00	15 127 047,64	12 494 800,00
dont recouvrements sociaux	11 939 516,14	13 188 090,00	14 266 099,61	11 701 500,00
Divers fonctionnement	6 772 012,40	8 222 626,00	10 346 664,89	7 172 602,60
Total recettes réelles (hors résultat)	481 579 034,52	485 852 943,93	491 371 273,14	500 059 176,38
Résultat reporté	0,00	50 071 987,09	0,00	64 547 315,08
Opérations d'ordre	4 476 293,04	4 538 425,00	4 312 514,44	4 665 622,00
Total recettes fonctionnement	486 055 327,56	540 463 356,02	495 683 787,58	569 272 113,46

Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors crédits non affectés) s'établissent à 471,21 M€, soit une hausse de 4,01 M€ (+ 0,86 %) par rapport au budget 2018.

Le récapitulatif par mission vous est présenté ci-dessous :

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
A Enfance Famille	37 784 974,53	43 221 901,33	43 114 584,77	43 975 195,12
B Action sociale et insertion	110 876 727,99	114 414 586,00	113 495 531,94	115 190 281,00
C Autonomie	110 315 689,66	113 308 537,00	110 503 609,81	116 315 140,00
D Education	7 501 044,90	6 797 045,46	6 730 398,14	6 692 346,00
E Culture et patrimoine	2 583 564,34	3 104 518,03	2 737 497,84	2 983 967,50
F Sport Jeunesse	2 286 491,30	2 519 364,51	2 355 164,69	2 373 540,00
G Environnement et prévention des risques	20 502 363,27	20 662 676,48	19 811 755,16	20 082 272,65
H Aménagement et attractivité du territoire	4 652 653,89	6 156 084,00	5 608 432,09	6 429 235,53
I Réseau routier et mobilité	23 185 102,82	15 831 784,48	14 500 937,15	12 664 529,11
K Administration générale	130 034 504,43	138 157 291,76	135 125 203,22	141 523 027,46
L Pilotage et coordination	2 466 771,88	3 021 677,36	2 795 388,18	2 980 279,00
Total dépenses réelles de fonctionnement*	452 189 889,01	467 195 466,41	456 778 502,99	471 209 813,37

* hors crédits non affectés

Les missions des solidarités, avec près de 275,48 M€ représentent 58,46 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 4,54 M€ (+ 1,67 %) par rapport au Budget 2018.

Les crédits de **la mission Enfance famille** sont en faible augmentation de 0,75 M€ pour atteindre 43,98 M€. C'est notamment le programme Aide sociale à l'enfance (43,05 M€) qui progresse de 0,73 M€ principalement sur les mesures de prise en charge physique avec les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 1,41 M€) du fait de l'augmentation des placements et de la forte progression de l'accueil des mineurs non accompagnés. La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance s'élève à 5,84 M€.

La mission **Action sociale et insertion** d'un montant de 115,19 M€ connaît une augmentation limitée de l'ordre de 0,78 M€. Les allocations RSA (98,77 M€) ont été réévaluées sur la base de l'inflation prévue soit + 1,5 % au 1^{er} avril avec une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires de 1 %. En ce qui concerne le programme action sociale, il diminue de 0,82 M€ en lien avec le fonds de secours d'extrême urgence mis en place l'année dernière suite aux inondations d'octobre 2018. Quant aux crédits des programmes d'insertion professionnelle et du logement, ils restent globalement stables.

L'évolution de la mission **Autonomie** est de + 3 M€ pour un montant de 116,32 M€. Le programme personnes âgées est en hausse (+ 4,99 M€) avec les frais d'hébergement et l'APA à domicile. Les crédits intègrent l'impact de la poursuite de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et les différents projets d'amélioration et de modernisation des conditions de logement. Quant au programme personnes handicapées, il diminue de 1,98 M€ pour atteindre 55,1 M€. En 2019, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est estimée à 17,46 M€, le traitement des dossiers étant désormais effectué

quasiment en intégralité en 4 mois, évitant donc des reports de charges d'un exercice sur l'autre.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à améliorer la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 12,05 M€ qui seront consacrés à cet objectif en 2019. En matière d'**Education**, les crédits d'un montant de 6,69 M€ concernent principalement les dotations de fonctionnement aux collèges qui s'établissent à 5,54 M€. Les crédits de la mission **Culture et patrimoine** s'élèvent à 2,98 M€ et permettent de financer les actions de développement culturel (2,06 M€), le fonctionnement des archives départementales (0,14 M€) et en particulier l'accompagnement des sites pôles du pays cathare (0,78 M€). La mission **Sport jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audois. Les crédits s'élèvent à 2,37 M€ et sont en légère diminution par rapport à 2018.

La protection et la mise en valeur de l'environnement demeurent un enjeu important pour le Département. Ainsi, les crédits de **la mission Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 20,08 M€ sont légèrement inférieurs à ceux de 2018 (- 0,58 M€). Ils sont répartis à hauteur de 1,29 M€ pour le programme eau avec la prévention des inondations, le financement des participations statutaires à diverses structures et la contribution à l'équilibre du budget annexe du SATESE. Près de 2,7 M€ sont consacrés à la préservation des espaces naturels avec notamment les dépenses relatives au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID). Quant aux énergies renouvelables, les crédits dédiés sont légèrement supérieurs à 2018. Enfin, la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) s'élève à 14,53 M€, la subvention en faveur de l'hélicoptère s'établit à 0,64 M€ et le remboursement des intérêts des emprunts pour les casernes à 0,55 M€.

Le Département consacrera près de 19,09 M€ pour contribuer à renforcer l'attractivité du territoire, la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire. La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 6,43 M€, est en légère augmentation par rapport à 2018 (+ 0,27 M€). Elle regroupe les programmes d'infrastructures d'intérêt départemental (0,38 M€) avec le déploiement du réseau Très Haut Débit, d'accompagnement des territoires (0,35 M€), de coopération décentralisée (0,21 M€), du tourisme (2,81 M€) avec la marque Pays Cathare et de l'agriculture et pêche (2,17 M€). Depuis l'année dernière un nouveau programme intitulé Inondations (0,5 M€) permet le reversement des dons des collectivités, à travers le fonds « Solidarités communes audoises 2018 », sous forme de subventions de fonctionnement aux communes sinistrées. Les crédits de la mission **Réseau routier et mobilité** (12,66 M€) sont en diminution par rapport à 2018 (- 3,17 M€). Le programme Routes consacré essentiellement à l'entretien et gestion du réseau routier s'établit à 9,15 M€ contre 11,09 M€ en 2018. En effet, les dépenses (1,9 M€) relatives au Plan d'Intervention et de Convergence des Efforts (PICE) sont désormais imputées en section d'investissement. Quant aux crédits du programme transport des élèves handicapés, ils s'élèvent à 2,08 M€. De plus, le Département va poursuivre la procédure de récupération de la TVA qui implique en contrepartie le paiement de la taxe salaires de 1,43 M€ (contre 2,2 M€ en 2018).

Enfin, les frais de fonctionnement du Département sont regroupés dans deux missions :

- **La mission Administration générale** est en augmentation par rapport au budget 2018, soit + 3,37 M€ (+ 2,44 %). Le programme ressources humaines est en hausse de seulement 0,92 % par rapport au Budget 2018. Le programme budget et finances connaît une forte évolution (+ 2,84 M€) de par le prélèvement au titre des fonds de péréquation des DMTO (3,31 M€) dont 1,17 M€ au titre du nouveau fonds de soutien interdépartemental (FSID). Il regroupe également les charges d'intérêts de la dette (2,88 M€), la contribution au fonds de solidarité (3,84 M€) ainsi que des opérations techniques (annulations, créances en non-valeur, provision pour créances douteuses...). Les programmes « Systèmes d'information et télécommunications » et

« Logistique et patrimoine » baissent respectivement de 0,22 M€ et 0,29 M€, dans le prolongement des efforts entrepris par le Département sur la réduction de ses frais de structure.

- **La mission Pilotage stratégique et coordination** constitue également une mission support et englobe le programme pilotage stratégique pour un montant de 2,07 M€ avec les indemnités des élus et le programme communication externe d'un montant de 0,91 M€.

La section d'investissement 2019

Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes réelles d'investissement, hors remboursement anticipé temporaire (RAT), refinancement et excédent capitalisé, s'établissent à 62,16 M€.

Les **dotations d'Etat** diminuent de 1,37 M€ par rapport au budget 2018. Les montants prévus en 2019 pour la **DGE** s'élève à 0,92 M€ qui correspond au dernier trimestre 2018 restant à percevoir. Le dispositif est modifié en 2019 et devient la dotation de soutien à l'investissement des départements – **DSID**. La DGE est actuellement répartie en trois parts : la part principale (76%) est destinée à financer des dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural des départements à hauteur du prorata des dépenses réalisées par chaque département, la deuxième part (9%) vient majorer ces attributions et la troisième qui représente 15 % est attribuée sous condition de potentiel fiscal. L'article 259 de la loi de finances 2019 modifie la répartition du soutien à l'investissement des départements. Une première part de 77 % est affectée à chaque région et l'attribution de subventions par le Préfet à l'intérieur de chacune d'elle est fonction des projets existants et des priorités locales. La deuxième part est attribuée automatiquement à chaque département en fonction des critères de péréquation. Pour 2019, l'estimation s'élève à 1,88 M€.

Concernant le **FCTVA**, il est évalué à 7 M€ en lien avec les dépenses éligibles 2018. S'agissant de la **DDEC**, son montant est figé et a donc été reconduit à 2,24 M€.

Les **subventions d'investissement** sont prévues à hauteur de 15,12 M€ soit une hausse de 3,17 M€ par rapport au budget 2018.

Cette augmentation est générée par les recettes au titre des inondations 2018 estimées à 8,9 M€.

Les recettes de l'Agence de l'eau pour l'assainissement et l'AEP sont estimées à 1 M€ soit une baisse de 0,6 M€ en lien avec l'achèvement de projet et l'évolution annoncée du financement des participations de l'Agence de l'eau. En effet, cet établissement, privé de recettes par l'Etat, a considérablement diminué ses financements sur 2018 (par exemple - 50 % sur les aides des programmes Eau et Assainissement), et le Département, comme les autres collectivités, en constatera les effets sur les prochains exercices.

Le programme routes voit une hausse de 0,18 M€ des subventions octroyées au regard du calendrier de réalisation des projets.

Les recettes des collèges diminuent de 0,37 M€, pour s'établir à 0,02 M€ qui correspond à la subvention du FEDER pour la chaufferie bois du collège les Fontanilles à Castelnaudary.

Il est prévu 0,25 M€ au titre du remboursement des prêts accordés dans le cadre du Fonds Unique Logement.

Les **emprunts** prévisionnels s'établissent à 35 M€ maximum, dont 10,25 M€ au titre des restes à réaliser correspondant au solde de l'emprunt souscrit en 2017 pour le Très Haut Débit (3,65 M€) et au solde de l'emprunt souscrit en 2018 auprès de la Banque Postale (6,6 M€). Le volume des emprunts est en diminution par rapport au budget 2018, marquant une démarche de stabilisation de l'emprunt afin de conserver nos capacités d'engagements à moyen terme.

Un rapport spécifique sur la dette est présenté par ailleurs.

L'ensemble des prévisions de recettes de la section d'investissement est repris dans le tableau suivant :

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
Dotations	14 652 554,31	13 401 308,00	13 142 482,82	12 038 404,00
DGE	4 233 482,37	3 166 610,00	2 907 785,22	917 935,77
DSID				1 882 064,23
DDEC	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00
FCTVA	8 180 667,94	7 996 294,00	7 996 293,60	7 000 000,00
Subventions et autres	7 177 625,55	11 957 273,40	21 796 259,30	15 124 937,35
Emprunts	30 000 000,00	45 250 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00
Recettes réelles *	51 830 179,86	70 608 581,40	69 938 742,12	62 163 341,35
Excédent capitalisé	31 330 975,73	25 320 280,67	25 320 280,67	0,00
Dotation - Reprise résultat Osseja/SMBVA	1 209 833,86	-	-	-
RAT	0,00	20 633 400,00	0,00	17 067 000,00
Refinancement	6 450 000,00	-	-	-
Total recettes réelles	90 820 989,45	116 562 262,07	95 259 022,79	79 230 341,35
Opérations d'ordre	23 721 249,33	56 239 443,79	25 432 319,90	63 807 922,70
Total recettes investissement	114 542 238,78	172 801 705,86	120 691 342,69	143 038 264,05

* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement

Les dépenses d'investissement

D'un montant total réel de 110,17 M€, les dépenses d'investissement diminuent de 5,48 M€ par rapport au budget 2018. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 90,33 M€.

Le détail par mission vous est présenté ci-après en distinguant les équipements directs des subventions pour une meilleure lisibilité. Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements prévus en 2019.

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
D Education	14 650 562,06	12 049 310,80	11 075 712,67	8 874 000,00
E Culture et patrimoine	391 954,18	2 869 596,00	1 601 101,52	1 494 838,09
F Sport Jeunesse	521 934,71	1 238 743,00	324 308,50	972 500,00
G Environnement et prévention des risques	575 781,52	495 550,00	399 707,19	617 490,00
I Réseau routier et mobilité	28 269 732,82	33 048 379,00	31 396 560,16	37 854 000,00
K Administration générale	3 786 573,97	7 310 372,34	4 120 144,89	6 417 512,29
L Pilotage et coordination	0,00	65 000,00	39 197,43	82 802,57
Total Equipements directs *	48 196 539,26	57 076 951,14	48 956 732,36	56 313 142,95
A Enfance Famille	239 358,40	497 992,52	54 588,52	210 000,00
B Action sociale et insertion	1 284 570,95	1 164 749,00	917 442,94	1 146 520,00
C Autonomie	1 205 053,00	779 962,00	452 363,00	848 761,00
D Education	1 261 636,09	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	621 464,40	1 320 648,45	852 582,90	1 120 663,60
F Sport Jeunesse	670 736,38	651 641,00	519 325,08	587 500,00
G Environnement et prévention des risques	8 405 405,62	10 333 265,28	6 145 162,32	8 326 388,81
H Aménagement et attractivité du territoire	17 552 021,47	21 489 674,41	15 838 597,89	19 002 871,87
I Réseau routier et mobilité	3 336 971,56	2 667 692,00	2 099 926,76	2 745 515,82
K Administration générale	47 537,83	60 624,00	10 656,83	32 278,00
Total Subventions d'investissement *	34 624 755,70	38 966 248,66	26 890 646,24	34 020 499,10
Total Mouvements Financiers (hors RAT)	19 280 579,77	19 603 400,00	19 184 890,67	19 837 000,00
TOTAL Dépenses Réelles d'Investissement *	102 101 874,73	115 646 599,80	95 032 269,27	110 170 642,05

• Les **dépenses d'équipements directs** s'établissent à 56,31 M€, soit une diminution de 0,76 M€ par rapport au budget 2018. Elles représentent 62,29 % des dépenses d'investissement.

La **mission Education** connaît la plus forte diminution avec 3,18 M€ de crédits en moins par rapport à 2018 suite à l'achèvement d'opérations spécifiques en 2017 et dans l'attente du plein démarrage des travaux du collège Alain. En 2019, le programme collèges s'établit à 8,87 M€ avec notamment la poursuite des travaux à hauteur de 3,85 M€ du collège des Fontanilles à Castelnaudary, des travaux de mise en accessibilité, de sécurisation et de maîtrise d'énergie.

La **mission Culture et patrimoine** qui regroupe les crédits relatifs aux Archives et à la bibliothèque départementale, ainsi qu'aux sites culturels, baisse de 1,37 M€. Sur ce montant 0,69 M€, contre 1,28 M€ en 2018, concernent l'opération des chantiers collectifs de l'Acte II des sites pôles du Pays Cathare et 0,34 M€ les travaux sur l'Abbaye de Lagrasse.

Les crédits de la **mission Sport jeunesse**, financés notamment par la taxe d'aménagement, baissent de 0,27 M€ pour s'établir à 0,97 M€, avec notamment les travaux programmés sur l'itinéraire de la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Les inscriptions budgétaires pour la **mission Environnement et prévention des risques** augmentent de 0,12 M€ et s'établissent à 0,62 M€, dont 0,44 M€ pour le programme des espaces naturels sensibles et 0,1 M€ au titre des inondations 2018 et 0,15 M€ pour le programme sécurité civile pour la remise en état des vigies suite aux intempéries d'octobre 2018.

La **mission Réseau routier et mobilité** en hausse de 4,81 M€, demeure la plus importante avec 37,85 M€ de crédits pour 2019, soit 67,22 % des dépenses d'équipement direct. Ce sont près de 14,02 M€ qui seront consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 13,6 M€ pour les imprévus et divers dont les travaux de reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018 et 9,55 M€ pour les travaux neufs. Le solde financera les études.

Les crédits de la **mission Administration générale** baissent de 0,89 M€ par rapport au budget 2018. Le programme systèmes d'information et télécommunications avec 2 M€ est stable (+ 0,08 M€). A l'opposé, le programme logistique et patrimoine d'un montant de 4,42 M€ est en hausse de 2,22 M€, dont 2,18 M€, pour achever les travaux de reconstruction du centre médico-social de Lézignan-Corbières

Enfin, la **mission Pilotage et coordination** est créditée à hauteur de 82 802 € pour finaliser notamment la refonte du site internet du Département.

- Les **subventions d'investissement** constituent également un axe fort d'intervention du Département. Ce dernier consacre, en effet, près de 37,71 % de son effort d'équipement à l'aide aux communes et autres tiers. Le volume global de crédits de 34,02 M€ permettra d'honorer les engagements passés et une partie des engagements nouveaux.

En matière de Solidarités humaines, les aides du Département, d'un montant global de 2,21 M€ sont destinées à la création de crèches, au soutien des opérations de réhabilitation ou de construction de logements, et à la création d'établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Au titre de la **mission Culture et patrimoine** 1,12 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles à travers des subventions.

Les inscriptions budgétaires pour la **mission Sport jeunesse** s'élèvent à 0,59 M€ et sont stables par rapport au budget 2018.

Concernant la **mission Environnement et prévention des risques**, 8,33 M€ de crédits en diminution de 2 M€, sont ainsi répartis entre le programme eau (6,84 M€) avec l'aide aux communes pour l'AEP et l'assainissement mais aussi à travers la prévention des inondations (1,88 M€), le programme espaces naturels (0,77 M€), et le programme sécurité civile (0,72 M€).

Les crédits les plus importants sont consacrés à la **mission Aménagement et attractivité du territoire**, soit 19 M€, néanmoins en diminution de 2,49 M€ par rapport à 2018. Le programme infrastructures d'intérêt départemental s'élève à 2,41 M€, en baisse de 4,24 M€, la subvention du Département pour le déploiement du réseau Très Haut Débit donnant lieu à une inscription prévisionnelle de 1,82 M€ contre 4 M€ en 2018. Des crédits sont également prévus pour financer le projet du port de Port La Nouvelle (0,59 M€). Viennent ensuite le programme accompagnement des territoires (6,35 M€), le programme tourisme (0,31 M€) et le programme agriculture et pêche (2,01 M€). Enfin, 7,53 M€ seront consacrés au financement de la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux inondations d'octobre 2018.

La **mission Réseau routier et mobilité**, représente un montant global de 2,75 M€. Les inscriptions budgétaires sont évaluées au vu du planning de réalisation fourni par les bénéficiaires.

- Les **mouvements financiers** d'un montant global de 19,84 M€ regroupent essentiellement le remboursement en capital de la dette, 19,42 M€, le montant des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,4 M€), les dépôts et cautionnements (0,02 M€).

L'équilibre du budget

Le budget 2019 repose sur un autofinancement prévisionnel, dégagé au niveau de la section de fonctionnement, de 28,85 M€. En conformité avec notre stratégie financière et le calendrier des opérations, les dépenses réelles d'investissement sont en légère diminution malgré les efforts du Département pour la reconstruction du territoire suite aux inondations d'octobre 2018, et le besoin de financement de la section d'investissement, autofinancement compris, est prévu à hauteur de 54,16 M€.

L'équilibre financier du budget se réalise donc en prévoyant un emprunt maximal de 24,75 M€ (hors RAR) et en mobilisant le fonds de roulement prudemment accumulé à hauteur de 29,41 M€. Les crédits non affectés de la section de fonctionnement s'élèvent à 35,14 M€ ; ils étaient de 9,61 M€ au budget primitif pour 2018.

Nécessairement équilibré en recettes et en dépenses aux termes du code général des collectivités territoriales, le budget primitif du budget principal s'établit à 712 310 377,51 €, comme le montre le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement réel *	506 349 190,76	500 059 176,38
Résultat reporté	-	64 547 315,08
Opérations d'ordre	62 922 922,70	4 665 622,00
Total fonctionnement	569 272 113,46	569 272 113,46
Investissement réel *	110 194 557,06	51 913 341,35
RAT	17 067 000,00	17 067 000,00
Refinancement de dette	-	-
Reprise résultat 2018	10 226 084,99	-
RAR 2018	-	10 250 000,00
Opérations d'ordre	5 550 622,00	63 807 922,70
Total investissement	143 038 264,05	143 038 264,05

* hors résultat, RAT, Refinancement & RAR

Conclusion

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport et qui seront financées dans le budget 2019 traduit notre volonté d'accompagner, au plus près, les populations en difficulté et le développement de notre territoire. Dans la continuité de notre stratégie financière, je vous propose donc de construire le budget 2019 sur la base des axes suivants :

- Maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti pour la huitième année consécutive afin de ne pas pénaliser les ménages,
- S'inscrire dans une maîtrise des charges courantes de fonctionnement, y compris en termes de dépenses de personnel,

- Maintenir un niveau d'investissement important pour faire face à la reconstruction suite aux inondations tout en poursuivant les projets déjà engagés et destinés à préserver et renforcer l'attractivité du territoire,
- Maîtriser l'endettement pour conserver nos capacités d'engagements à moyen terme.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2019 du budget principal :

- voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 712 310 377,51 € soit 569 272 113,46 € en section de fonctionnement et 143 038 264,05 € en section d'investissement,
- voter le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 30,69 %,
- adopter le maintien du taux maximum des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts),
- acter, pour mémoire le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 4,
- approuver le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 2,3 %, réparti à hauteur de 1,83 % pour la protection des espaces naturels sensibles et 0,47 % pour le financement du CAUE,
- approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 505 410 €,
- adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 14 531 224,65 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère de 640 000 €,
- adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2019,
- adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2019,

- acter le financement à hauteur de 22 000 €, de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée par délibération du 26 juin 2015,
- autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels sans crédits non affectés)

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
A Enfance Famille	37 784 974,53	43 221 901,33	43 114 584,77	43 975 195,12
A1 Petite enfance	782 419,83	895 902,00	797 056,43	920 350,00
A2 Aide sociale à l'enfance	37 002 554,70	42 325 999,33	42 317 528,34	43 054 845,12
B Action sociale et insertion	110 876 727,99	114 414 586,00	113 495 531,94	115 190 281,00
B1 Allocations RMI/RSA	96 180 304,55	97 644 209,00	97 459 097,87	99 040 121,00
B2 Insertion professionnelle	7 560 620,89	7 978 401,31	7 909 167,41	8 192 920,00
B3 Action sociale	4 210 789,11	5 182 520,00	4 962 373,54	4 357 760,00
B4 Logement	2 925 013,44	3 609 455,69	3 164 893,12	3 599 480,00
C Autonomie	110 315 689,66	113 308 537,00	110 503 609,81	116 315 140,00
C1 Personnes âgées	56 501 060,19	56 226 529,87	54 212 978,89	61 215 458,00
C2 Personnes handicapées	53 814 629,47	57 082 007,13	56 290 630,92	55 099 682,00
D Education	7 501 044,90	6 797 045,46	6 730 398,14	6 692 346,00
D1 Collèges	7 124 180,57	6 488 036,00	6 426 476,76	6 329 446,00
D2 Actions éducatives	376 864,33	309 009,46	303 921,38	362 900,00
E Culture et patrimoine	2 583 564,34	3 104 518,03	2 737 497,84	2 983 967,50
E1 Développement culturel	2 083 235,94	2 202 355,76	2 194 971,84	2 064 667,50
E2 Sites culturels	397 708,74	776 421,14	446 997,64	779 800,00
E3 Archives	102 619,66	125 741,13	95 528,36	139 500,00
F Sport Jeunesse	2 286 491,30	2 519 364,51	2 355 164,69	2 373 540,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 346 564,74	1 600 293,00	1 515 536,78	1 515 250,00
F2 Jeunesse	939 926,56	919 071,51	839 627,91	858 290,00
G Environnement et prévention des risques	20 502 363,27	20 662 676,48	19 811 755,16	20 082 272,65
G1 Eau	2 070 428,01	1 549 910,85	1 348 507,99	1 288 890,00
G2 Espaces naturels	2 614 701,22	2 788 146,00	2 570 734,78	2 667 518,00
G3 Energies renouvelables	82 470,00	188 310,00	101 320,00	249 740,00
G4 Sécurité civile	15 734 764,04	16 136 309,63	15 791 192,39	15 876 124,65
H Aménagement et attractivité du territoire	4 652 653,89	6 156 084,00	5 608 432,09	6 429 235,53
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	683 330,00	418 450,00	401 149,89	383 550,00
H2 Accompagnement des territoires	217 407,90	331 800,00	306 576,20	352 733,00
H3 Coopération décentralisée	114 480,00	311 000,00	138 191,04	207 000,00
H4 Tourisme	2 577 559,71	2 765 192,00	2 638 965,27	2 812 725,00
H5 Agriculture et pêche	1 059 876,28	1 964 642,00	1 759 515,95	2 173 227,53
H6 Inondations	0,00	365 000,00	364 033,74	500 000,00
I Réseau routier et mobilité	23 185 102,82	15 831 784,48	14 500 937,15	12 664 529,11
I1 Routes	10 144 822,63	11 093 759,00	10 289 142,90	9 153 709,20
I2 Transports	13 040 280,19	4 738 025,48	4 211 794,25	3 510 819,91
K Administration générale	130 034 504,43	138 157 291,76	135 125 203,22	141 523 027,46
K1 Ressources humaines	110 751 064,22	112 917 825,00	111 751 091,37	113 954 713,77
K2 Budget et finances	9 291 103,16	14 089 762,00	12 918 401,91	16 925 580,69
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 645 683,21	4 107 245,00	3 863 837,87	3 888 473,00
K4 Logistique et patrimoine	6 346 653,84	7 042 459,76	6 591 872,07	6 754 260,00
L Pilotage et coordination	2 466 771,88	3 021 677,36	2 795 388,18	2 980 279,00
L1 Pilotage stratégique	1 632 054,92	2 057 630,00	1 831 344,28	2 068 279,00
L2 Communication externe	834 716,96	964 047,36	964 043,90	912 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement*	452 189 889,01	467 195 466,41	456 778 502,99	471 209 813,37

*Hors crédits non affectés

Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves)

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
A Enfance Famille	239 358,40	497 992,52	54 588,52	210 000,00
A1 Petite enfance	72 616,48	98 768,52	54 588,52	210 000,00
A2 Aide sociale à l'enfance	166 741,92	399 224,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	1 613 629,41	1 564 749,00	1 128 851,86	1 546 520,00
B2 Insertion professionnelle	0,00	0,00	0,00	60 000,00
B4 Logement	1 613 629,41	1 564 749,00	1 128 851,86	1 486 520,00
C Autonomie	1 205 053,00	779 962,00	452 363,00	848 761,00
C1 Personnes âgées	1 071 500,00	474 140,00	288 200,00	604 500,00
C2 Personnes handicapées	133 553,00	305 822,00	164 163,00	244 261,00
D Education	15 912 198,15	12 049 310,80	11 075 712,67	8 874 000,00
D1 Collèges	15 912 198,15	12 049 310,80	11 075 712,67	8 874 000,00
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 013 418,58	4 190 244,45	2 453 684,42	2 615 501,69
E1 Développement culturel	273 058,92	335 701,00	282 452,73	279 850,00
E2 Sites culturels	686 133,87	3 688 143,45	2 106 807,93	2 149 420,60
E3 Archives	54 225,79	166 400,00	64 423,76	186 231,09
F Sport Jeunesse	1 192 671,09	1 890 384,00	843 633,58	1 560 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 192 671,09	1 890 384,00	843 633,58	1 560 000,00
F2 Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	8 981 187,14	10 828 815,28	6 544 869,51	8 943 878,81
G1 Eau	7 566 166,21	7 728 513,82	4 201 208,55	6 869 218,71
G2 Espaces naturels	818 854,93	2 427 661,85	1 674 049,95	1 203 847,00
G3 Energies renouvelables	28 000,00	4 600,00	4 571,40	0,00
G4 Sécurité civile	568 166,00	668 039,61	665 039,61	870 813,10
H Aménagement et attractivité du territoire	17 552 021,47	21 489 674,41	15 838 597,89	19 002 871,87
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	11 258 601,02	5 934 655,00	3 319 195,32	2 414 583,25
H2 Accompagnement des territoires	4 257 081,74	6 982 831,37	5 165 731,47	6 352 137,42
H4 Tourisme	239 513,20	354 117,00	335 243,16	310 860,00
H5 Agriculture et pêche	1 796 825,51	2 498 071,04	1 868 327,94	2 395 291,20
H6 Inondations	0,00	5 720 000,00	5 150 100,00	7 530 000,00
I Réseau routier et mobilité	31 606 704,38	35 716 071,00	33 496 486,92	40 599 515,82
I1 Routes	31 581 820,37	35 716 071,00	33 496 486,92	40 599 515,82
I2 Transports	24 884,01	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	22 785 633,11	26 574 396,34	23 104 283,47	25 886 790,29
K1 Ressources humaines	1 415,14	30 000,00	2 533,20	30 000,00
K2 Budget et finances	18 986 955,48	19 234 024,00	18 981 605,38	19 439 278,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 563 138,58	2 001 006,34	1 919 778,03	1 997 752,49
K4 Logistique et patrimoine	2 234 123,91	5 309 366,00	2 200 366,86	4 419 759,80
L Pilotage et coordination	0,00	65 000,00	39 197,43	82 802,57
L2 Communication externe	0,00	65 000,00	39 197,43	82 802,57
TOTAL Dépenses Réelles d'Investissement	102 101 874,73	115 646 599,80	95 032 269,27	110 170 642,05

Département de l'Aude
Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du budget primitif 2019

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La réalisation du budget 2019 est nécessairement marquée par la reconstruction du territoire suite aux inondations d'octobre 2018. Pour autant, le Département poursuivra son engagement pour soutenir l'économie audoise, renforcer l'attractivité du territoire ou accompagner des projets structurants notamment à travers les travaux de reconstruction du collège des Fontanilles à Castelnaudary, l'engagement des études détaillées préparatoires à la reprise complète du collège Alain à Carcassonne, l'aménagement du Centre Médico-social à Lézignan ou encore la poursuite du financement du déploiement du Très Haut débit.

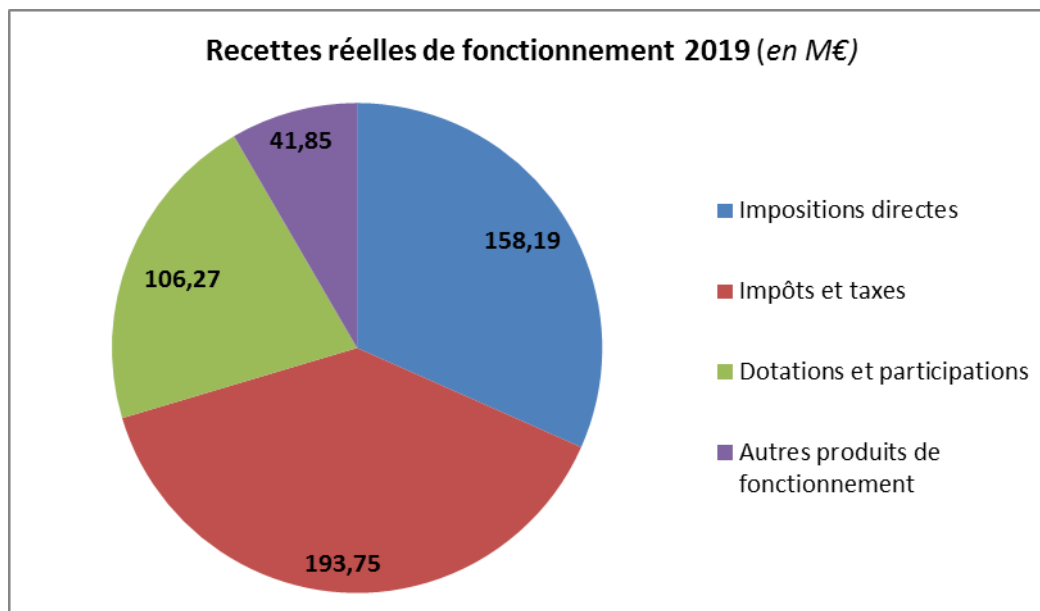
Les solidarités humaines demeurent également au cœur de l'action et du budget du Département. La rapide progression ces dernières années de l'aide sociale à l'enfance avec l'accueil des mineurs non accompagnés a fortement mobilisé les services départementaux et démontré une fois de plus le rôle essentiel de notre collectivité dans l'accompagnement et la prise en charge des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Dans le même temps, la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a réaffirmé le rôle de chef de file du Département en matière de prévention de l'autonomie et d'accompagnement dans la prise en charge de la dépendance.

Face à ces enjeux de société et dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'Etat et la compensation insuffisante des charges liées aux allocations individuelles de solidarités, le Département continue de mener une politique budgétaire rigoureuse afin de préserver ses ressources tout en maintenant un service de qualité.

A travers le budget 2019, les solidarités humaines et les solidarités territoriales demeurent les axes forts du Département pour un territoire d'avenir qui se relève des événements tragiques de 2018.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2019, d'un montant global de 500,1 M€, progressent de 14,2 M€ par rapport au budget 2018.



Concernant les impositions directes, la taxe foncière sur les propriétés bâties est la principale recette du Département et s'établit à 121,8 M€, sans augmentation du taux depuis 8 ans. Le Département perçoit également la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de 12,7 M€ correspondant à la part affectée au département de 23,5 %.

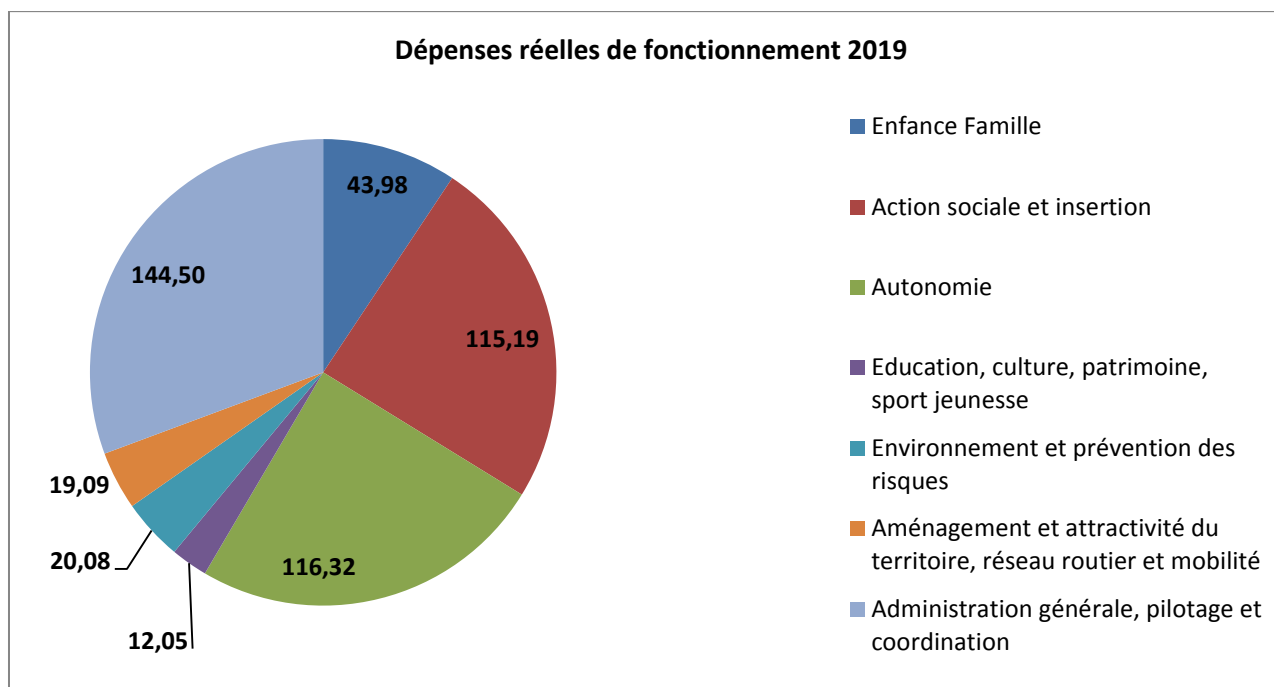
Les impôts et taxes, d'un montant global de 193,7 M€, recouvrent principalement le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) à hauteur de 56,9 M€ et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) d'un montant de 54,9 M€, le produit de ces recettes correspondant à un pourcentage de l'assiette nationale. Par ailleurs, le Département perçoit le produit des Droits de mutation à titre onéreux qui sont inscrits à hauteur de 57,23 M€, soit une augmentation de près de 2,3 M€. La loi de finances 2019 a instauré un fonds de solidarité interdépartemental (FSID) au bénéfice des départements confrontés à des difficultés sociodémographiques dont l'Aude fait partie. Au titre des recettes du FSID le département pourrait percevoir 2,69 M€. Enfin, le produit de la taxe additionnelle de séjour adoptée le 22 juin 2018 pour une mise application au 1er janvier 2019 est estimé à 0,15 M€.

La principale dotation de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement, est stable en 2018 et s'élève à 67,87 M€. Le Département perçoit également des dotations au titre des compétences sociales en lien avec l'autonomie (5,67 M€) et l'insertion (5 M€ du Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion) ainsi que 0,5 M€ du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion complété en 2019 par le Fonds de lutte contre la pauvreté pour 0,6 M€. La loi de finances 2019 a mis en place un fonds de stabilisation, à destination des départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Ce fonds de stabilisation est engagé pour trois ans et est estimé à 2,11 M€.

Les autres dotations de l'Etat concernent essentiellement les allocations compensatrices de fiscalité (4,6 M€) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (11,62 M€).

Les autres produits de fonctionnement recouvrent les recettes au titre de l'APA (22,2 M€), les recouvrements d'aide sociale (11,7 M€), les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels (7,17 M€).

2) Les dépenses réelles de fonctionnement



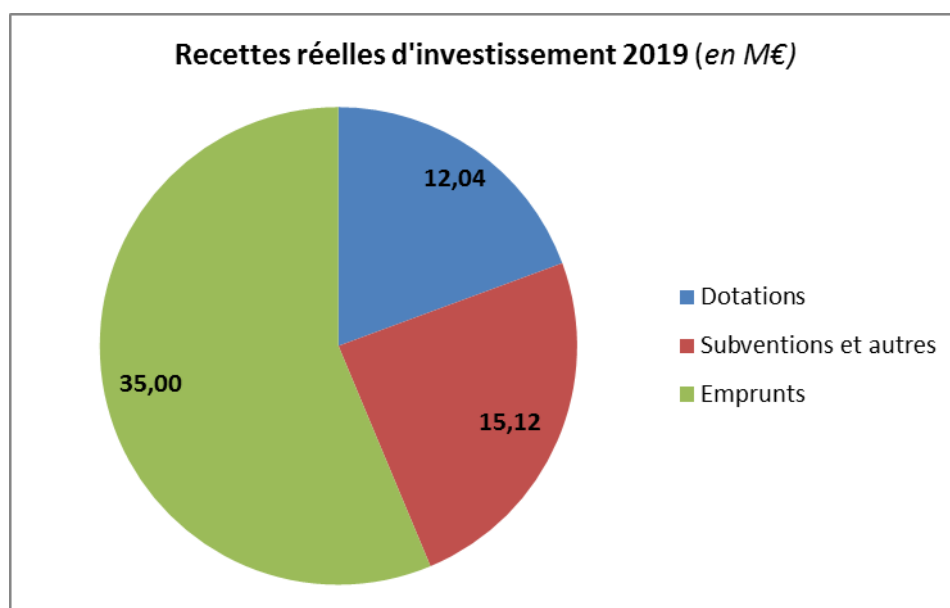
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits non affectés) s'établissent à 471,21 M€, soit une hausse de 4,01 M€ par rapport au budget 2018. Le Département poursuivra les efforts déjà entrepris pour maîtriser les charges de fonctionnement non contraintes tout en maintenant une politique dynamique d'aide aux personnes en difficulté.

Les missions des solidarités, avec près de 275,48 M€ représentent 58,46 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 4,54 M€ par rapport au Budget 2018. C'est le programme des Personnes âgées qui progresse significativement (+ 4,99 M€) avec les frais d'hébergement et l'APA à domicile du fait des différents projets d'amélioration et de modernisation des conditions de logement et de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Dans le même temps, on observe une stabilisation des dépenses d'aide sociale à l'enfance (+ 0,75 M€) tandis que le poste des allocations RSA augmente de 1,40 M€.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à améliorer la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 12,05 M€ qui seront consacrés à cet objectif en 2019. La protection et la mise en valeur de l'environnement demeurent un enjeu important pour le Département. Ainsi, les crédits de la mission Environnement et prévention des risques s'élèvent à 20,08 M€. Ils recouvrent essentiellement la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant de 14,5 M€, les participations statutaires pour les organismes œuvrant dans le domaine de la prévention des inondations (0,50 M€) et les actions en faveur de la protection des espaces naturels sensibles (2,67 M€). Le Département consacrera également près de 19,1 M€ pour contribuer à renforcer l'attractivité du territoire, la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire. Les principaux postes concernent l'entretien courant des routes (9,15 M€), le tourisme (2,8 M€), le soutien des circuits de proximité et l'agrotourisme (0,4 M€), la santé animale et la prévention des calamités agricoles (1,4 M€ dont 0,9 M€ pour

le laboratoire vétérinaire départemental) et les transports des personnes en situation de handicap (2,1 M€). En ce qui concerne les frais de fonctionnement du Département, la mission Administration générale progresse de 3,37 M€ pour se porter à 141,5 M€. Le programme ressources humaines est en hausse de seulement 0,92 % par rapport au Budget 2018. Quant au programme budget et finances, il connaît une forte évolution (+ 2,84 M€) de par le prélèvement au titre des fonds de péréquation des DMTO (3,31 M€) dont 1,17 M€ au titre du nouveau fonds de soutien interdépartemental (FSID).

3) Les recettes réelles d'investissement



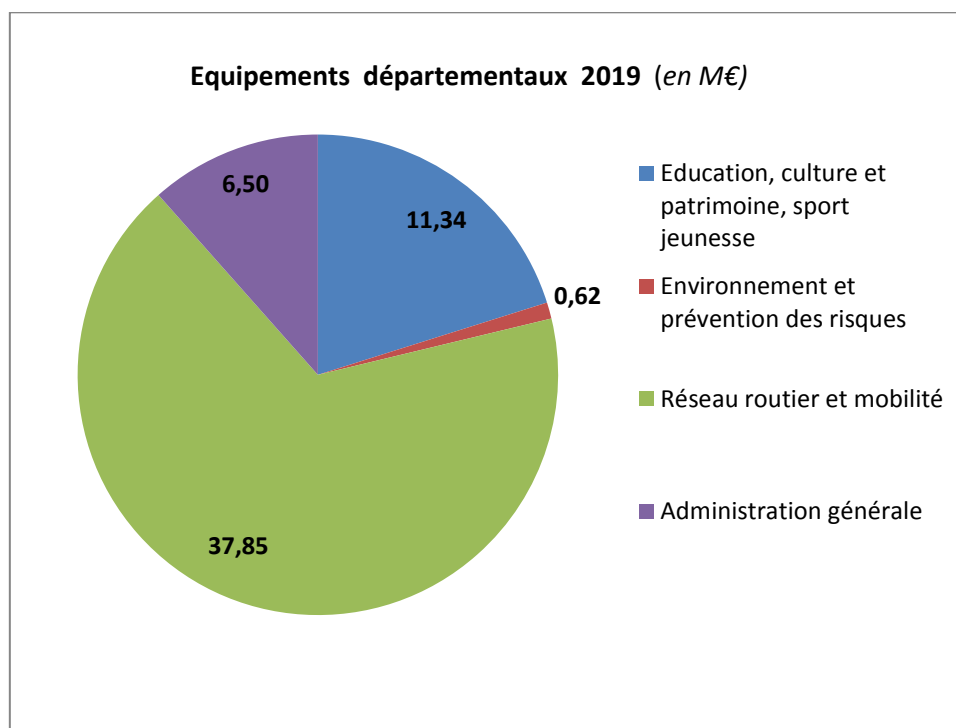
Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 62,16 M€, soit - 8,45 M€. Cette diminution est essentiellement liée à la baisse de l'inscription de l'emprunt (- 10,25 M€) sur 2019. En effet, en 2018, l'emprunt a été augmenté de 15 M€ pour faire face aux travaux de reconstruction suites aux inondations d'octobre. Les nouveaux emprunts 2019 sont prévus à hauteur de 35 M€. Les dotations d'Etat enregistrent une baisse de 1,36 M€ en raison de la modification de la dotation globale d'équipement vers la dotation de soutien à l'investissement des départements dont les critères d'éligibilité diffèrent (- 0,37 M€) ainsi qu'à une baisse du FCTVA en lien avec les dépenses éligibles 2018. Les subventions augmentent de 3,2 M€ du fait de recettes restant à intégrer au titre des inondations 2018 estimées à 8,9 M€.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2019 s'établissent au total à 110,17 M€. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 90,33 M€. En 2019, le niveau des équipements est plus élevé de 5,09 M€. Cette hausse se concentre sur les crédits de paiement consécutifs aux inondations d'octobre 2018.

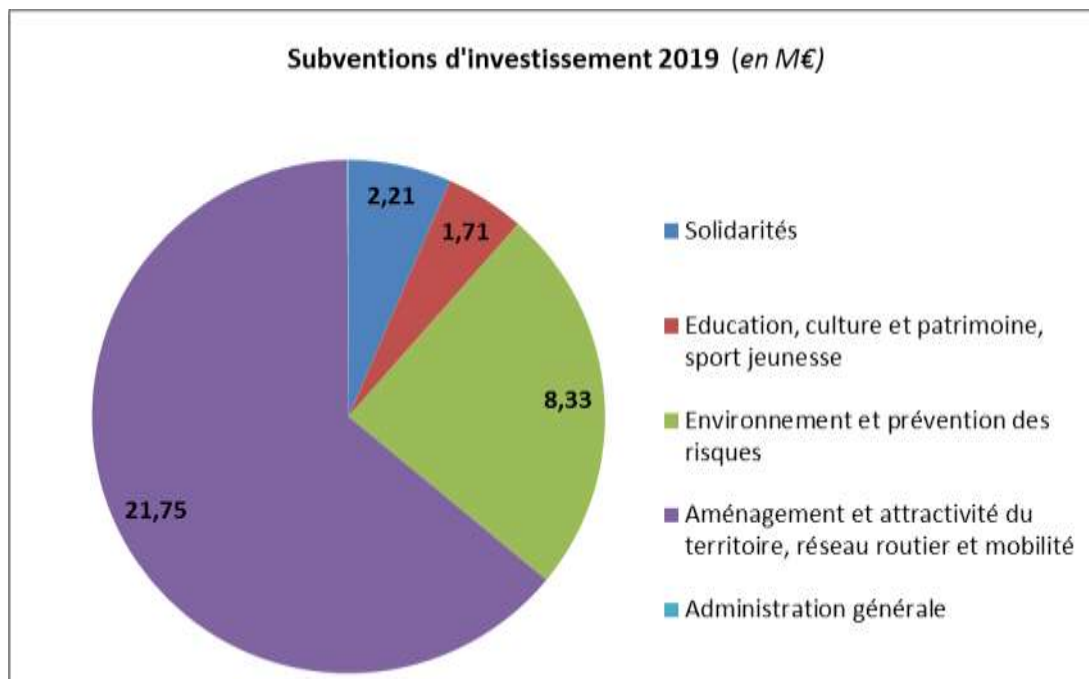
a) Les équipements départementaux

Les équipements départementaux s'élèvent à 56,3 M€, soit + 5,5 M€ par rapport au budget 2018. En 2019, les travaux se poursuivront pour le collège de Castelnaudary (3,9 M€). Les chantiers collectifs dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare mobiliseront près de 0,7 M€ et un montant de 0,9 M€ sera consacré aux travaux de la voie verte du Canal du Midi à Montségur. Les crédits relatifs au réseau routier s'élèvent à 34 M€ dont 14,02 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 9,55 M€ pour les travaux neufs et 8,2 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Les crédits 2019 s'établissent à 34,02 M€. L'aménagement et l'attractivité du territoire demeure un poste important avec près de 19 M€ et représente 56 % du budget subventions d'investissement. Cette rubrique recouvre notamment la participation du Département au déploiement du Très Haut Débit (1,82 M€). L'accompagnement des projets des communes et intercommunalités du Département mobilisera plus 20,9 M€ (contre 20,4 M€ en 2018) dont 7,5 M€ pour la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux inondations d'octobre 2018.



5) Un endettement maîtrisé

Fin 2018, la dette du département s'élevait à 186,6 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixe représente 57,5 % de la dette totale dans un contexte de prévision à la hausse des taux. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,25 % et la capacité de désendettement de 5,40 ans. Globalement, la dette du département est saine. Les orientations pour 2019 sont, d'une part, un recours à l'emprunt à hauteur de 35 M€ (dont 10,25 M€ d'emprunt déjà souscrits) et, d'autre part, la maîtrise des risques par une répartition ajustée de l'encours entre taux fixe et taux variable.

6) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2019 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 58,3 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements repose également sur les dotations et subventions (27,2 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (24,8 M€).

EQUILIBRE DU BP 2019			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	500,1 M€	Dotations, subventions	27,2 M€
Résultat reporté	64,5 M€	Emprunts	24,8 M€
Total RRF	564,6 M€	Financement net de la section d'investissement	58,3 M€
Dépenses réelles	471,2 M€	Total RRI	110,2 M€
Crédits non affectés	35,1 M€	Remboursement de la dette	19,4 M€
Financement net de la section d'investissement	58,3 M€	Dépenses réelles (hors dette)	90,8 M€
Total DRF	564,6 M€	Total DRI	110,2 M€

La construction du budget primitif 2019 traduit les axes forts de la stratégie financière du Département que sont :

- le maintien du taux de fiscalité directe et ce, pour la 8^{ème} année consécutive ;
- la maîtrise des charges courantes de fonctionnement pour garantir le niveau d'autofinancement du Département ;
- le maintien d'un niveau d'investissement important pour faire face à la reconstruction suite aux inondations tout en poursuivant les projets déjà engagés et destinés à préserver et renforcer l'attractivité du territoire ;
- la maîtrise de l'endettement liée à une démarche de stabilité de l'emprunt pour conserver des capacités d'engagement à moyen terme.

<p>POLE RESSOURCES Direction des finances et de la commande publique Service Préparation Budgétaire et Prospective Financière Commission ressources</p>
--

<p>Session du 08 avril 2019 Etat de la dette et les perspectives 2019</p>
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3312-1,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2019.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2018 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2019 et de renouveler les délégations données au Président pour gérer la dette.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2018

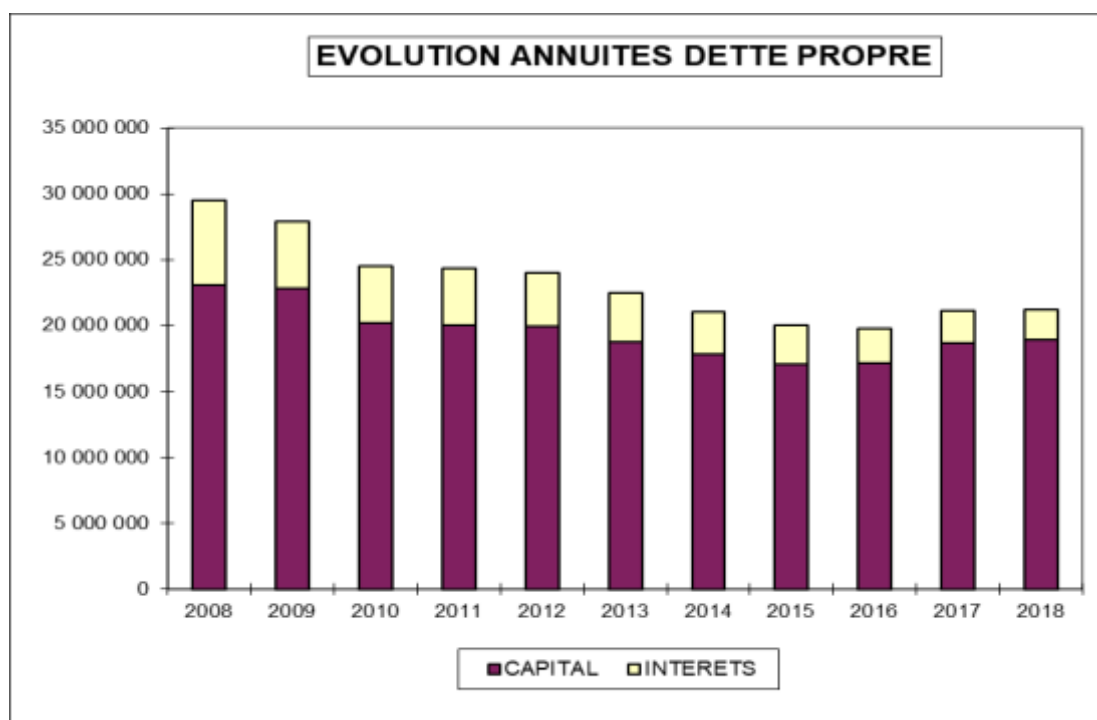
Avec un taux moyen de **1,25 %** (1,41 % en 2017) et une répartition de dette de 57 % à taux fixe et 43 % à taux variable, le Département a poursuivi une gestion de la dette particulièrement saine en minimisant les risques de taux et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux moyen (après swaps (en %, annuel ex./ex.))



Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance et de l'ensemble des collectivités. La nouvelle baisse du taux moyen en 2018 renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie cette situation favorable.

En 2018, l'annuité de dette représentait 21 219 684,96 €, en progression d'environ 0,09 M€ par rapport à 2017. L'amortissement du capital a représenté 18 913 701,93 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 305 983,03 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation des emprunts sur les deux dernières années pour financer les projets structurants pour le territoire audois comme notamment le déploiement du très haut débit et la construction de deux collèges ainsi que les travaux de reconstruction liés aux inondations des 14 et 15 octobre 2018 dans un contexte de taux historiquement bas.



1.1. La politique d'emprunt menée en 2018

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques.

La collectivité a procédé à deux réaménagements de dette sur des contrats à taux variable du Crédit Mutuel. Les conditions initiales de financement ne correspondaient plus à la réalité du marché financier. Le choix du taux fixe sur ces deux contrats permet de bénéficier de conditions de taux avantageuses et garanties sur les durées résiduelles des prêts.

BANQUE	N° EMPRUNT		CAPITAL INITIAL	CONDITIONS ACTUELLES				CAPITAL RESTANT DU	DUREE RESIDUELLE	DATE EFFET	DECISION	N° DECISION	NOUVELLES CONDITIONS			
	FICHE	CONTRAT		INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES						INDEX	PERIODICITE	DUREE	TAUX OU MARGES
Crédit Mutuel	287	25413605	3 000 000	EURIBOR 3M	Trimestriel	Du 31/05/2017 au 28/02/2030	(+) 0,90 %	2 350 000,00	11 ans et 9 mois	1-juin-18	6-juin-18	N°7-2018	Fixe	Trimestriel	Du 31/08/2018 au 28/02/2030	1,22%
Crédit Mutuel	292	25413606	1 700 000	EURIBOR 3M	Trimestriel	Du 01/04/2017 au 31/12/2030	(+) 0,95 %	1 416 666,70	16 ans et 6 mois	1-juil-18	6-juin-18	N°8-2018	Fixe	Trimestriel	Du 30/09/2018 au 31/12/2030	1,46%

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2018 consistait à capter 80% de la ressource sur le premier semestre 2018, le reste en fin d'année. Cette stratégie présentait de multiples avantages : contracter en début d'année avec des conditions de marché favorables, garantir un meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

La première consultation en avril/mai 2018 a permis de signer 20 M€ d'emprunt. Une deuxième tranche de 7 M€ a pu être validée dès la rentrée, courant octobre 2018. Enfin, compte tenu des inondations du mois d'octobre 2018, un complément de 13 M€ était nécessaire pour faire face à l'aléa climatique.

Au total, le Département s'est engagé à hauteur de 40 M€ pour une mobilisation dès 2018 de 33,4 M€. Un report de 6,6 M€ est constaté en 2019 sur l'un des financements de la Banque Postale. A ceci, se rajoute la mobilisation de 1,6 M€ sur l'enveloppe du financement du THD signée en juin 2017. Sur ce financement de 11,5 M€, seuls 7,85 M€ ont été mobilisés et 3,65 M€ restent à l'être entre 2019 et 2022. Le rallongement de la durée de 2 emprunts à 25 ans s'explique par une logique de diversification des durées de prêts dans un contexte où le coût des maturités longues est relativement intéressant.

Le tableau ci-dessous présente les différents prêts contractés en 2018 :

Banques	Souscrit	Mobilisé	Durée	Type taux	Taux/Marge
Banque Postale	4 000 000 €	4 000 000 €	15 ans	Variable	EUR 3M (+) 0,45%
Banque Postale	3 000 000 €	3 000 000 €	25 ans	Fixe	Fixe à 1,65%
Banque Postale	10 000 000 €	3 400 000 €	25 ans	Fixe	Fixe à 1,68%
ARKEA BEI	2 000 000 €	2 000 000 €	15 ans	Variable	EUR 3M (+) 0,46%
ARKEA BEI	7 000 000 €	7 000 000 €	15 ans	Variable	EUR 12M (+) 0,25%
Société Générale	6 000 000 €	6 000 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 1,25%
CACIB	4 000 000 €	4 000 000 €	15 ans	Variable	EUR 3M (+) 0,44%
Crédit Mutuel	2 000 000 €	2 000 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 1,30%
Crédit coopératif	2 000 000 €	2 000 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 1,30%
Total	40 000 000 €	33 400 000 €			

Le contexte de l'accès à la ressource reste toujours très favorable permettant ainsi un retour à la concurrence de par une offre supérieure à la demande.

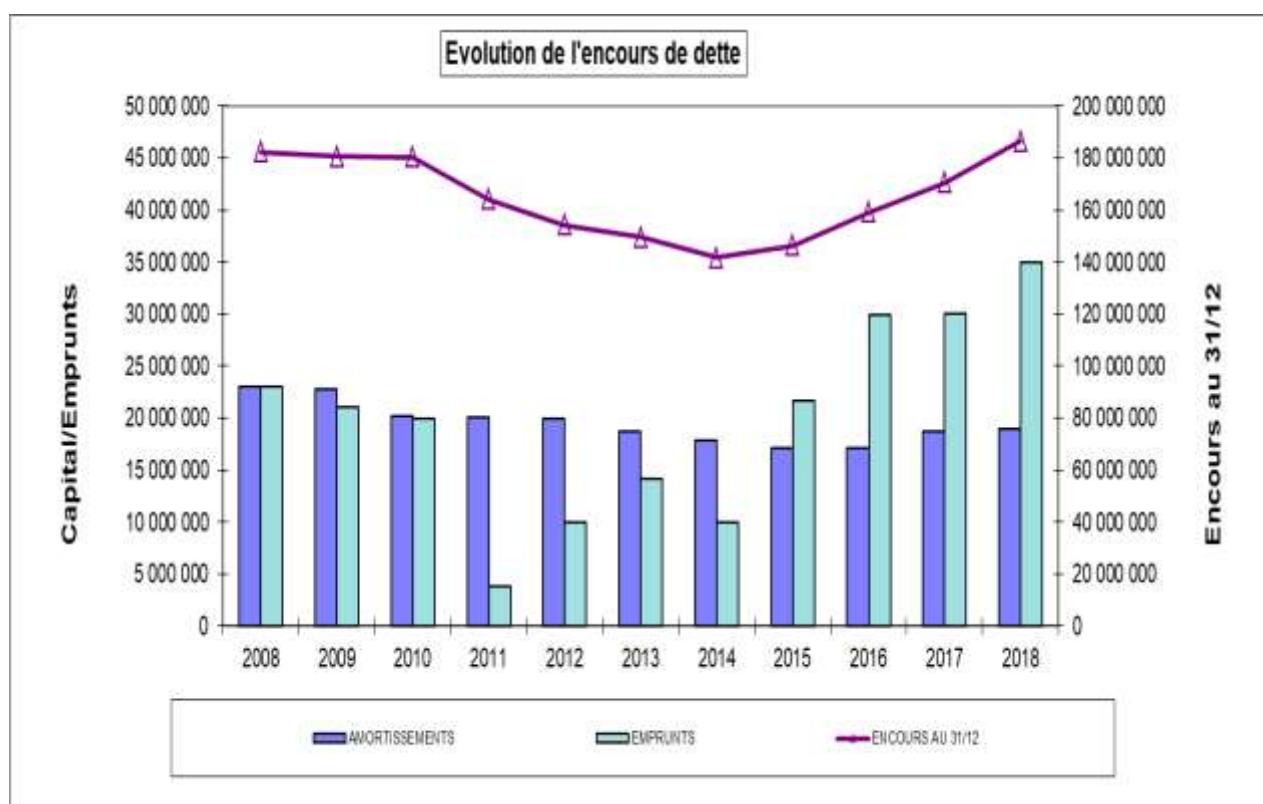
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2018

La dette du Département fin 2018 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

▪ Encours de dette

L'encours de la dette est composé de 81 emprunts dont 14 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie) répartis auprès de 3 établissements prêteurs.

Le capital restant dû s'élève à 186 672 161 euros, dont 17 800 005 € de prêts revolving.

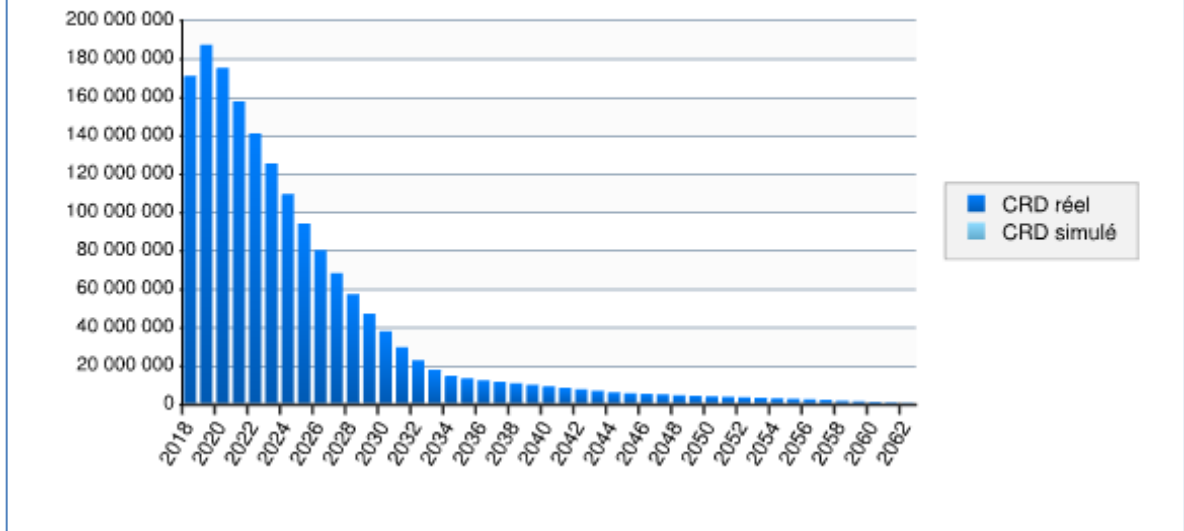


Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires 2018, l'encours de dette progresse de près de 16 M€ par rapport à 2017 du fait d'un recours à l'emprunt plus important pour financer les investissements sur 2018 et les premiers impacts des dépenses liées aux inondations des 14 et 15 octobre 2018.

▪ Profil d'extinction de la dette

Au 31 décembre 2018, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 12 ans et 10 mois. La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 9 mois. Le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.

Evolution du CRD



▪ Répartition par prêteurs

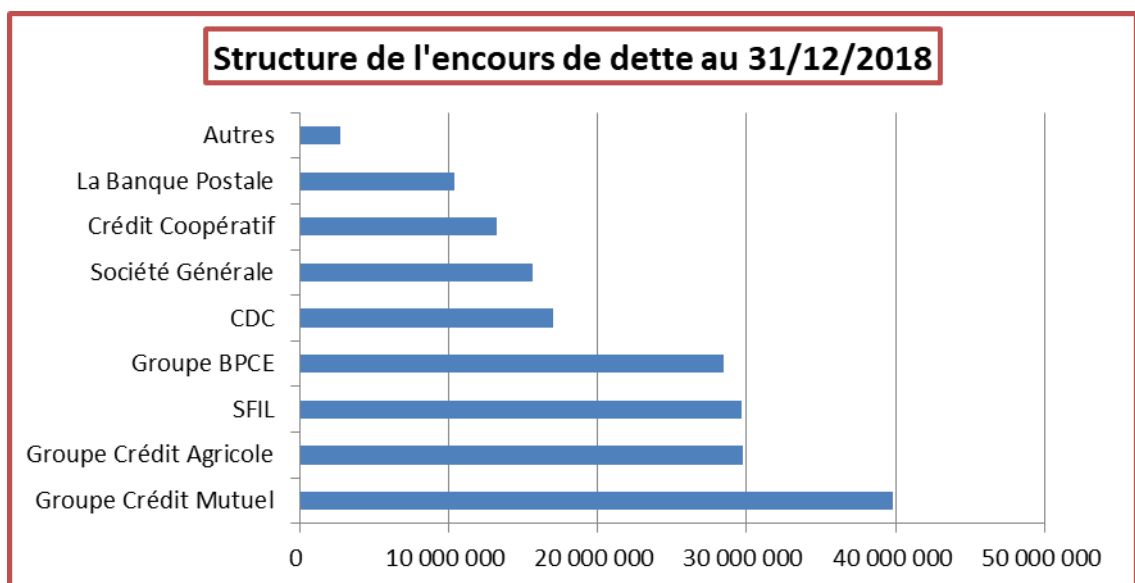
Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est le principal prêteur avec un capital restant dû de 39,8 M€ fin 2018.

Le **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** dispose également d'une part importante de l'encours avec 29,7 M€ suivi de très près par la SFIL (démembrement de DEXIA) 29,6 M€ et du **groupe BPCE** (Caisse d'Epargne + Crédit Foncier) 28,4 M€.

La Caisse des dépôts et consignation représente désormais 17 M€ des financements.

Viennent ensuite **la Société Générale** (15,6 M€), le **Crédit Coopératif** (13,2 M€) et **la Banque Postale** (10,4 M€).

Les autres banques occupent des places plus modestes.



- **Structure de la dette**

La part du taux fixe s'établit à 57,5% de l'encours total. Les taux fixes, avec des conditions de marché historiquement basses, sont toujours privilégiés lors des nouvelles consultations malgré un léger recul de cette part en 2018 suite à une diminution des fixes à phases (fin de la phase fixe et bascule vers du variable).

L'encours à taux variable représente 42,5 % de la dette totale. Cette situation permet toujours d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts.

La part des prêts structurés a disparu totalement de l'encours de dette.

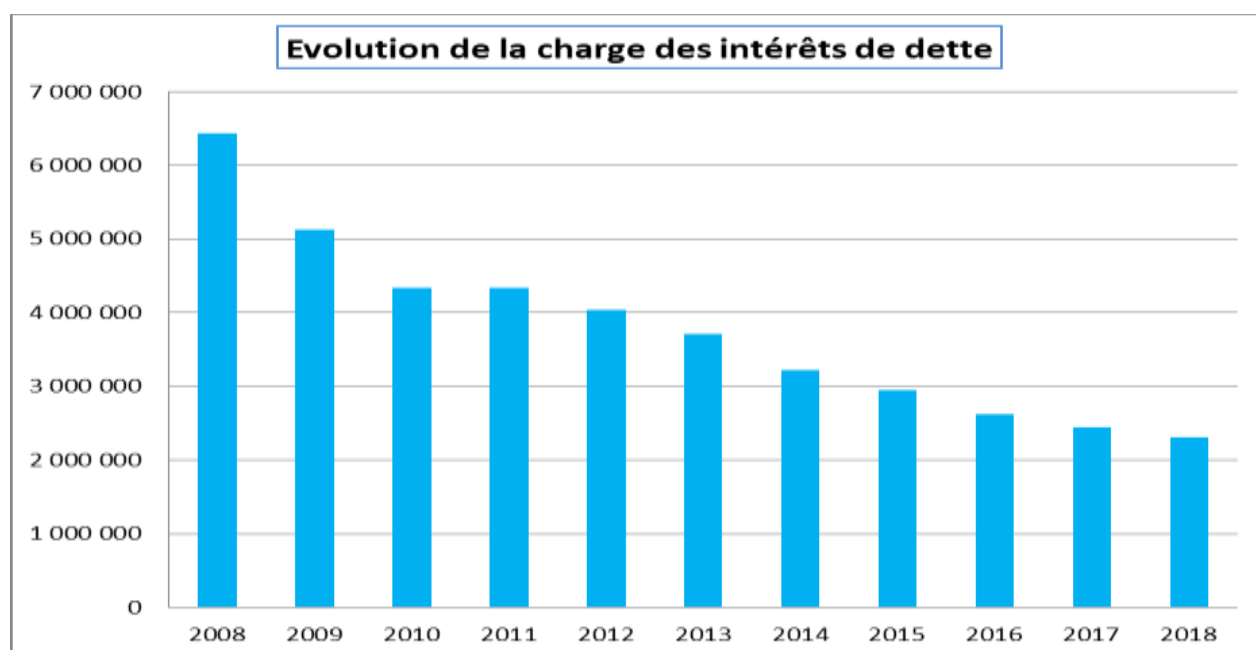
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	86 106 711 €	46,13%	2,17%
Fixe à phase	21 366 667 €	11,45%	0,70%
Variable	71 348 783 €	38,22%	0,26%
Livret A	7 850 000 €	4,21%	1,75%
Ensemble des risques	186 672 161 €	100,00%	1,25%

- **Coût de la dette**

Le coût de la dette se mesure avec son taux moyen de dette. Il s'élève à **1,25 % marge incluse** au 31 décembre 2018. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Cet indicateur n'a cessé de baisser depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette, de la gestion active de trésorerie et d'une diminution de l'encours de dette jusqu'à récemment.

Le graphique ci-dessus illustre bien la décruie depuis maintenant 10 ans de la charge financière de la dette.



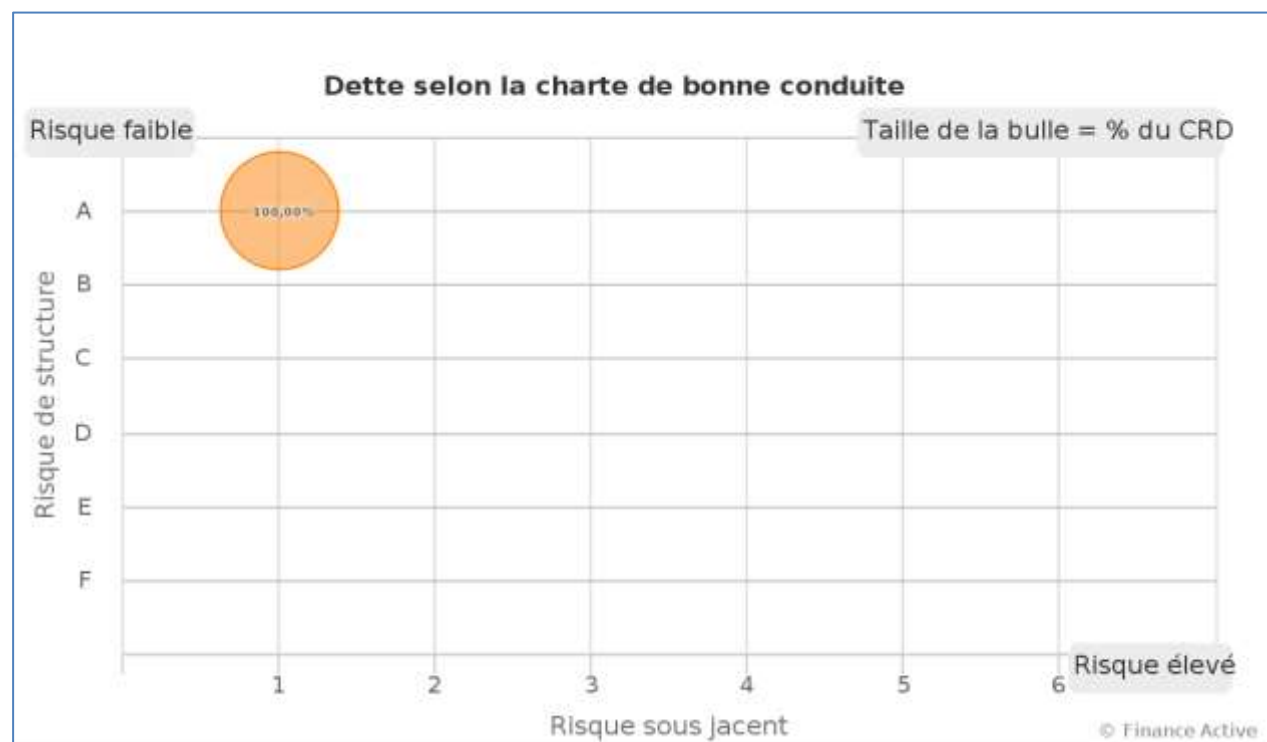
- **Exposition au risque**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite, telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F signifie un niveau de risque croissant.

Charte de bonne conduite : classification des risques	
Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO, ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

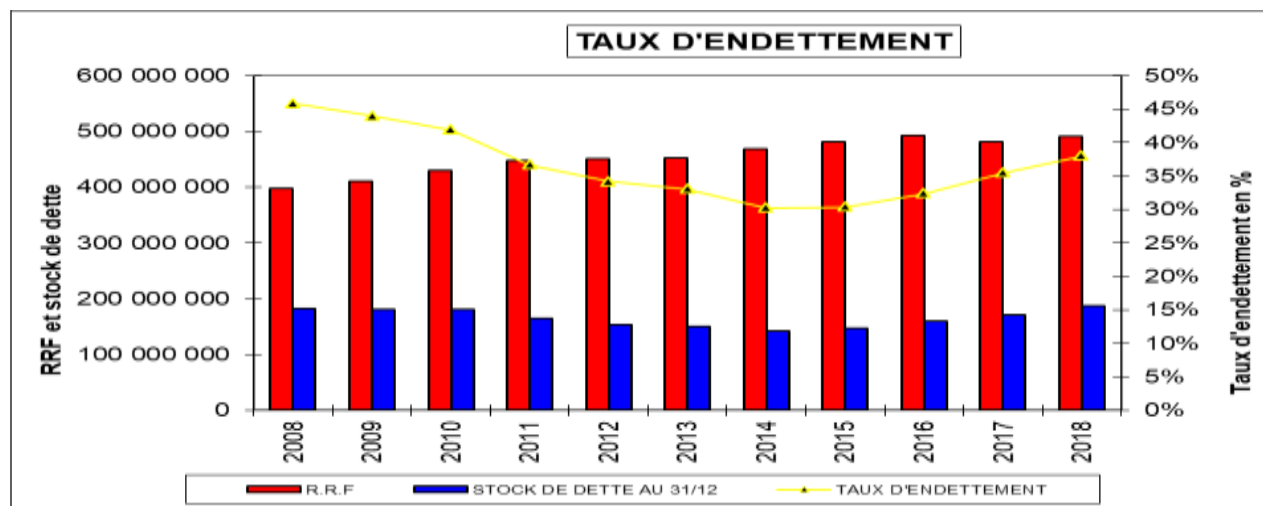
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
* : HORS CHARTE

La dette du département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.**



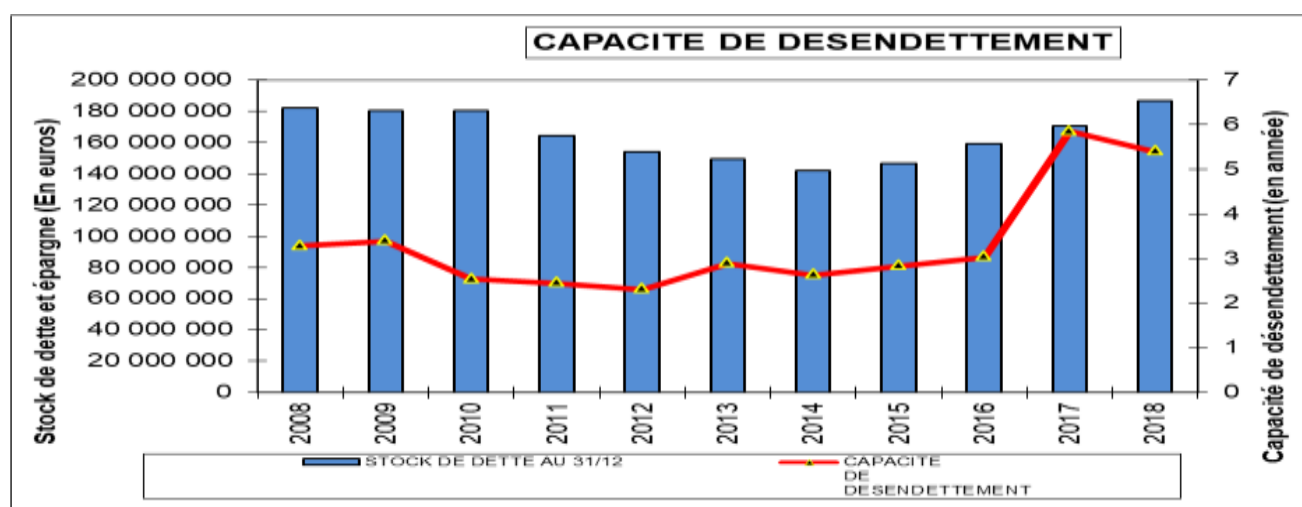
- **Principaux ratios de dette**

Le ratio taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci progresse sensiblement sans toutefois dépasser les ratios des départements de même strate. Cette évolution s'explique principalement par la progression du recours à l'emprunt ces 4 dernières années plus marquée que celle des recettes réelles de fonctionnement.



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AUDE	34,18%	33,04%	30,23%	30,39%	32,36%	35,44%	37,99%
Moyenne strate	49,54%	48,94%	48,22%	49,70%	48,96%	NC	NC

Le ratio capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne. Celui-ci progresse nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjugué à la baisse de l'épargne brute pour connaître une légère baisse en 2018 (amélioration de l'épargne brute). Pour autant, le ratio est loin des plafonds imposés par l'Etat (9 ans maximum).



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AUDE	2,30	2,89	2,63	2,83	3,03	5,85	5,40
Moyenne strate	3,79	4,30	4,34	4,80	4,39	NC	NC

1.3. La gestion de trésorerie

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2018, le Département disposait de 14 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 17,8 millions d'euros.

Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2012. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie plus aujourd'hui car le Département n'est plus en mesure d'agir suffisamment sur le solde du compte au trésor par remboursement temporaire de prêts revolving.

L'exercice 2018 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

2. Stratégie de gestion de dette pour 2019

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

Parmi les pistes de réaménagement, un travail sur les marges bancaires pourra être envisagé sur les contrats les plus récents à forte marge.

2.2. Les nouveaux financements

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, le recours prévisionnel à l'emprunt d'un montant de 35 M€, en 2019, s'inscrit dans la poursuite de la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois afin de répondre aux

besoins d'investissement, de développer l'attractivité du territoire et d'accompagner la reconstruction du Département suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018.

Compte tenu des restes à réaliser 2018 d'un montant de 10,25 M€, l'emprunt nouveau maximal sera de 24 750 000 €.

En effet, le Département devra poursuivre la mobilisation du financement de la Caisse des Dépôts et Consignation concernant la mise en œuvre du THD sur le territoire départemental. Le reste à mobiliser sur la période 2018-2022 s'élève à 3 650 000 € avec une mobilisation prévisionnelle sur 2019 estimée à 912 500 €.

De plus, la mobilisation du solde d'un prêt souscrit en 2018 pour le financement des dépenses liées aux inondations auprès de La Banque Postale pour 6,6 M€, reporté en 2019, a été réalisée le 22 mars 2019 conformément aux conditions du contrat signé.

Au vu du besoin de financement 2019, un nouvel appel d'offres sera lancé pour un montant maximum de 24 750 000 €. Cette consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche sur le 1^{er} semestre 2019 afin de couvrir une partie du besoin 2019, une deuxième tranche courant octobre 2019 afin d'ajuster au plus près du besoin de financement de l'année. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement favorable, à la fois en terme quantitatif et en terme de prix. L'accès au crédit est moins contraint et moins onéreux, ce d'autant plus que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Les perspectives de stagnation de la croissance et le maintien d'une politique monétaire accommodante de la BCE amèneront le Département à considérer avec plus d'intérêt les offres à taux fixes, tout en veillant à conserver un équilibre taux fixes/taux variables.

3. Délégation au Président du Conseil départemental

Conformément aux recommandations de la circulaire du 25 juin 2010, il convient de préciser la délégation accordée par l'assemblée départementale au Président du Conseil départemental.

Délégation me serait ainsi donnée pour l'exercice 2019 :

- pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 24 750 000 € maximum pour 2019 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour l'optimisation de la gestion des emprunts et pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) et pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de me donner acte de la présentation du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2019,
- de m'accorder les délégations en matière de gestion de la dette et de la trésorerie telles que précisées par l'annexe de ce rapport pour l'exercice 2019.

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

Le Président du Conseil Départemental

André Viola

Annexe

Délégation accordée au Président du Conseil Départemental pour l'exercice 2019

1. Nouveaux financements 2019

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée au Président du Conseil départemental pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 24 750 000 € maximum pour 2019 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise le Président du Conseil départemental pour 2019 :

- à finaliser, au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations réalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour des emprunts nouveaux ou de refinancement. Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

L'encours de dette envisagé pour fin 2019 s'élèverait à 199,5 M€.

Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
- la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

- Durée long terme maximum de 40 ans.

- A retenir et conclure les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment,
- A exercer à son initiative les options prévues par le contrat de prêt, notamment à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement,
- A conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2. Gestion de l'encours

Pour l'optimisation de la gestion des emprunts, délégation est donnée au Président du Conseil départemental pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise le Président du Conseil départemental :

- A décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- A procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent,
- A procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.

La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.

Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. En conséquence, le Président est autorisé à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3. Gestion de la trésorerie

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée au Président du Conseil départemental, jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros), pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.16182 et au a) de l'article L.222151, sous réserve des dispositions du c) de ce même article (placements de trésorerie) et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

<p>Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources</p>
<p>Session du 08 avril 2019 Autorisation de programme et Budget primitif 2019 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental</p>

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 12 mars 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2019 ainsi que les autorisations de programme 2019 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Ce projet reprend les résultats 2018 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du laboratoire vétérinaire :

Le laboratoire vétérinaire départemental de l'Aude assure plusieurs missions au sein du département sous agréments ministériels et du comité français d'accréditation (COFRAC), à savoir garantir une bonne santé du cheptel audois et de la faune sauvage, secteur de la santé animale, garantir la sécurité des produits de la chaîne alimentaire, secteur hygiène alimentaire, et enfin celle de surveiller la qualité de l'environnement et plus spécialement le suivi sanitaire de l'eau, secteur hydrologie.

Les missions du laboratoire vétérinaire concernent :

- le programme « Santé animale » comprenant :
 - des analyses de recherche des maladies légalement réputées contagieuses,
 - des analyses demandées par les organisations sanitaires locales,
 - des analyses d'aide au diagnostic.
- le programme « Hygiène alimentaire » comprenant :
 - des analyses de microbiologie,
 - des recherches de Trichines,
 - des audits de cuisines.
- le programme « Hydrologie » comprenant :
 - des analyses de chimie des eaux,
 - des analyses de bactériologie des eaux.

2. Le budget primitif 2019 :

Le vote du compte administratif 2018 fait apparaître un excédent d'investissement de 24 743,47 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2019.

Ce projet s'élève à 1 455 722,53 € en mouvements budgétaires.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 253 466,00	1 342 222,53
Opérations d'ordre	24 790,00	-
Virement à la section d'investissement	63 966,53	-
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 342 222,53	1 342 222,53
Crédits nouveaux	113 500,00	0,00
Reprise du résultat 2018 (R001)	-	24 743,47
Opérations d'ordre	-	24 790,00
Virement de la section de fonctionnement	-	63 966,53
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	113 500,00	113 500,00
TOTAL BP 2019	1 455 722,53	1 455 722,53

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes sont en légère hausse par rapport à 2018, soit + 57 K€. Cette hausse concerne la prise en charge du déficit par le Département pour un montant de 918 472,53 € inscrit au budget (+ 2,61 %). Cette dernière représente 68,43 % (contre 69,63 % en 2018) des recettes de fonctionnement du laboratoire vétérinaire. Les recettes relatives à l'activité propre du laboratoire, soit 0,42 M€, sont également en augmentation de 33 K€. Elles proviennent principalement des produits relatifs aux taxes d'analyse.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Aménagement et attractivité du territoire	1 216 291,21	1 285 622,00	1 161 828,44	1 342 222,53
Prise en charge du déficit du budget annexe	787 477,28	895 142,00	753 998,82	918 472,53
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	428 813,93	390 480,00	407 829,62	423 750,00
Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 216 291,21	1 285 622,00	1 161 828,44	1 342 222,53
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 216 291,21	1 285 622,00	1 161 828,44	1 342 222,53

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du laboratoire vétérinaire sont stables par rapport au budgétisé 2018. Les crédits en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire concernent essentiellement l'achat de réactifs et d'équipements nécessaires aux analyses. Ces crédits sont en baisse pour atteindre le montant de 0,21 M€. Alors que les dépenses relatives aux postes « système d'information et télécommunication » et « logistique et patrimoine » sont quasi stables, les crédits « ressources humaines » sont en légère hausse 8 K€. Cette dernière concerne la partie formation du personnel. Enfin, il est à noter que suite à des mouvements de personnel, la rémunération des agents titulaires est en légère baisse alors que celle des agents contractuels augmente.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Aménagement et attractivité du territoire	205 166,89	220 141,22	192 819,88	208 900,00
Administration générale	982 955,10	1 041 342,78	944 884,76	1 044 566,00
Ressources humaines	921 928,64	953 052,00	868 475,82	961 350,00
Systèmes d'information et télécommunication	13 533,53	15 640,00	13 589,63	14 100,00
Logistique et patrimoine	47 492,93	72 650,78	62 819,31	69 116,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 188 121,99	1 261 484,00	1 137 704,64	1 253 466,00
Opérations d'ordre	28 169,22	24 138,00	24 123,80	88 756,53
Amortissements	28 169,22	24 138,00	24 123,80	24 790,00
Virement	0,00	0,00	0,00	63 966,53
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 216 291,21	1 285 622,00	1 161 828,44	1 342 222,53

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

Les seules recettes de la section d'investissement proviennent des opérations d'ordre avec les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement (89 K€) et du résultat reporté (25 K€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Administration générale (R001)	0,00	14 545,47	0,00	24 743,47
INVESTISSEMENT REEL	0,00	14 545,47	0,00	24 743,47
Opérations d'ordre	28 169,22	24 138,00	24 123,80	88 756,53
Amortissements	28 169,22	24 138,00	24 123,80	24 790,00
Virement	0,00	0,00	0,00	63 966,53
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 169,22	38 683,47	24 123,80	113 500,00

- Les dépenses :

Les prévisions de dépenses du laboratoire vétérinaire sont en augmentation pour atteindre 0,11 M€. En effet, alors que les crédits relatifs aux missions du laboratoire vétérinaire sont stables, ceux du poste « logistique et patrimoine » s'élèvent à 100 K€ soit + 85 K€. Ces crédits supplémentaires devraient servir à réaliser des aménagements de locaux techniques pour le personnel.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Aménagement et attractivité du territoire	13 228,97	13 500,00	13 468,18	13 500,00
Administration générale	14 893,92	25 183,47	457,62	100 000,00
Budget et finances	0,00	10 183,47	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	14 893,92	15 000,00	457,62	100 000,00
INVESTISSEMENT REEL	28 122,89	38 683,47	13 925,80	113 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 122,89	38 683,47	13 925,80	113 500,00

2.3. Les autorisations de programme :

Je vous propose de voter un volume d'autorisations de programme 2019 de 154 000 € pour l'acquisition de matériel et outillage technique pour la période 2019-2022 (54 000 €) et pour le programme des bâtiments 2019 (100 000 €) :

	AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
H Aménagement du territoire	54 000	13 500	13 500	13 500	13 500	0	54 000
H5 Agriculture et pêche	54 000	13 500	13 500	13 500	13 500	0	54 000
K Administration générale	100 000	100 000	0	0	0	0	100 000
K4 Logistique et patrimoine	100 000	100 000	0	0	0	0	100 000
Total général	154 000	113 500	13 500	13 500	13 500	0	154 000

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental :

- le vote des autorisations de programme d'un volume de 154 000 € avec leurs échéanciers prévisionnels,
- l'individualisation des autorisations de programme à hauteur de 154 000 € telles que présentées en annexe 1,

- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit par le budget principal d'un montant de 918 472,53 €.

Le Président du Conseil Départemental

André Viola

ANNEXE 1 – Budget primitif 2019 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **54 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **54 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **54 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités				54 000 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	0 €
H5	Matériel et outillage technique	21	54 000 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	0 €	
TOTAL				54 000 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **100 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **100 000 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **100 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Programme bâtiments 2019	23	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
Session du 08 avril 2019 Autorisation de programme et budget primitif 2019 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 12 mars 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2019 ainsi que les autorisations de programme 2019 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

Le projet de budget reprend les résultats 2018 tels qu'ils ont été adoptés mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du budget annexe :

Les missions du service d'assistance technique en matière d'eau et assainissement sont de 3 types :

- une mission d'assistance technique auprès des collectivités par le biais de conventions ou de prestations du champ concurrentiel ;
- une mission plus transversale d'acquisition et de maintien des connaissances sur le département avec notamment l'élaboration d'un schéma départemental de gestion des sous-produits de l'épuration et la promotion de chartes qualité ;
- une mission d'instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement des subventions accordées aux communes ou agglomérations audoises.

2. Le budget primitif 2019 :

Le vote du compte administratif 2018 fait apparaître un excédent d'investissement de 28 907,49 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2019.

Ce projet de budget s'élève à 1 169 557,49 € en mouvements budgétaires.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 069 480,00	1 091 090,00
Opérations d'ordre	29 510,00	7 900,00
Virement à la section d'investissement	-	-
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 098 990,00	1 098 990,00
Crédits nouveaux	62 667,49	12 150,00
Reprise du résultat 2018 (R001)	-	28 907,49
Opérations d'ordre	7 900,00	29 510,00
Virement de la section de fonctionnement	-	-
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	70 567,49	70 567,49
TOTAL BP 2019	1 169 557,49	1 169 557,49

2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes réelles du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement sont quasi stables (- 1 921 €) par rapport au montant budgétisé en 2018. Elles s'élèvent à 1,09 M€. D'un montant de 569 590 €, la prise en charge du déficit du budget annexe par le Département représente 52,20 % (contre 47,85 % en 2018) des recettes réelles de fonctionnement. Son évolution tient compte des dépenses et des recettes de la section. En effet, cette hausse pallie la baisse des recettes liées à l'activité

du service eau et assainissement et principalement les subventions émanant de l'Etat soit - 28 K€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Environnement et prévention des risques	976 844,07	1 093 010,85	977 630,57	1 091 090,00
Prise en charge du déficit du budget annexe	417 577,14	523 010,85	463 860,53	569 590,00
Activité du service eau et assainissement	559 266,93	570 000,00	513 770,04	521 500,00
Administration générale	415,50	0,00	0,00	0,00
Budget et finances	415,50	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	977 259,57	1 093 010,85	977 630,57	1 091 090,00
Opérations d'ordre	2 796,02	5 812,00	5 065,00	7 900,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	980 055,59	1 098 822,85	982 695,57	1 098 990,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement sont en légère baisse (soit - 6 K€) pour s'établir à 1,07 M€.

Avec 76,78 % des crédits soit 0,82 M€, le poste des ressources humaines est la principale dépense de cette section. La hausse de 1 % observée sur ce poste est due à l'arrivée de 2 agents courant 2018. Les programmes « systèmes d'information et télécommunications » et « logistique et patrimoine » seront en légère diminution, dans le prolongement des efforts entrepris par le Département sur la réduction de ses frais de structure. Quant aux crédits relatifs à l'activité propre du budget annexe, ils sont en baisse de 9 K€ et concernent essentiellement les dépenses liées à l'analyse des eaux résiduaires et au remboursement de frais à la collectivité de rattachement.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Environnement et prévention des risques	216 168,53	234 500,00	208 063,88	225 815,00
Administration générale	742 741,65	840 510,85	751 723,25	843 665,00
Ressources humaines	723 180,53	813 100,00	733 401,31	821 190,00
Budget et finances	0,00	844,00	546,31	300,00
Systèmes d'information et télécommunications	7 370,17	7 480,00	6 683,28	6 700,00
Logistique et patrimoine	12 190,95	19 086,85	11 092,35	15 475,00
FONCTIONNEMENT REEL	958 910,18	1 075 010,85	959 787,13	1 069 480,00
Opérations d'ordre	21 329,41	23 812,00	22 724,44	29 510,00
Amortissements	21 329,41	23 812,00	22 724,44	29 510,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	980 239,59	1 098 822,85	982 511,57	1 098 990,00

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

En investissement, les recettes liées à l'activité du budget annexe s'élèvent à 12 150 €. En légère diminution par rapport à 2018, - 2 K€, elles correspondent à une subvention de l'Agence de l'Eau. La reprise du résultat s'élève, quant à elle, à 28 907,49 €.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Environnement et prévention des risques	15 079,00	14 000,00	23 268,00	12 150,00
Administration générale	0,00	9 911,25	0,00	28 907,49
Budget et finances	0,00	9 911,25	0,00	28 907,49
INVESTISSEMENT REEL	15 079,00	23 911,25	23 268,00	41 057,49
Opérations d'ordre	21 329,41	23 812,00	22 724,44	29 510,00
Amortissements	21 329,41	23 812,00	22 724,44	29 510,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 408,41	47 723,25	45 992,44	70 567,49

- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement, hors réserves, du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement sont en baisse de 15,64 %, soit - 6 K€, pour atteindre un montant de 31 K€ au budget 2019. Alors que les dépenses propres au service eau et assainissement sont stables, celles relatives au poste « logistiques et patrimoine » diminuent. L'ensemble de ces crédits est prévu pour l'acquisition de matériel et de véhicule. Quant au poste « budget et finances », il augmente de 26 K€ et correspond à des crédits de réserves.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Environnement et prévention des risques	16 656,28	17 100,00	8 929,20	17 100,00
Administration générale	15 889,00	24 811,25	13 002,00	45 567,49
Budget et finances	0,00	5 636,25	0,00	32 067,49
Systèmes d'information et télécommunications	5 064,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	10 825,00	19 175,00	13 002,00	13 500,00
INVESTISSEMENT REEL	32 545,28	41 911,25	21 931,20	62 667,49
Opérations d'ordre	2 796,02	5 812,00	5 065,00	7 900,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 341,30	47 723,25	26 996,20	70 567,49

2.3. Les autorisations de programme :

Je vous propose de voter un volume d'autorisations de programme 2019 de 81 900 € pour l'acquisition de matériel et outillage technique pour la période 2019-2022 (68 400 €) et pour l'acquisition d'un véhicule en 2019 (13 500 €) :

	AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP > 2022	Total CP
G Environnement et prévention des risques	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
G1 Eau	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
K Administration générale	13 500	13 500	0	0	0	0	13 500
K4 Logistique et patrimoine	13 500	13 500	0	0	0	0	13 500
Total général	81 900	30 600	17 100	17 100	17 100	0	81 900

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2019 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2019 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

- le vote des autorisations de programme d'un volume de 81 900 € avec leurs échéanciers prévisionnels,
- l'individualisation des autorisations de programme à hauteur de 81 900 € telles que présentées en annexe 1,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit d'un montant de 569 590 €.

Le Président du Conseil Départemental

André Viola

ANNEXE 1 – Budget primitif 2019 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté : **68 400 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **68 400 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **68 400 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action G16 - Assistance technique et assainissement				68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €
G16	Acquisition matériel et outillage technique	21	68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €	
TOTAL				68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **13 500 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **13 500 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **13 500 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action K41 - Moyens courants des services				13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K41	Matériel de transports	21	13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 08 avril 2019

Autorisation de programme et Budget primitif 2019 : budget annexe du parc départemental / Laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant les comptes administratifs 2018 et l'affectation des résultats du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 12 mars 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2019 ainsi que les autorisations de programme 2019 concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier. Je vous rappelle que par délibération du 27 octobre 2017, le budget

annexe du laboratoire routier a intégré le budget du parc départemental. Désormais, il y a un budget unique pour ces deux activités.

1. Les missions du parc départemental / laboratoire routier :

Les missions essentielles du parc sont :

- la gestion de flottes de véhicules (Atelier Magasin),
- la gestion du réseau radio 40 Mhz (Radio),
- la réalisation de travaux routiers (Exploitation).

La section atelier est chargée de la gestion de flotte. L'équipe réalise les interventions d'entretien courant ne dépendant pas des divisions territoriales, les interventions curatives et préventives, les contrôles règlementaires sur les engins et la programmation du renouvellement du matériel.

Le magasin assure les missions d'achat des fournitures et accessoires du parc départemental. Cela comprend la fourniture des carburants et des consommables des véhicules de la flotte et le renouvellement des accessoires, pièces détachées et des consommables de tout le matériel de l'exploitation du parc départemental. Le magasin gère également le tri et le recyclage de tous les déchets produits sur le site.

La section radio est chargée de l'entretien du réseau de radio communication de la direction des routes. Ce réseau comprend 15 relais et environ 270 postes radios répartis dans les divisions territoriales et la section exploitation du parc. La section radio apporte également une assistance technique à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) durant la période estivale. Le technicien est également chargé du montage de certains équipements électroniques sur les engins.

La section exploitation réalise des travaux routiers importants nécessitant des moyens qui ne seraient pas rentabilisés à l'échelle d'une division territoriale. Elle assure des activités suivantes : enduits superficiels, reprofilage de chaussées (FIR), signalisation horizontale, élagage, hydrocurage, balayage, tondeuse à grande vitesse et lamier.

L'exploitation intervient également en viabilité hivernale en appui de la division territoriale du Carcassonnais.

Depuis le 1er janvier 2018, les missions et agents du laboratoire routier départemental ont été intégrés au Parc départemental.

Le laboratoire routier départemental assure la réalisation des essais sur site et en laboratoire, l'analyse des résultats, des expertises, donne des avis sur dossiers et vérification des pièces techniques (AP, DCE, ...). Les prestations du laboratoire routier consistent également à analyser les offres des entreprises, à assurer le suivi et le contrôle des travaux et à participer au programme des enduits réalisés par le parc. Enfin, il assure la mise à jour des pièces techniques, le suivi des normes et documents techniques ou encore la formation des contrôleurs et technicien.

2. Le budget primitif 2019 :

Le vote des comptes administratif 2018 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier fait apparaître un excédent d'investissement de 3 052 383,63 € qui est repris en recettes de cette même section au projet de budget primitif 2019.

Ce projet s'élève à 12 059 292,83 € en mouvements budgétaires dont 10 877 392,83 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	6 478 109,20	7 660 009,20
Opérations d'ordre	1 181 900,00	
Virement à la section d'investissement		
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	7 660 009,20	7 660 009,20
Crédits nouveaux	4 399 283,63	165 000,00
Reprise du résultats 2018 (R001)		3 052 383,63
Opérations d'ordre		1 181 900,00
Virement à la section de fonctionnement		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	4 399 283,63	4 399 283,63
TOTAL BP 2019	12 059 292,83	12 059 292,83

2.1. Section de fonctionnement :

Cette section est en diminution de 1,07 % par rapport au budget 2018, soit - 0,08 M€.

- Les recettes :

Les recettes liées à l'activité du parc départemental proviennent de la location permanente de matériels auprès des centres routiers de la Direction des routes et des transports, de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales ou encore des prestations du laboratoire routier à la direction des routes ou auprès d'entreprises privées. Ces dernières sont en légère baisse (- 0,15 M€). D'un montant de 643 909,20 €, la prise en charge du déficit qui est en hausse de 0,06 M€, représente 8,41 % des recettes de fonctionnement. Cette hausse est liée à la baisse des recettes provenant de l'activité du Parc départemental et laboratoire routier (- 0,15 M€) qui n'est compensée qu'en partie par la baisse des dépenses de fonctionnement (- 0,09 M€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Parc départemental et laboratoire routier	7 192 310,23	7 735 976,00	7 336 100,42	7 653 909,20
Prise en charge du déficit du budget annexe	111 970,66	575 976,00	352 835,13	643 909,20
Activité du Parc départemental et du laboratoire routier	7 080 339,57	7 160 000,00	6 983 265,29	7 010 000,00
Administration générale	13 406,04	6 799,00	11 668,25	6 100,00
Ressources humaines	73,92	0,00	107,52	0,00
Budget et finances	13 332,12	6 799,00	11 560,73	6 100,00
FONCTIONNEMENT REEL	7 205 716,27	7 742 775,00	7 347 768,67	7 660 009,20
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 205 716,27	7 742 775,00	7 347 768,67	7 660 009,20

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement du Parc départemental / laboratoire routier sont en légère diminution (0,02 M€) comparé à l'exercice 2018.

Les demandes de crédits liées à l'activité du parc et laboratoire routier sont en légère hausse comparé au budget 2018 (+ 0,02 M€). Ces dépenses concernent l'achat de carburant, de pièces détachées et de matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers réalisés par les équipes de l'exploitation. L'administration générale est en baisse (- 0,04 M€). C'est le poste ressources humaines qui concentre la majorité de cette baisse (- 0,03 M€) suite à la fin de l'intégration des ouvriers de parcs et ateliers qui était difficile à évaluer les exercices précédents et qui permet aujourd'hui d'affiner plus précisément les prévisions budgétaires. Les programmes « systèmes d'information et télécommunications », « logistique et patrimoine » et « budget et finances » totalisent quant à eux une baisse de 0,01 M€.

Enfin, les opérations d'ordre qui concernent les amortissements sont en baisse (- 0,06 M€) pour l'exercice 2019.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Parc départemental et laboratoire routier	3 346 394,57	3 813 155,83	3 728 486,27	3 829 030,00
Administration générale	2 526 995,84	2 689 319,17	2 394 914,35	2 649 079,20
Ressources humaines	2 391 448,48	2 515 530,00	2 271 798,15	2 484 400,00
Systèmes d'information et télécommunications	15 537,43	16 900,00	12 731,13	15 000,00
Budget et finances	11 833,33	9 200,00	6 709,52	8 000,00
Logistique et patrimoine	108 176,60	147 689,17	103 675,55	141 679,20
FONCTIONNEMENT REEL	5 873 390,41	6 502 475,00	6 123 400,62	6 478 109,20
Opérations d'ordre	1 332 325,86	1 240 300,00	1 224 368,05	1 181 900,00
Amortissements	1 332 325,86	1 240 300,00	1 224 368,05	1 181 900,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 205 716,27	7 742 775,00	7 347 768,67	7 660 009,20

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

Les recettes réelles sont globalement en hausse grâce à la reprise du solde de la section d'investissement 2018 (+ 0,37 M€). Le FCTVA enregistre, quant à lui, une baisse de 0,03 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
FCTVA	201 657,84	197 211,00	197 211,08	165 000,00
Administration générale (R001)	0,00	2 680 851,73	0,00	3 052 383,63
INVESTISSEMENT REEL	201 657,84	2 878 062,73	197 211,08	3 217 383,63
Opérations d'ordre	1 332 325,86	1 240 300,00	1 224 368,05	1 181 900,00
Amortissements	1 332 325,86	1 240 300,00	1 224 368,05	1 181 900,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 533 983,70	4 118 362,73	1 421 579,13	4 399 283,63

- Les dépenses :

Globalement, les dépenses d'investissement sont en augmentation de 0,28 M€ par rapport au budget 2018.

Pour un total de 1,24 M€, les principaux projets d'acquisition de matériels 2019 concernent l'achat de :

- tracteurs épareuse,
- tractos pelle,
- camions,
- matériels de viabilité hivernale, de VL,
- fourgons d'interventions,
- mobilier et matériel de bureau.

Cette année, concernant les travaux sur le patrimoine, 0,15 M€ sont affectés à la réfection des bâtiments du Parc et 0,2 M€ financeront des travaux sur la toiture du bâtiment du Parc. Enfin, 0,35 M€ sont destinés à l'acquisition d'un bâtiment et 0,2 M€ pour la réhabilitation de ce bâtiment.

Les crédits non affectés de la section d'investissement s'élèvent à 2,26 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Parc départemental et laboratoire routier	1 121 494,02	1 150 600,00	902 065,24	1 240 600,00
Administration générale	84 020,72	2 967 762,73	147 981,99	3 158 683,63
Budget et finances	0,00	2 069 182,45	0,00	2 263 457,75
Logistique et patrimoine	84 020,72	898 580,28	147 981,99	895 225,88
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	1 205 514,74	4 118 362,73	1 050 047,23	4 399 283,63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 205 514,74	4 118 362,73	1 050 047,23	4 399 283,63

3. Les autorisations de programme :

Lors du budget 2016, 3 760 000 € d'AP récurrentes réparties en crédits de paiement sur 3 exercices ont été votées afin de financer l'achat de matériel. Ces AP sont arrivées à échéance le 31/12/2018, elles sont donc proposées au renouvellement lors de ce vote pour une durée de 4 ans, à hauteur de 4 482 400 €.

Il est proposé de voter et d'individualiser l'autorisation de programme suivante :

	AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
I - Réseau routier et mobilité	4 482 400,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00
I1 - Routes	4 482 400,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00
Total équipements directs	4 482 400,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2019 et des autorisations de programme du budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2019 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier :

- adopter et individualiser les autorisations de programme 2019, I1 – Routes pour un montant de 4 482 000 € (Annexes 1 et 2),
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit par le budget principal d'un montant de 643 909,20 €.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Annexe 1 – Budget primitif (BP) 2019 - Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives au budget annexe du parc département et laboratoire routier

	AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
I - Réseau routier et mobilité	4 482 400,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00
I1 - Routes	4 482 400,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00
Total équipements directs	4 482 400,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00	1 120 600,00

Annexe 2 – Budget primitif (BP) 2019 - budget annexe – Individualisation des autorisations de programme relatives au Parc départemental

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : 4 482 400 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 4 482 400 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 4 482 400 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2019	2020	2021	2022
Total action I17 - Activités du Parc départemental et Laboratoire routier				4 482 400 €	1 120 600 €	1 120 600 €	1 120 600 €	1 120 600 €	1 120 600 €
I17	Mobilier		21	31 200 €	7 800 €	7 800 €	7 800 €	7 800 €	
I17	Matériels non roulants		21	1 395 200 €	348 800 €	348 800 €	348 800 €	348 800 €	
I17	Matériels roulants		21	3 000 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	
I17	Outillage		21	56 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	
TOTAL				4 482 400 €	1 120 600 €	1 120 600 €	1 120 600 €	1 120 600 €	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 08 avril 2019

Budget primitif 2019 - budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le compte administratif 2018 et l'affectation du résultat,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources.

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions budgétaires au titre de l'exercice 2019.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2019 concernant la structure accueil enfance (SAE).

Je vous propose d'aborder les missions de ce budget annexe avant de détailler le budget 2019.

Les missions de la structure accueil enfance :

Dans le cadre d'une mission générale de protection des mineurs accueillis et de soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur et à sa famille, la structure accueil enfance se positionne plus spécifiquement dans des fonctions :

- d'accueil et d'accueil d'urgence ;
- d'observation ;
- de conduite d'un projet individualisé pour le mineur ;
- d'orientation.

La structure accueil enfance a une capacité d'accueil de 53 places (lits d'urgence inclus) réparties entre Carcassonne (18 places), Narbonne (15 places), et depuis 2017 à Villeneuve-Minervois (20 places). Toutefois compte tenu de l'augmentation des enfants accueillis, le service doit recourir à des locations de logements extérieurs et à des nuitées en hôtel.

Ce budget annexe créé au 1^{er} janvier 2015, est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Le budget est voté par groupes fonctionnels pour la section d'exploitation, et par chapitres pour la section d'investissement. Le détail figure dans la maquette budgétaire.

Le budget primitif 2019 :

Le vote du compte administratif 2018 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 325 586,88 €, repris en recettes de la section d'exploitation, ainsi qu'un excédent d'investissement de 5 785,26 € repris en recettes de la section d'investissement au sein du budget pour 2019.

Ce projet s'élève à 7 700 997,26 € en mouvements budgétaires et à 7 588 337,26 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	7 453 492,00	6 221 965,12
Reprise du résultat R002		1 325 586,88
Opérations d'ordre	103 360,00	9 300,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	7 556 852,00	7 556 852,00
Crédits nouveaux	134 845,26	35 000,00
Reprise du résultat R001		5 785,26
Opérations d'ordre	9 300,00	103 360,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	144 145,26	144 145,26
TOTAL BP 2019	7 700 997,26	7 700 997,26

La section d'exploitation :

- Les recettes :

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
Enfance Famille	5 634 482,49	7 408 169,45	7 568 952,92	6 175 965,12
Aide sociale à l'enfance	5 634 482,49	7 408 169,45	7 568 952,92	6 175 965,12
Administration générale	26 949,76	465 794,55	49 599,73	1 371 586,88
Ressources humaines	23 339,04	0,00	0,00	36 000,00
Budget et finances	3 610,72	40 800,00	49 599,73	10 000,00
Reprise du résultat R002	0,00	424 994,55	0,00	1 325 586,88
EXPLOITATION REEL	5 661 432,25	7 873 964,00	7 618 552,65	7 547 552,00
Opérations d'ordre	1 976,24	9 300,00	8 644,00	9 300,00
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION	5 663 408,49	7 883 264,00	7 627 196,65	7 556 852,00

La section d'exploitation est financée par une dotation globale annuelle du département. Pour 2019, elle s'élève à 5 839 365,12 € (- 1,03 M€ par rapport au budget 2018). Cette baisse s'explique par l'augmentation de la reprise de résultat de fonctionnement 2018 qui s'élève à 1 325 586,88 €. La dotation sera perçue par douzième mensuel.

Les autres recettes issues de la tarification concernent :

- la participation de l'Etat pour les mineurs non accompagnés pour 164 500 € qui correspond pour l'instant uniquement au remboursement du 4^{ème} trimestre 2018. Les ajustements seront réalisés en DM1 2019 ;
- les remboursements de frais par les autres départements (169 600 €) ainsi que des recettes à la marge (famille, CAF, chèque-déjeuner...) ;
- La recette attendue du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses de fonctionnement, est estimée à 10 000 €.

• Les dépenses :

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
Enfance Famille	1 554 248,87	1 981 200,00	1 419 186,07	1 919 000,00
Aide sociale à l'enfance	1 554 248,87	1 981 200,00	1 419 186,07	1 919 000,00
Administration générale	3 892 082,53	5 821 952,00	5 227 327,92	5 534 492,00
Ressources humaines	3 695 104,37	5 457 000,00	4 931 201,65	5 239 000,00
Budget et finances	0,00	4 900,00	3 461,72	6 042,00
Systèmes d'information et télécommunications	16 015,21	12 252,00	10 309,90	13 000,00
Logistique et patrimoine	180 962,95	347 800,00	282 354,65	276 450,00
EXPLOITATION REEL	5 446 331,40	7 803 152,00	6 646 513,99	7 453 492,00
Opérations d'ordre	149 608,95	80 112,00	80 090,33	103 360,00
Amortissement	149 608,95	80 112,00	80 090,33	103 360,00
TOTAL DEPENSE D' EXPLOITATION	5 595 940,35	7 883 264,00	6 726 604,32	7 556 852,00

La section d'exploitation d'un montant de 7,45 M€ en mouvements réels diminue de 0,35 M€ et concerne :

- des frais liés au fonctionnement général (5,53 M€) notamment les crédits relatifs aux ressources humaines (5,24 M€) qui sont en diminution de 0,21 M€ en lien avec la stabilisation des effectifs des jeunes accueillis et donc du personnel ; il y a également les dépenses relatives au patrimoine (0,28 M€), avec principalement la location et l'entretien des bâtiments (0,12 M€), les fluides (0,08 M€), et le ménage avec l'intervention d'entreprises de réinsertion professionnelle les week-ends (0,01 M€).
- des dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis (1,92 M€) : essentiellement l'alimentation (0,79 M€), les locations immobilières (0,59 M€), et diverses fournitures et frais (habillement, transports, fournitures médicales...).

La section d'investissement :

- Les recettes :

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
Enfance Famille	166 741,92	399 224,00	0,00	0,00
Aide sociale à l'enfance	166 741,92	399 224,00	0,00	0,00
Administration générale	17 163,40	36 044,00	36 043,94	40 785,26
Budget et finances	17 163,40	36 044,00	36 043,94	35 000,00
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001				5 785,26
INVESTISSEMENT REEL	183 905,32	435 268,00	36 043,94	40 785,26
Opérations d'ordre	2 361 078,91	80 112,00	80 090,33	103 360,00
Affectation des biens (amortissements inclus)	2 211 469,96	0,00	0,00	0,00
Amortissement (hors affectation)	149 608,95	80 112,00	80 090,33	103 360,00
TOTAL RECETTE D' INVESTISSEMENT	2 544 984,23	515 380,00	116 134,27	144 145,26

Aucune subvention du Département n'a été nécessaire à l'équilibre de la section en 2018 et en 2019, il en est de même. Le budget annexe de la SAE peut prétendre au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à hauteur de 35 000 € sur la base des dépenses éligibles de 2018. Par ailleurs au compte administratif 2018 un excédent d'investissement de 5 785,26 € a été constaté, qu'il convient d'affecter en 2019.

- Les dépenses :

	CA 2017	BUDGET 2018	CA 2018	BP 2019
Administration générale	219 726,52	506 080,00	101 705,01	134 845,26
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	12 043,26
Logistique et patrimoine	219 726,52	506 080,00	101 705,01	122 802,00
Reprise du résultat D001	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	219 726,52	506 080,00	101 705,01	134 845,26
Opérations d'ordre	2 213 446,20	9 300,00	8 644,00	9 300,00
Affectation des biens (amortissements inclus)	2 211 469,96	0,00	0,00	0,00
Autres opérations d'ordre	1 976,24	9 300,00	8 644,00	9 300,00
TOTAL DEPENSE D' INVESTISSEMENT	2 433 172,72	515 380,00	110 349,01	144 145,26

La mission logistique et patrimoine qui s'élève à 0,12 M€ permettra de poursuivre l'aménagement intérieur des différents sites et leur mise en conformité (0,06 M€), des investissements sont prévus en mobilier et électroménager pour l'équipement des différentes structures et futures structures S.A.E. à hauteur de 0,07 M€. Un montant de 12 043,26 € est mis en réserve.

La tarification 2018 :

Comme évoqué précédemment l'équilibre du budget annexe de la structure accueil enfance repose sur les produits issus de la tarification, essentiellement la dotation globale du département. Les produits de tarification sont fonction de l'activité de la structure.

Le nombre de journées réalisées en 2018 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à 27 790 journées pour les unités de Carcassonne, Narbonne et Villeneuve-Minervois, soit une diminution de 17 440 journées par rapport à 2017 (- 39 % après une hausse de 178 % en 2017). Au total 784 enfants ont séjourné à la SAE de l'Aude (contre 666 enfants en 2017).

La tarification en prix de journée (PJ) repose sur un mode de calcul basé sur un volume d'activité prévisionnel. Le nombre de journées fait l'objet d'une moyenne sur les trois dernières années, celui-ci a été évalué à 20 212 journées pour l'année 2019 (hors prise en charge des mineurs non accompagnés estimée à 9 542 jours). Les dépenses totales sont diminuées des dotations et produits à la charge de tiers (usagers, Etat, caisse des allocations familiales...). Dans les recettes, est intégrée la participation de l'Etat selon les nouvelles modalités définies pour la mise à l'abri des mineurs non accompagnés.

Ainsi, le tarif pour 2019 s'établit à 254,32 €.

Pour mémoire, le tarif s'élevait à 309,90 € en 2018.

La structure accueil enfance bénéficiera donc de recettes issues :

- Du prix de journée appliqué aux autres départements, soit 254,32 € pour un montant global estimé à 169 600 €, soit près de 667 jours ;
- D'une dotation globale annuelle du département versée par douzième d'un montant de 5 839 365,12 €, soit près de 22 961 jours.

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2019 du budget annexe de la structure accueil enfance que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2019 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 5 839 365,12 € qui sera versée par douzième,
- le prix de journée 2019 d'un montant de 254,32 €.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola